

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
POUR RÉALISER LE PROJET LECTURE À DISTANCE
PHASE 1

DOSSIER : R-3770-2011

RÉGISSEUR : Me RICHARD LASSONDE, président

AUDITION DU 21 MARS 2012

VOLUME 4

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me PIERRE TOURIGNY
procureur de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY
Me MARIE-JOSÉE HOGUE
procureurs de Hydro-Québec Distribution (HQD);

INTERVENANTS :

Me STÉPHANIE LUSSIER
procureure de Association coopérative d'économie
familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me DENIS FALARDEAU
procureur de Association coopérative d'économie
familiale de Québec (ACEFQ);

Me SERGE CORMIER
procureur de Association des redistributeurs
d'électricité du Québec (AREQ);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureure de Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAMÉ);

Me ÉRIC DAVID
procureur de Option consommateurs (OC);

Me FRANKLIN S. GERTLER et
Me JACYNTHÉ LEDOUX
procureurs de Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me ANNIE GARIÉPY
procureure de Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me RICHARD BERTRAND et
Me LOUISE HÉLÈNE GUIMOND
procureurs de Syndicat des employés-e-s de
techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-
Québec, section locale 2000 (SCFP-FTQ);

Me HÉLÈNE SICARD
procureure de Union des consommateurs (UC);

Me MARTINE BURELLE et
Me Steve Cadrin
procureurs de Union des municipalités du Québec
(UMQ);

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	7
 PREUVE HQD - TECHNOLOGIE À LA BASE DE PROJET, DÉPLOIEMENT ET IMPACTS FRANÇOIS G. HÉBERT GEORGES ABIAD FRANÇOIS BRASSARD DENIS PARENT FABIO CHARBONNEAU NATHALIE VIENS INTERROGÉS PAR Me MARIE-JOSÉE HOGUE	8
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STÉPHANIE LUSSIER	13
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DENIS FALARDEAU	23
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	62
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ÉRIC DAVID	123
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANNIE GARIÉPY	171
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET	206

LISTE DES ENGAGEMENTS

	PAGE
E-11 (HQD) : Donner le nombre de collecteurs et de routeurs installés dans la zone 1 (demandé par FCEI)	107
E-12 (HQD) : Fournir la liste des noms des gens impliqués dans le mandat de balisage en 2009 et dans le mandat d'accompagnement débuté en 2010, jusqu'à ce jour, effectués par Accenture (Demandé par OC)	136
E-13 (HQD) : Fournir la distance standard en milieu urbain et en milieu rural de communication d'un compteur vers une autre composante (demandé par le RNCREQ)	178
E-14 (HQD) : Fournir un ordre de grandeur ou une proportion en pourcentage de la valeur du coût unitaire additionnel de la fonction branchement, débranchement à distance sur la valeur totale du compteur (Demandé par le RNCREQ)	185
E-15 (HQD) : Fournir, sous réserve de la confidentialité, le balisage dont il est question dans le document HQD-4, Document 13, page 14, ligne 9, qui traite du remplacement des compteurs en fonction de leur vie comptable (demandé par RNCREQ)	193
E-16 (HQD) : Confirmer si le rapport de Lofty-Perch a indiqué si la solution du Distributeur rencontre les nouvelles normes de la NERC à l'égard du Critical Infrastructure en référence à l'extrait HQD-4, document 13, page 24 (Demandé par le RNCREQ)	204

R-3770-2011
21 mars 2012

- 6 -

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
C-GRAME-0064	Article du Wall Street Journal intitulé « Landis+Gyr Announces Next Generation Gridstream Solution » 242

L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce dix-neuvième (21e) jour
du mois de mars :

PRÉLIMINAIRES

LA GREFFIÈRE :

Protocole d'ouverture. Audience du (21) mars deux
mille douze (2012), dossier R-3770-2011, demande
d'Hydro-Québec Distribution pour réaliser le projet
Lecture à distance - Phase 1. Poursuite de
l'audience.

LE PRÉSIDENT :

Alors, bonjour, Mesdames et Messieurs. Maître
Lussier, je vous donne la parole dans une minute
là. On a été informé par la Place Victoria qu'il y
aura une manifestation ce midi. Ça fait plus d'une
fois que les entrées et les sorties de la Place
Victoria sont perturbées par des manifestations.
Alors, je vous suggérerais ce midi de rester autant
que possible dans l'immeuble, au cas où vous ne
pourriez pas rentrer là, ce serait embêtant là.
Alors, c'est ça. Mais, si vous avez absolument à
sortir, moi, je vous suggère de vérifier avec la
sécurité en bas pour voir si vous allez être
capable de revenir. En tout cas, c'était le message
de la Place Victoria. Alors, Maître Lussier. Ah!

Vous avez... Oui.

PREUVE HQD -
TECHNOLOGIE À LA BASE DE PROJET, DÉPLOIEMENT ET
IMPACTS

L'an deux mille douze (2012), ce vingt et unième
(21ième) jour du mois de mars, ONT COMPARU :

FRANÇOIS G. HÉBERT

GEORGES ABIAD

FRANÇOIS BRASSARD

DENIS PARENT

FABIO CHARBONNEAU

NATHALIE VIENS

Sous le même serment

LESQUELS, après avoir fait une affirmation
solennelle, déposent et disent :

INTERROGÉS PAR Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Alors, bon matin tout le monde. Peut-être juste
avant de débiter ou de continuer avec le contre-
interrogatoire, il y a un certain nombre
d'engagements auxquels on est prêt à donner des

réponses tout de suite ce matin, pour les autres,
le travail se poursuit là pour trouver
l'information.

Alors, il y a l'engagement 2 auquel
monsieur Brassard va répondre, c'était, je vais le
lire exactement, l'engagement 2 était de :

Vérifier s'il y a eu des objections de
la part de la clientèle à
l'installation des compteurs
électroniques de première génération
et indiquer les motifs des objections,
si cette information est disponible

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Alors, bonjour à tous. Peut-être d'emblée prendre
quelques secondes là pour donner les volumétries.
Donc, on a débuté les installations des compteurs
radiofréquences dans... vers la fin de l'année
quatre-vingt-quinze (95), début de l'année quatre-
vingt-seize (96). À l'époque, on parle d'un module
électronique dans un compteur mécanique. Ça, on en
a installé cent mille (100 000) à l'époque. En date
du début de l'année deux mille douze (2012), il
nous en restait environ quatre-vingt-six mille
(86 000).

Depuis deux mille quatre (2004), en fait,

on installe des compteurs électroniques radiofréquences pour la clientèle résidentielle, bien sûr, parce que dans le fond il existe plusieurs modèles de compteur. On a eu deux générations, on en a environ là sept cent soixante-cinq mille (765 000), là on approche là. Ça, c'est un chiffre de début d'année. Je vous dirais qu'en date d'aujourd'hui, je n'ai pas vérifié exactement là, mais dites-vous qu'on est à peu près à huit cent mille (800 000) compteurs.

De ces appareils-là, des objections et des oppositions, ça s'est manifesté aux alentours de deux mille dix (2010). En deux mille dix (2010), on en a eu cinq; en deux mille onze (2011), douze (12) et jusqu'à maintenant en deux mille douze (2012), on en a neuf. Donc, en ce moment, pour deux mille douze (2012), c'est sûr qu'on a une traçabilité... et même pour l'an passé aussi, on a une traçabilité compteur par compteur là parce que, bien sûr, ces appareils-là ont des durées de sceau et ils sont suivis par notre accréditation avec Mesures Canada. Non.

On me demande, avant deux mille dix (2010) là, il n'y a pas de demande ou d'objection qui ont été portées à notre attention là.

Q. [1] Alors, on a les engagements 4 et 5 qui seront répondus par monsieur Abiad. Alors, commençons par l'engagement 4 qui était :

Est-ce que le Distributeur peut acquérir, en vertu de ses documents contractuels, le même nombre de compteurs, c'est-à-dire des compteurs aux mêmes conditions mais avec un certain étalement dans le temps.

M. GEORGES ABIAD :

R. Bonjour. La durée du contrat initial avec nos fournisseurs de compteurs est de six ans, avec la possibilité de prolonger deux fois pour Hydro-Québec pour une durée de un an. Ce qui veut dire qu'on peut aller jusqu'à huit ans dans les dispositions que nous avons actuellement dans les contrats.

Q. [2] Et le dernier, en fait, ce n'était pas... il n'a pas été noté comme engagement, mais on sait que l'engagement de vérifier avait été pris et j'essaie de le formuler là. C'était de savoir combien il y aurait eu d'appel ou de demande depuis que les compteurs ont été installés dans le cadre des projets pilotes à l'effet de retirer des compteurs.

M. GEORGES ABIAD :

R. Au moment de compléter le pilote, c'est-à-dire en date du vingt-deux (22) ou vingt-trois (23) janvier, nous avons douze (12) refus fermes. Les refus qui se sont manifestés par la suite, entre donc le mois de janvier et aujourd'hui là, au moment de l'annonce, est de dix-sept (17). Cependant, ça a été, comme j'ai expliqué hier le processus, nous n'avons pas rencontré les personnes, donc c'est sans atténuation de la part d'Hydro-Québec. Et en tout, nous avons eu trente-sept (37) autres demandes de retrait de compteurs de nouvelles générations déjà installés. Et encore une fois, sans atténuation de la part d'Hydro-Québec. Donc, au total, à ce jour, nous avons douze (12) refus fermes pour lesquels nous n'avons pas procédé aux installations. Nous avons dix-sept (17) avec qui nous avons pris des rendez-vous pour aller installer des compteurs qui nous ont refusé, mais que nous n'avons pas déclenché le processus de les rencontrer. Et nous avons eu trente-sept (37) pour lesquels nous avons déjà installé des compteurs de nouvelle génération et qui nous ont demandé par la suite de venir les changer.

J'aimerais préciser et profiter de préciser

un élément. Au moment du... lorsqu'on a complété le dossier, le pilote, nous avons environ dix-huit mille (18 000) compteurs d'installés. Cependant, à ce jour, parce que la question est venue avant-hier, à ce jour, nous avons environ vingt mille (20 000) compteurs, dix-neuf mille neuf cent quatre-vingts (19 980) d'installés. C'est-à-dire entre le vingt-trois (23) janvier et aujourd'hui, il y a des gens qui nous ont appelés parce qu'ils avaient des compteurs intérieurs, nous ont contactés pour venir changer le compteur, donc nous avons quand même procédé à ce changement-là.

9 h 36

Alors le chiffre actuel qu'on a en pilote dans les trois régions est de vingt mille (20 000) compteurs. Et lorsqu'on prend les soixante-six (66) sur le vingt mille (20 000) compteurs, on a un taux de point trente-trois pour cent (,33 %).

LE PRÉSIDENT :

Alors maître Lussier, vous pouvez poursuivre votre contre-interrogatoire.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STÉPHANIE LUSSIER :

Bonjour, Monsieur le Président. Stéphanie Lussier pour l'ACEF de l'Outaouais.

Q. [3] Rebonjour aux Membres du panel.

Afin de continuer et de terminer pour ce qui est du contre-interrogatoire de l'ACEF de l'Outaouais avec le panel 2, nous avons ciblé deux catégories de questions. Nous allons nous en tenir à cela.

Par contre, avec les réponses qui ont été données hier, il y a des éclaircissements que nous avons pu obtenir, mais il y a aussi une panoplie d'autres interrogations qui sont également survenues. Mais, pour l'instant, compte tenu du temps annoncé, nous allons nous en tenir à ce que je vais vous demander dès maintenant.

Dans la preuve au sujet du... de la vitesse de remplacement, et je vais vous donner la référence d'où je tire l'affirmation à laquelle je vais faire justement référence. C'est à la pièce HQD-2, Document 1 ou la pièce B-0016. Ce sont les réponses du Distributeur à la demande de renseignements numéro 1 de la Régie.

Et puis à la page 6, en réponse à la question 1.4, le Distributeur...

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Peut-être juste... parce que, là, on ne vous suit pas.

Q. [4] Oui. Alors...

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Juste un instant pour qu'on récupère le document,
Maître Lussier.

Q. [5] HQD-2, Document 1. Page 6. Ça va être le
premier paragraphe en haut de la page. Alors le
Distributeur semble mentionner qu'il est... qu'il
souhaite aller assez rapidement dans le
remplacement des compteurs. Et un des arguments
qu'il... qu'il invoque à ce soutien c'est la
comparaison avec d'autres juridictions. Et, ici, on
nous dit :

Le remplacement rapide des compteurs
est par ailleurs conforme à ce qui se
fait chez les autres distributeurs
ayant installé un réseau IMA. Ainsi,
la Colombie-Britannique, l'Ontario, la
Floride, la Californie et l'Italie
proposent des cadences de remplacement
importantes afin de renouveler le parc
de façon rapide, tout comme le propose
le Distributeur.

Les gens sur le panel ici, il y a quelqu'un qui est
au courant des faits, là, vraiment de ce qui s'est
passé ou de ce qui se passe dans chacune de ces
juridictions-là?

Je vais vous poser la question et puis... En fait, il s'agit, évidemment, de comparer des comparables. Alors lorsque le... est-ce que le Distributeur sait si, dans ces juridictions où on a installé un réseau IMA, on l'a fait suite à l'implantation d'une technologie AMR ou est-ce qu'on l'a fait en partant des... des compteurs plus anciens, des compteurs électromécaniques? Parce qu'on comprend que, si on veut aller rapidement dans le remplacement, si on part de la technologie AMR pour rendre le remplacement efficace, on a intérêt à aller rapidement, plus rapidement que si on part de la technologie des compteurs électromécaniques. Alors...

M. GEORGES ABIAD :

R. Sur quelle base que vous dites ça?

Q. [6] Bien, c'est un raisonnement économique au niveau des gains d'efficience. Si on part... Et on pourra l'argumenter ou l'expliquer lors... lors...

R. Oui, mais c'est quand même important. C'est parce que la relève manuelle est... historiquement, est moins efficace que l'AMR. Alors pourquoi vous dites que c'est plus efficace, c'est plus économiquement rentable de remplacer plus vite l'AMR que la relève manuelle?

Q. [7] Bien, c'est que si je passe de AMR à intelligent, c'est... c'est... Le passage de AMR à intelligent, selon notre raisonnement, il est moins rentable que le passage de... des compteurs...

R. Justement.

Q. [8] ... électromécaniques aux compteurs intelligents.

R. Alors c'est ce que je dis. Donc, c'est ce qu'on dit.

Q. [9] Alors on a intérêt... D'accord.

R. L'électromécanique est plus rentable de le transférer vite vers la nouvelle génération que de l'AMR. Parce que vous venez de le dire l'AMR est moins rentable vers la nouvelle génération, donc, effectivement, l'électricité on a intérêt à le remplacer vite.

Q. [10] On pourra... On pourra élaborer sur nos raisonnements. Ce que je veux savoir c'est dans ces juridictions-là qu'est-ce qu'ils avaient, est-ce qu'ils avaient des électromécaniques ou ils avaient des AMR? Vous les connaissez puisque vous les comparez.

Mme NATHALIE VIENS :

R. Cette information-là vient d'Accenture, d'un balise qu'on a fait qui est traité dans la partie

confidentielle de notre rapport.

Q. [11] Ah, d'accord.

R. Qu'il serait un petit peu mieux d'être adressé.

Donc, on a réponse à ces questions puis je peux dire que c'est varié.

Q. [12] C'est varié. Est-ce que vous savez dans ces juridictions combien de temps ça a pris, le cas échéant, pour rentabiliser l'investissement? Est-ce que dans ces juridictions c'est aussi rentable que pour Hydro-Québec où on nous dit que chaque compteur va engendrer un gain de soixante-treize virgule sept dollars (73,7 \$).

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Dans la mesure où il s'agit du balisage d'Accenture qui est traité de façon confidentielle, je suggère que les questions soient réservées pour la partie Accenture qui se fera à huis clos.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Mais à moins que... Je veux dire pour la partie confidentielle je comprends qu'il ne faut pas rendre publiques certaines... certaines données spécifiques à des clients d'Accenture. Mais je veux dire peut-être qu'il peut y avoir une discussion un peu plus générale ici. Est-ce que... Préférez-vous garder vos questions pour les poser à huis clos aux

représentants d'Accenture ou si vous avez des questions un peu plus générales qui pourraient peut-être être répondues ici?

9 h 44

Me STÉPHANIE LUSSIER :

Q. [13] C'est une question plutôt d'ordre général...

M. GEORGES ABIAD :

R. Je vais vous répondre.

Q. [14] ... évidemment si on avait toute la latitude requise pour faire un travail donné je pourrais demander combien de AMR en Colombie-Britannique, combien de vieux compteurs, combien de AMR en Ontario, combien de compteurs électromécaniques. On n'est pas obligé de faire cet exercice-là mais on pourrait le faire, c'est parce qu'on veut s'assurer ce qu'Hydro-Québec se compare...

R. Oui.

Q. [15] ... à des juridictions où c'est comparable ou pas. Et pour l'instant on n'a pas l'impression que cet argument-là est valide parce qu'on n'a pas l'impression qu'on compare des comparables.

LE PRÉSIDENT :

Bien, allez-y.

M. GEORGES ABIAD :

R. Je vais juste vous répondre sur l'autre question

avant. Les cas d'affaires varient d'un distributeur à un autre. Les composantes des cas d'affaires pour la rentabilité sont propres aux besoins d'affaires de chaque distributeur.

Nous, notre... on a défini depuis deux jours clairement et depuis le début du dossier c'est quoi qui est le motif de notre cas d'affaires, c'est l'efficience dans la relève, dans le processus relevé et dans le branchement, débranchement dont on a parlé.

Ailleurs ça peut être pour d'autres raisons. En Californie ils ont des besoins d'efficacité énergétique, d'efficience, il y a... ça varie d'un cas à l'autre.

Les « business cases » aussi varient de point de départ. Monsieur Richard l'a mentionné dans son... dans son témoignage, il y a des juridictions qui partent de AMR vers nouvelle génération, il y en a qui partent de la relève manuelle, donc non automatisée comme nous, vers la nouvelle génération, et c'est clair que le gain... le gain qui a déjà été encaissé par une conversion du... de la relève manuelle vers l'AMR, c'est que ce gain-là, ceux qui l'ont déjà fait l'AMR l'ont déjà... l'ont déjà pris.

Nous on part vraiment d'un point de départ pratiquement à zéro, on part pratiquement de relève manuelle cent pour cent (100 %) vers la nouvelle génération. Donc voilà.

Q. [16] Est-ce que le Distributeur a évalué la rentabilité du projet si la technologie et la base du projet étaient basées sur le système de réseau câblé, câble téléphonique ou fibre optique, et non de radiofréquence?

M. FRANÇOIS PARENT :

R. Bonjour tout le monde. Alors je voudrais faire un rappel que dans notre appel de proposition on a ouvert toutes les... tous les choix technologies étaient offerts à tous les manufacturiers pour rencontrer les performances qu'on souhaitait au niveau de la relève des compteurs intelligents.

Les plus grands... pas les plus grands, tous les grands manufacturiers ont tous répondu à l'appel d'offres et on a reçu unanimement par tous un choix de réseau RF maillé qui s'avérait le choix le plus rentable pour Hydro-Québec.

Il y a eu quand même une présentation de courant porteur dans... pour du milieu rural mais économiquement c'est... c'était non justifiable. Je n'irai pas dans les détails, là, mais ça implique

beaucoup d'équipement à rajouter sur le réseau.

Donc on a ouvert... tout était ouvert, on a tout regardé ce qui a été offert et les grands... les grands fournisseurs sur le marché ont été unanimes à arriver avec un réseau RF maillé pour rencontrer nos besoins.

Q. [17] Alors la réponse du Distributeur c'est oui, le Distributeur a évalué la rentabilité du projet en prenant en considération le réseau câblé et non celui de radiofréquence? Je veux juste savoir oui, non.

R. On n'a pas eu de réseau câblé, ça fait que je ne peux pas dire qu'on l'a évalué, mais ça aurait été économiquement non rentable, c'est pour ça que je vous dis...

Q. [18] Mais vous ne l'avez pas évalué, est-ce que c'est exact?

R. Les fournisseurs ont vite réalisé que ce n'était pas rentable pour être en compétition, donc je réponds que s'il avait été soumis on l'aurait évalué, mais je peux vous dire d'avance qu'économiquement ce n'était pas rentable.

Q. [19] Merci, ça complète nos questions pour le panel 2, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Lussier. Alors L'ACEF de Québec,
Maître Falardeau.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DENIS FALARDEAU,
procureur de l'ACEF de Québec :

Q. [20] Monsieur le Président, Denis Falardeau pour
l'ACEF de Québec, Madame, Messieurs. Je vais
continue tout de suite avec la question de maître
Lussier. Je vais faire un peu de kilométrage là-
dessus. Là on comprend qu'il y a eu quand même...
vous avez envisagé, là, la possibilité de toutes
les possibilités en termes de technologie, là, le
fil, les radiofréquences, ainsi de suite, mais je
comprends que ce sont les soumissionnaires qui
vous... qui en ont... qui sont arrivés avec cette
solution-là mais chez vous est-ce... j'imagine
qu'il y a sans doute eu déjà des évaluations avant
d'aller en appel d'offres? Selon les évaluations
que vous avez faites chez vous c'était quoi la
meilleure solution?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Bien, peut-être si je peux me permettre quelques
éléments, le Distributeur évalue différentes
technologies depuis quand même plusieurs années. On
a des radiofréquences depuis deux mille quatre

(2004) puis même on a commencé en quatre-vingt-seize (96). Le courant porteur, là, qui est relativement, là, de... qu'on appelle le « power line carrier », là, qui est de basse vitesse, là, a été évalué dans le passé à quelques reprises.

Ce qu'il faut comprendre c'est qu'au Québec on a à peu près sept à dix, je pense monsieur Richard le mentionnait hier, là, une dizaine d'abonnés par transformateur. Et dans ces anciennes technologies là les... il y a beaucoup d'équipement à ajouter sur le réseau pour pouvoir amener le réseau de communication.

Et ces technologies-là sont en... vraiment, là, en déclin actuellement, là, parce que les vitesses de transmission sont beaucoup plus faibles puis il y a de moins en moins de possibilités.

9 h 50***

Pour ce qui est des autres choses qui se regardent dans les marchés là, il n'y a pas de standard actuellement, quand on parle de la haute vitesse ou autre là. Et ça aussi le Distributeur a fait des pilotes, il y a de ça quelques années. Puis il n'y a pas vraiment de portée là-dessus.

Ça fait qu'effectivement le marché est vraiment au niveau des radiofréquences

actuellement, soit en réseau fixe ou en réseau maillé. Puis c'est le réseau maillé qui est le mieux adapté dans les environnements tel qu'il est là actuellement.

Ça fait que c'est, c'est ce qui en retourne. Pour ce qui est du reste là, il faut comprendre que quand on parlait de ligne téléphonique, on a des installations avec des lignes téléphoniques, mais les coûts pour le moment sont relativement très, très élevés là.

Donc c'est, c'est une autre paire de manches. Pour le reste, les compteurs avec les options pour permettre ça ne sont pas disponibles actuellement ou pas existants pour le marché nord-américain là.

Q. [21] Pouvez-vous être plus précis quand vous parlez des compteurs et que les options ne sont pas encore, sont présentement pas disponibles, vous parlez de quoi?

R. Non, mais là j'ai entendu vous parliez de câbler, là si on parle d'embarquer sur le câble de Vidéotron ou d'une chose dans ce genre-là ou de fibres optiques avec des, c'est quelque chose qui n'existe pas nécessairement actuellement.

À moins d'embarquer sur une réseau IP ou

autre, mais là vous parlez d'un compteur dont les prix vont être beaucoup plus élevés. Tu sais il faut, il faut peut-être distinguer ce qu'on peut faire dans les installations par exemple de très gros clients où par exemple quand on fait la mesure de l'électricité avec une ligne de l'Ontario ou des États-Unis où là on a des équipements qui coûtent plusieurs milliers de dollars.

Et là effectivement on peut embarquer sur des réseaux Internet ou autres, mais vous comprenez que quand on est dans la maison, il y a une question d'espace, c'est restreint aussi. Il y a une question de limite de ce qu'on peut faire là.

Q. [22] Mais, comment dire, j'explore, les réalités géographiques du Québec j'imagine sont quand même différentes par ailleurs, il y a une majorité de la population qui habite les villes. J'imagine que cette particularité-là serait favorable à des types de technologie d'intercommunications différentes.

On n'aurait pas besoin nécessairement d'y aller vers les radiofréquences ça pourrait être d'autre chose, un filaire quelconque?

R. Non, au contraire, dans le fond les problématiques sont plus reliées à des régions très éloignées où la densité de population n'est pas là. Au

contraire, puis au Québec dans le fond la charge d'électricité est reliée au chauffage.

Ça fait qu'on est dans un mode complètement différent que si on compare avec les technologies de l'Europe. En Europe vous pouvez avoir cent cinquante (150) à deux cents (200) abonnés par transformateur. C'est très, très, très, différent.

On n'est pas dans ce mode-là ici. On n'a pas une pointe non plus de climatisation. On a une pointe de chauffage. Ça fait que la structure même de notre réseau n'est pas vraiment là dans ce mode-là.

Et au contraire, non, c'est, c'est la partie radiofréquence qui est le mieux adaptée dans les milieux urbains, à nouveau c'est.

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, je vois quelqu'un qui fait des signes en arrière, qui a l'air à indiquer qu'il n'entend pas. Peut-être que vous devriez rapprocher votre micro.

R. Ah, O.K.

LE PRÉSIDENT :

Ça va. Peut-être le rapprocher encore plus.

Me DENIS FALARDEAU :

Q. [23] Oui. Faisons un retour sur hier. Simplement

pour préciser une information que quelqu'un d'entre vous a mentionnée concernant la possibilité d'un rehaussement des normes sur le mesurage des compteurs d'électromécanique.

Est-ce que c'est un projet de réglementation ou c'est encore à l'étude?

R. Non, c'est effectivement quelque chose qui est en vigueur actuellement.

Q. [24] Oui, je vois que je peux partir, je vous laisse aller.

R. O.K.

Q. [25] Excusez-moi, quand vous dites c'est en vigueur actuellement, c'est-tu une réglementation qui est spécifique à l'électromécanique ou c'est simplement un rehaussement général de, des normes de mesurage? En d'autres termes, ça s'applique aussi du côté électronique pour les premières générations et ainsi de suite?

R. Dans le fond cette norme-là c'est la norme qui permet dans le fond d'encadrer toutes nos activités d'échantillonnage. Donc c'est ce qui nous permet de valider la qualité du parc.

Cette norme-là va s'appliquer à l'ensemble des types de compteurs, mais actuellement elle est en vigueur pour les compteurs électroniques. Elle

va être en vigueur pour les compteurs mécaniques, électromécaniques à partir de deux mille quatorze (2014).

On a été une des utilités qui a fait beaucoup de représentations. Cette norme-là a des impacts très importants sur les quantités de compteurs qui vont être à changer. Elle est beaucoup plus sévère, beaucoup plus restrictive.

Et dans le fond c'est, nous dans le fond on a présenté là notre façon de gérer le parc qui est une approche très proactive et c'est ce qui a permis entre autres d'obtenir là ce délai-là de mise en vigueur pour les compteurs électromécaniques, compte tenu des impacts très importants que cette norme-là va avoir pour les compteurs qu'on a à changer.

Là je peux élaborer sur pourquoi et comment là, mais.

Q. [26] Non, non, ça va. Mais pour l'électromécanique ça se comprend très facilement. Mais du côté des compteurs de première génération, est-ce que ceux-ci selon votre analyse vont passer le, la rampe ou il va falloir aussi les enlever?

R. Juste pour être sûr qu'on se comprend, pour vous première génération là.

Q. [27] Ce sont des, les premières générations de compteurs électroniques, ceux qui ont succédé à l'électromécanique, que vous avez commencé à installer là?

R. Bon en ce moment nos compteurs, parce qu'il faut faire attention là si, puis quand on regarde la courbe, l'âge du parc aussi il faut, il faut être prudent là, on a eu, vous savez l'électronique a été introduit, il y a quand même plusieurs années parce que dans le fond, imaginez, il y avait des compteurs mécaniques à l'époque qui, qu'on devait ramener à nos ateliers à tous les six ans et qu'on devrait recalibrer continuellement.

9 h 57

Donc, les premières entrées de compteurs électroniques s'est fait dans ce sens-là. Ces compteurs-là avaient une durée de vie de... de six ans à l'époque dans un certain moment, et à un moment donné ils ont eu dix (10) ans, neuf ans. Ça fait que ceux-là sont sur un autre cycle.

Si on se ramène à votre question qui touche plutôt le petit compteur résidentiel et si on s'amène sur le compteur RF, on a déjà commencé à évaluer les lots selon la nouvelle norme. Et, effectivement, là, ça... ça tient la rampe. Par

contre, cette norme-là étant plus exigeante, on a plus d'échantillons à prendre.

Mais, oui, dans le fond ces équipements-là ont été montés sur cette approche-là et... et dans le fond la norme vient un peu aussi s'aligner sur le marché également de ce côté-là.

Q. [28] Toujours en parlant de normes, il y a les normes de...

M. GEORGES ABIAD :

R. Excusez. Excusez. Je veux juste...

Q. [29] Ah! Allez-y.

R. Une pause de cinq secondes.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Non, dans le fond... Mais je peux peut-être expliquer à ce stade-ci, là, la norme, les impacts que ça peut avoir. Pour vous donner une idée, la norme actuelle... Actuellement, on a à peu près quatre cents (400 000) à cinq cent mille (500 000) compteurs qui sont dus pour échantillonnage par année. On prend à peu près en ce moment huit... huit mille (8000) à dix mille (10 000) échantillons bon an mal an.

Avec la nouvelle norme, on a... on a assurément dans nos évaluations vingt-deux mille (22 000) échantillons à prendre, si on prend un

exemple pour deux mille quatorze (2014). Ça fait que ça, imaginez, c'est vingt-deux mille (22 000) compteurs à ramener à un centre. Puis juste pour un petit compteur résidentiel, là, il y a plusieurs tests à faire pour valider son état et sa précision.

Dans le passé, on avait fait une gestion assez proactive du parc, là. On recyclait beaucoup les compteurs mécaniques. Et ce qu'on faisait c'est que, dans le fond, on formait des lots, des groupes de compteurs avec, dans le fond, différentes années de fabrication, mais qui avaient des caractéristiques communes. Ce que ça permettait c'est que, dans le fond, on optimisait puis on recyclait nos appareils. À l'époque on avait encore des pièces de disponibles.

Avec la nouvelle norme, les critères d'homogénéité étant ce qu'ils sont, on va être obligé de classer ces compteurs-là en différents lots. Parce qu'il faut tenir compte aujourd'hui du temps d'usage, donc ça veut dire qu'il faut tenir compte de combien d'années le compteur a été en service. Et si les compteurs ne sont pas tous en service en même temps, ça ne fonctionne pas.

Bref, il y a une série de règles comme

ça qui viennent renforcer, qui viennent... qui sont très restrictives et qui vont amener un plus grand nombre de compteurs à être rejetés. Et là, dans le fond, si on ne veut pas avoir de rejets, donc plus de compteurs qu'il faut enlever.

Quand on regarde dans le passé ce qu'on a fait, là, si on appliquait la nouvelle norme, là, on serait, sans avoir changé nos états, à quarante mille (40 000), cinquante mille (50 000) compteurs de plus de rejetés, des dizaines de milliers de compteurs de plus en échantillonnage.

Donc, on en est là. Et aujourd'hui, on a dans notre parc des compteurs qui sont plus à risque. Entre autres à Montréal, juste pour donner un exemple, là, j'ai des compteurs qui sont plus en problématique au niveau de la relève, là. J'en ai cent mille (100 000) actuellement de deux modèles qui sont à problème et qu'il faut que je retire bientôt.

Ça fait que tout ça... tout ça vient rentrer dans le contexte de la norme. Donc, c'est... c'est une norme qui est relativement... qui va changer beaucoup de choses et l'industrie est à l'effet de ça.

Et on est à regarder aussi justement

comment implanter ça et c'est ce qui bouge beaucoup au Canada en ce moment relié à ça, là.

Q. [30] Voilà pour la norme de mesurage.

J'imagine qu'il y a d'autres normes. Quand va venir le temps, là, de déployer tout le... tout le réseau, est-ce qu'il y a des normes en termes, là, de... comment dire, de cohabitation auprès d'écoles? Est-ce que les municipalités ont des... une réglementation concernant le déploiement d'un réseau RF? Bref, est-ce qu'il y a des normes soit provinciales, municipales ou fédérales autres que le mesurage que vous avez à considérer?

M. GEORGES ABIAD :

R. Est-ce que vous parlez des compteurs ou du réseau de... de télécommunication?

Q. [31] Le réseau de télécommunication. Autrement dit, les routeurs, tout ce...

M. DENIS PARENT :

R. Tous les équipements de télécom, là, routeurs, collecteurs sont déjà approuvés par Industrie Canada pour leur usage et on installe ces équipements-là. Bien, les routeurs sont pratiquement tous sur notre réseau de distribution dans notre zone qui nous appartient. Et puis les collecteurs aussi vont être dans nos postes de

distribution et sur des antennes en colocation avec d'autres fournisseurs. Mais c'est des produits qui sont déjà approuvés Industrie Canada pour leur usage.

Q. [32] O.K. Donc, je comprends de votre réponse qu'il n'y a pas de réglementations tant municipales que...

LE PRÉSIDENT :

Il y a encore un problème à l'arrière, il y a des gens qui n'entendent pas. Alors je pense que les micros n'ont pas l'air à avoir une grande capacité de capter les sons. Alors il faut parler près du micro.

Me DENIS FALARDEAU :

Peut-être qu'il faudrait qu'ils soient en radiofréquences.

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Au point de vue... Juste rajouter peut-être un point. Dans les normes, comme on dit, Industrie Canada émet ces normes-là et le fait qu'on utilise ça pour le mesurage, le côté de la norme de la santé avec le code 6 est aussi une norme qui doit être respectée. Et c'est ça, on a amené tous les éléments qui amènent à cinquante (50), en moyenne à cinquante (50) microwatts par mètre carré.

C'est des éléments qui doivent être respectés pour pouvoir être mis et respecter les règles de santé. Donc, il n'y a pas d'autres normes qui s'appliquent au point de vue municipal ou autres à ce sujet-là.

Q. [33] O.K.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Sinon le reste, les normes qui doivent être appliquées sont les mêmes, là, qu'on a l'habitude d'appliquer, que ça soit le Code du bâtiment, que ça soit tout ce qui est normes au niveau électrique, là. Dans le fond, ça, ça fait partie des normes qu'on respecte dans nos installations électriques, là.

10 h 04

Ça fait qu'il y a une multitude de normes à respecter, que ça soit la hauteur de l'installation, la distance, les niveaux de tension à respecter, grosseur du câblage, etc., etc., donc ça va, tu sais, vous parliez : est-ce qu'il y a autre chose que les normes de mesurage? Bien c'est sûr qu'il y a toutes ces normes-là, les normes de l'industrie au niveau électrique qui sont à respecter bien entendu.

Q. [34] Mais vous parlez justement là du nombre de

wattage et ainsi de suite, ça me fait penser, est-ce que j'ai mal compris, est-ce que je me trompe si je pense que du côté des compteurs là qui vont être résidentiels, qui vont être chez moi par exemple, dépendant des contraintes physiques, disons il y a deux, trois murs, ainsi de suite.

Le compteur est programmé pour augmenter ou diminuer sa puissance d'émission. Est-ce que je me trompe, est-ce que j'ai mal compris?

M. DENIS PARENT :

R. Absolument pas. Le compteur émet toujours la même puissance.

Q. [35] O.K.

R. Et c'est la distance qui fait l'atténuation.

Rappelez-vous une loi fondamentale de physique là avec le cas inversement proportionnel au carré de la distance. Donc plus vous l'éloignez plus la densité est faible.

Q. [36] O.K. Donc dans des cas où il y a des contraintes physiques de ce genre-là, deux, trois murs, quelle est la solution si le compteur est à l'intérieur?

R. Il n'y a aucun problème. Le compteur en termes de rencontrer les normes de Santé Canada, on est des cent mille (100 000 fois en bas. Ça fait que vous

n'avez pas à vous inquiéter aucunement de la présence d'un compteur dans une pièce et même dans des chambres de compteur.

Q. [37] O.K. Parfait. Je vous invite à prendre le document HQD-1, Document 1, il va y avoir une série de questions. Allons-y dans un premier temps à la page 17 à la ligne 10 et je cite pour les fins de la sténographie :

L'ajout de cette fonctionnalité au projet LAD ne modifie aucunement le processus de recouvrement; les seuls gains attendus proviennent de la cessation des déplacements des agents de recouvrement.

Bon ça va. Mais quand va venir le temps là de, à distance, soit de brancher ou d'interrompre le, l'abonnement d'un usager.

Comment ça fonctionne électroniquement à distance pour savoir qu'il y a eu bel et bien une coupure là de l'électricité et que justement il n'y a pas eu une défaillance du système et que l'électricité continue à alimenter soit la maison ou le logement? Ça fonctionne comment la vérification de soit du rétablissement ou de l'interruption du service?

- R. Le compteur envoie toujours un signal au frontal d'acquisition dans nos systèmes qui sait, qui confirme qu'il a changé de position au niveau de l'interrupteur de service.
- Q. [38] O.K. Donc par exemple si le compteur est défaillant et n'envoie pas le, le NAC ou le HAC automatiquement vous en déduisez qu'il y a un problème et là il y a quelqu'un qui va venir, o.k.
- R. On va toujours s'assurer d'avoir une réception avant de déclencher, de confirmer, on attend la confirmation pour être sûr qu'on va enlever l'interrupteur.
- Q. [39] O.K. Et ça me fait penser justement en parlant de tout ça, avec le système d'interruption ou de rebranchement à distance, bon on a compris qu'environ, il y a un petit peu plus de que sept cents (700) personnes qui vont être soit déplacées ou mises à pied. Les releveurs vont être soit réintégrés ou mis à pied.

Bref, les releveurs il n'y en aura pas, il n'y en aura plus. Mais j'imagine qu'il va y avoir quand même une équipe d'urgence qui va être maintenue?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

- R. Oui, bien oui, en fait en termes d'exploitation ce

qu'il faut comprendre c'est qu'il y a, on a différents types de personnes qui oeuvrent au sein de la fonction mesurage.

Ces personnes-là demeurent. Donc on a des installateurs, on a aussi des inspecteurs, tu sais, on a des gens, on a des techniciens, on a des gens dans le fond qui s'assurent que lorsqu'il y a soit des problèmes de consommation, qui valident les compteurs.

On a aussi des programmes de fiabilité, on a des programmes de qualité aussi au niveau des compteurs. Donc ces gens-là vont être à contribution comme ils le font aujourd'hui. Dans le fond pour parce qu'on vit ça aujourd'hui avec la technologie actuelle là et du passé, il y a des défaillances, il y a des choses qui changent, il y a des choses à vérifier, on a des programmes aussi, on est très proactif au niveau de la qualité du parc.

Donc ces gens-là vont être ceux-là qui vont continuer de se déplacer. C'est eux qui oeuvrent dans la fonction mesurage.

M. GEORGES ABIAD :

R. Je voudrais juste compléter. Aussi à ça se rajoute ce qu'on appelle nous le centre d'exploitation de

mesurage. Aujourd'hui s'il n'y avait pas eu les compteurs de nouvelle génération, nous n'aurions pas eu cette unité-là.

C'est une unité qui a été créée spécifiquement d'une quarantaine de personnes, de techniciens, ingénieurs, des gens de télécom, des gens de TI sont là pour s'assurer de la surveillance de la, du réseau de télécom et des compteurs de nouvelle génération.

Qui va agir, comme tantôt vous parliez d'alarme par exemple, « Last GASP » comme on a parlé avant-hier, d'interruption, tout ça est projeté sur écran avec ces équipes-là qui sont prêtes à intervenir, qui sont, qui ont la responsabilité de cueillir la relève maintenant qui va être automatisée, qui vont s'assurer de l'intégrité, de la confidentialité.

Tous ces points-là, tout ce processus-là nouveau est autour de ce centre d'exploitation de mesurage qui est la nouvelle fonction, si vous voulez, qui relève de l'entreprise automatisée.

Q. [40] Donc il y a des fermetures de postes de releveurs, il y a la création de la nouvelle équipe que vous mentionnez là?

R. La création, oui.

Q. [41] Est-ce qu'il y a d'autres postes nouveaux qui sont créés qui découlent justement de l'implantation de LAD?

10 h 10

R. À l'intérieur du Centre d'exploitation de mesurage, c'est une représentation de métiers qui existent, mais qui seront regroupés, soit de façon matricielle ou de façon hiérarchique d'un centre d'exploitation de mesurage. Comme, par exemple, TI va envoyer des... des gens de TI là-dedans. Ils vont relever toujours de la fonction TI, mais qui vont être assignés dans ce centre-là.

Télécom, la même chose, il va y avoir des gens de Télécom qui ont à s'assurer de la conformité des règles de Télécom, donc c'est leur responsabilité, mais qui seront assignés au CEM, et ainsi de suite comme ça, mesurage, relève, des fois, il faut intervenir sur le terrain. Donc, c'est un groupe d'experts sous hiérarchiquement qui vont être assignés matriciellement, mais qui fonctionnellement vont relever d'un chef qui est déjà nommé qui est le chef de Centre d'exploitation de mesurage qui a la responsabilité de s'assurer que tout ce beau monde-là travaille ensemble et que toute l'intégrité des données du compteur vers le

MDMS vers SAP soit respecté.

Q. [42] Vous vous souvenez, avant-hier, quand j'avais comparé le compteur intelligent là, j'avais dit que ça faisait penser un peu à un couteau suisse, alors que, nous, hein, ce qu'on avait sur papier, ça ressemblait à un canif, hein, avec deux, trois lames. Et là vous m'aviez dit « ah! Bien, ça a changé depuis le temps, il y a beaucoup de fonctionnalités qui sont incluses dans le standard ». On va prendre le tableau dans le document de HQD-1, Document 1, le tableau, la figure 4 à la page 18. Pouvez-vous me dire quelles sont les fonctionnalités en standard dans le compteur que je vais avoir chez moi? Là je ne vous demande pas celles que vous allez utiliser, mais celles qui sont en standard.

R. On va définir « standard » entre vous... je vais vous dire ma définition de « standard ». Ça veut dire la capacité que ce compteur-là puisse performer cette opération-là sans qu'on soit obligé de changer le compteur. Ça vous va comme définition?

Q. [43] C'est exactement ce que je voulais.

R. Bon. Détection et localisation des pannes, ça peut être...

Q. [44] Hum, hum.

R. Denis, veux-tu... Excusez-moi.

Q. [45] Oui.

M. DENIS PARENT :

R. Alors, on va y aller. Alors, pour la détection et la localisation des pannes, oui, on a le « Last GASP » dans les compteurs, c'est la petite photo qu'on a vue hier qui circulait. C'est compris dans le compteur et c'est déjà fonctionnel, on les reçoit les « Last GASP » à chaque fois qu'il y a une panne dans les projets pilotes. La gestion de la demande, bon, si on le prend du côté d'Hydro-Québec, les profils de consommation sont déjà tous prévus dans les compteurs, sont déjà programmés comme ça, donc l'information va arriver, il suffit de faire les ponts pour envoyer l'information aux gens qui vont faire leur prévision de la demande à haut niveau.

Si un jour on s'en va dans la gestion de la demande du client, bien là, on tombe avec le HAN - IHD là, IHD c'est pour « in home display », c'est un afficheur, donc, oui, chacun des compteurs a la carte HAN incluse qui va permettre, si jamais on veut s'en aller avec un afficheur chez le client ou avec des appareils chez les clients et qu'on active

cette carte-là, il y a possibilité d'offrir le réseau. Et là comme vous avez dit, comme monsieur Richard a mentionné hier, ce n'est pas dans nos cartons, mais le hardware, tout est là.

Si je vais pour la gestion de la demande, ce sera la même chose, si jamais un jour Hydro-Québec veut jouer le « Big Brother » - et ce n'est pas dans nos plans - avec des dispositifs qui utilisent le « Home Areas Network », on pourrait télécommander avec des tarifs, contrôler le chauffe-eau, et caetera. Donc, tout ça là, c'est déjà permis.

Q. [46] Là on parle de domotique là.

R. Oui, si vous y allez, c'est là, mais ce n'est pas dans nos plans. Restauration du service, ça vient avec la gestion de la panne, on reçoit également l'information du compteur dès qu'il est réalimenté dès que la panne est terminée, donc c'est là. L'interruption à distance, on s'entend, elle est là, c'est pour le projet Recouvrement des... et caetera. Gestion de l'actif, gestion de l'actif, c'est d'avoir, d'être capable de contrôler, d'avoir une bonne idée de la durée de vie. Ça, c'est le réseau Gridstream qui va nous permettre d'avoir ça. C'est plutôt au niveau du réseau Télécom et des

routeurs qu'on pourra utiliser pour placer des équipements sur le réseau qui vont pouvoir nous amener l'information. Ça ne touche pas le compteur. On ne va jamais gérer notre réseau à partir de vos compteurs. Ça, soyez clair là-dessus.

Q. [47] Excusez-moi, je vous interromps là. Est-ce que ça veut dire comme, par exemple... Là je vous ai menti l'autre fois, je ne suis pas un profane là-dedans, je suis un amateur de technique là, mais... Comme, par exemple, pour ce qui est des ordinateurs maintenant, il y a des disques durs qui ont la particularité de signaler leur future défaillance, c'est un peu ce que vous parlez là dans la gestion de l'actif?

M. DENIS PARENT :

R. La gestion de l'actif, c'est ça. On pourrait avoir des senseurs sur nos transfos qui vont utiliser le réseau de Télécom que l'on déploie en même temps avec des routeurs pour amener de l'information additionnelle qui va aller dans nos systèmes, les autres systèmes que Daniel Richard a parlé hier, pour pouvoir prendre des décisions préventives, par exemple.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Et peut-être plus à portée de main, puis ce que

d'autres utilités font, c'est qu'avec une mesure, dans le fond, journalière des différents clients, tu peux faire le lien entre le transformateur qui alimente ces clients-là et la charge actuelle et prévenir, dans le fond que, bon, la capacité du transformateur n'est plus adéquate et que donc tu vas avoir à travailler sur ton réseau ou tes actifs. Ça fait qu'à date, dans l'industrie, c'est ce qu'on voit là. C'est une forme de gestion de l'actif et c'est une façon de le faire. Ça fait que c'est pour ça des fois, le terme versus la réalité là, il y a quand même quelques variantes.

M. DENIS PARENT :

R. O.K. Détection de « sub », c'est oui, avec tous les profils qu'on reçoit, il y a du croisement de données. Et en plus, on a déjà les compteurs, on peut les utiliser sur notre basse tension au niveau des transfos et on fait aussi une preuve de concept en moyenne tension. Donc, le HAN, je l'ai mentionné. Préparation, ça va avec l'afficheur, et caetera, donc il n'y a aucun problème. Mesures variées (gaz, électricité, eau), bon, là c'est s'il y a d'autres appareils qui seraient compatibles avec le réseau Gridstream, bien là, ça pourrait peut-être être utilisé, mais ça n'implique pas

notre compteur.

11 h 16

Q. [48] O.K. Est-ce que pourrait être comme, par exemple, de la biénergie, c'est le compteur sert à computer aussi la consommation de gaz?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Non, ça, la biénergie c'est complètement différent, dans le fond, c'est... dans le fond on passe à un autre mode de chauffage et ça permet à Hydro-Québec, dans le fond, d'éviter des mégawatts, là, et ça c'est basé sur la température donc on ne parle pas de la même chose.

Ici ce qu'on parle c'est de prendre, mettons, un compteur à gaz ou un compteur à eau puis l'embarquer sur le même réseau de communication, là. Ça c'est... ça c'est différent puis ça, bien, ça implique à nouveau, là, tu sais, dans le fond, d'autres investissements, d'autres éléments mais c'est possible de le faire avec la base qu'il y a là, là.

DENIS PARENT :

R. Pour les profils de consommation on s'entend que c'est là. La mise à jour des logiciels, effectivement, et on l'a expérimenté dans le pilote, c'est une des fonctionnalités importantes

parce qu'on veut s'assurer que toute mise à jour qui va arriver dans le futur qu'on soit capable de le déployer.

L'autoproduction c'est le mesurage net. Tous les compteurs mesurent l'énergie livrée et l'énergie reçue. Donc s'il y a un autoproducteur qui arrive avec une petite éolienne ou un petit panneau solaire on ne change pas le compteur, c'est déjà prévu.

La gestion d'un parc de véhicules, bien là on verra soit via le Zigbee, et cetera, qui pourrait être fait. Données sur la tension, on l'a déjà la mesure de la tension est dans tous les compteurs donc c'est pour ça que c'est une donnée supplémentaire qui va être disponible pour CATVAR notamment.

Qualité de l'onde, bon, ce n'est pas les compteurs résidentiels, ça va être d'autres compteurs plus spécialisés dans des... on vise plutôt des gros clients avec ça mais ça ne touche pas nos compteurs, là, de grande majorité mais ça pourrait être disponible si les compteurs arrivent.

Q. [49] Je vous interromps, qualité de l'onde, est-ce que ça peut aussi servir dans une perspective où il y a un grand développement de l'éolien? J'ai cru

comprendre que ça peut apporter une désynchronisation de l'onde. Est-ce que ça peut être une façon de contrôler à tout moment?

R. Non, dans le fond, non, parce que, dans le fond, ce à quoi vous faites référence c'est des fonctions avancées de qualité de l'onde comme du papillotement, comme des harmoniques, comme des creux de tension, des surtension.

On a ça aujourd'hui mais dans des appareils de haut-de-gamme, dans les appareils qui sont très sophistiqués et qui coûtent plusieurs milliers de dollars, là. Donc dans le compteur... dans le petit compteur résidentiel il y a quelques fonctionnalités additionnelles qui sont une grande percée parce que, imaginez, on a actuellement une lecture de consommation aux deux mois, là, ça fait que là on a beaucoup d'information, juste par le fait d'avoir le niveau de tension chez le client c'est déjà toute une... toute une avancée, là.

Et on a des alarmes de différentes façons sur le compteur, mais ce à quoi vous faites référence c'est vraiment des appareils très sophistiqués. On fait ça quand il y a une plainte chez un client, par exemple, et on a ça mais dans des endroits spécialisés sur le réseau ou chez des

gros clients.

Q. [50] Et le dernier, là, synchronisation temporelle?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Ah, il n'y a aucun problème, c'est l'horloge donc tous nos... il n'y aura aucun problème au niveau des compteurs, c'est déjà là.

Q. [51] Et la mise à jour logicielle, ça me fait penser à un autre aspect... ça concerne les standards, là, parce que là je comprends quand on parle de mise à jour c'est à la fois une mise à jour... une mise à niveau.

Il y a, comment dire, le logiciel est rendu plus performant mais ça peut être aussi une mise à jour en termes, là, de standard, là. Concernant les interfaces, concernant les logiciels, ainsi de suite, est-ce que vous êtes assuré actuellement que ce sont des standards qui sont là pour durer ou ça se peut que dans cinq ans, et on l'a connu dans d'autres technologies, les standards changent, faisant en sorte qu'il n'y a plus de possibilité d'évolution?

M. DENIS PARENT :

R. Non, à ce sujet-là la... notre appel... notre appel de... c'est un appel d'offres qu'on avait envoyé sur le marché était clair, on voulait se coller aux

standards de marché qui était... qui sont là.

Actuellement, cette technologie-là il y a vraiment un ensemble de standards qui sont complètement respectés et c'est la majorité de nos... les standards qui sont là.

Ça fait que ce côté-là, est-ce que les standards vont évoluer dans le temps, vous avez raison, ça va évoluer dans cinq ans, ça va évoluer dans six ans. Mais la capacité de mise à jour nous permet justement de s'assurer qu'on suit et qu'on ne reste pas arrêté dans le temps par rapport à ces standards-là, donc...

Q. [52] Monsieur le Président, je vais prendre quelques secondes pour voir si j'ai passé au travers de mes questions.

LE PRÉSIDENT :

J'aillais dire je ne peux pas être trop sévère avec vous, là, parce que vous aviez annoncé quinze (15) minutes puis ça fait une demi-heure, mais je pense qu'il y en a d'autres qui ont... qui ont étiré leur temps aussi, là.

Me DENIS FALARDEAU :

Ça fait déjà une demi-heure?

LE PRÉSIDENT :

Oui, bien oui, c'est...

Me DENIS FALARDEAU :

Ah! bien...

LE PRÉSIDENT :

Ça passe vite parce que c'est intéressant!

Me DENIS FALARDEAU :

Non, mais aussi en même temps...

LE PRÉSIDENT :

Je vous fais un compliment.

Me DENIS FALARDEAU :

Non, mais en même temps ça vient... ça vient
confirmer, là, ce que Einstein amenait, là...

LE PRÉSIDENT :

On apprend des choses.

Me DENIS FALARDEAU :

C'est dépendant du point de vue...

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui.

Me DENIS FALARDEAU :

Q. [53] ... de celui qui observe, là, le temps est
différent. Ah! les collecteurs, c'est parce que là
je comprends que dans tout le maillage sur le
réseau, bon, il y a les compteurs, les collecteurs
c'est ce qu'on pourrait appeler un pont, hein!
c'est un peu ça, c'est un pont?

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Oui, exactement, c'est une passerelle qui récupère de l'information et la transmet à la centrale.

Q. [54] À part le, comment dire, là, le central qui lui va computer et conserver toutes les données, dans le réseau est-ce que... est-ce qu'il y a des modules qui conservent de l'information?

R. Il n'y a aucun module qui conserve de l'information non encryptée. Les modules comme le collecteur va, oui, va avoir une plage où qu'il peut récupérer de l'information et attendre un certain nombre d'heures avant de le transmettre à la centrale.

Le pourquoi c'est justement pour protéger le réseau, s'assurer qu'on ne va pas chercher l'information deux à trois fois sur des compteurs lorsqu'il y aurait une panne, par exemple, entre le collecteur et la central avec une panne de WAN qui pourrait arriver. Donc ce côté-là ça nous protège et ça nous rend disponible toute l'information.

Mais il faut se rappeler, c'est de là je vous ramène toujours, c'est l'information qui se promène sur le réseau est en sécurité avancée, ce qui fait que pour chacun des compteurs il y a une clé « d'encryption » particulière. Donc le collecteur, lui qu'est-ce qu'il voit c'est des

paquets encryptés qu'il ne comprend pas et qu'il va transmettre lorsque le réseau revient.

Q. [55] C'est un cent vingt-huit (128) bits, c'est quoi?

R. Je vais... je vais aller consulter le détail, c'est plus que cent vingt-huit (128) bits, là, actuellement, là.

10 h 24

Q. [56] Ah! Il y a aussi un autre élément qui... qui nous intriguait, et là je fais référence au document, Document 1 à la page 25 à la ligne 24. Mais ce n'est pas important de l'avoir. C'est parce que vous dites :

Le rythme d'installation prévu pour le déploiement massif correspond au rythme observé dans l'installation des premiers compteurs de ce projet pilote.

Je voudrais comprendre le sens de la phrase. Est-ce que ça veut dire que ça va se déployer au même rythme que la petite échelle que vous avez déjà présentement?

M. GEORGES ABIAD :

R. C'est-à-dire que, comme j'ai expliqué hier, et d'ailleurs on a promis, on a pris un engagement de

déposer le tableau de bord, c'est le rythme observé par nos prestataires à l'externe et nos installateurs à l'interne pour le rythme quotidien. Et lorsqu'on extrapole ce rythme quotidien avec une petite équipe, on extrapole ça avec la vraie équipe qui va être en place lors du déploiement massif. On atteint les objectifs quotidiens qu'on... qu'on s'est fixés pour chacune des zones, et donc arriver dans l'échéancier.

Q. [57] Concernant la gestion des risques pour un déploiement massif du projet, là, j'imagine que vous avez déjà fait des... des simulations. Quels sont les risques qui sont... qui sont possibles, là? Je ne vous dis pas, pour reprendre un peu l'expression de monsieur le président hier, de faire de la science fiction, là. Mais qu'est-ce qui est... qu'est-ce que vous avez anticipé comme risques probables?

R. Mais c'est un processus, hein, lors de déploiement, là. On n'est plus dans un risque... C'est un risque de processus d'opération, d'exécution des travaux. Donc, on a regardé autant la planification à partir du moment de livraison des compteurs, quand est-ce qu'on doit commander les compteurs.

Sans rentrer dans le détail parce que

je peux tout expliquer les processus, là. Mais on a pris le processus du moment qu'on doit commander le compteur ou un lot de compteurs, passer à travers la livraison, l'assurance qualité des têtes de série, la livraison dans le dépôt, livraison dans le champ, préparation des équipes, des installations, les prises de rendez-vous, les rendez-vous manqués, les clients n'étaient pas là, qu'ils nous rappellent. Par secteur, aviser les municipalités avant.

Donc, tout ce processus-là, chaque élément est un chaîne et chaque élément comporte des risques à moindre mesure et des grandes mesures. Donc, ce qui était le plus important pour nous de valider c'était dans la zone 1, principalement le soixante-dix pour cent (70 %) des compteurs à l'intérieur. Il fallait absolument qu'on s'assure que les prises de rendez-vous et que l'accessibilité à ces compteurs-là soit au rendez-vous.

Bonne nouvelle! On a un plan d'atténuation. On a constaté quand même qu'il y a beaucoup de chambres de compteurs, commerciales et industrielles, qui constituent soixante-dix pour cent (70 %), là. Ce n'est pas tous des individus.

Alors donc, ça c'était important de le constater et de voir donc qu'on va pouvoir y arriver.

Il y avait également dans le déploiement s'assurer que le compteur ait tout... le centre d'exploitation de mesurage reçoit bien les données. On est capable de facturer. Donc, ça, on l'a déjà passé.

Donc, oui, on avait... on a tout un tableau de bord avec des critères qui étaient non négociables, si vous voulez, des incontournables qui ont été atteints, qui relèvent autant de la performance du système, du processus de gestion, de la prise de rendez-vous, les installations et la performance de nos installateurs. Donc, tout ça c'était ensemble.

Et aussi on a un back-up, bien sûr. On a un plan d'atténuation A, B. Nous avons nos propres installateurs. C'est notre métier installer. Monsieur Brassard l'a dit tantôt, ça fait des années qu'on... on s'occupe du parc. Alors, au pire, on a... on a des plans d'atténuation qui sont mis en place au cas où on doit rattraper certains retards dans... dans ce travail-là.

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Je vais rajouter un complément d'information à Georges.

En plus de toutes les activités et processus qui ont été regardés, il y a tout l'aspect infrastructure technologique qui est regardée. L'aspect sécurité est un élément, si vous avez regardé. Notre appel de propositions avait été clair là-dessus, il fallait se protéger et revoir l'ensemble.

Donc, dans ce mécanisme-là, que Georges appelle, il y un processus qui amène à revisiter la donnée, la criticalité de cette donnée-là, comment qu'on la protège et un ensemble de... d'analyses de risques de faites à chaque endroit où cette information-là se promène pour s'assurer que ces mécanismes de sécurité sont mis en place, sont suivis et sont orientés pour respecter la confidentialité.

Si on regarde les trois éléments importants, la DIC qu'ils appellent : la disponibilité, l'intégrité et la continuité du service. S'assurer qu'en tout temps la confidentialité et la disponibilité de service et l'intégrité soient garanties.

Donc, un ensemble de recueils vus là-dedans dans un processus complet de bout en bout au point de vue infrastructure avec les processus.

Q. [58] Vous me faites penser justement. Dans le réseau installé il y a une entreprise qui devait faire des tests d'intrusion. Le résultat, les recommandations de l'entreprise c'est quoi?

R. L'entreprise utilisée pour faire nos tests d'intrusion on a été chercher vraiment des gens spécialisés dans le marché, spécialisés dans la technologie AMI. Donc, on a voulu, en plus de tous nos experts internes, avoir de l'expertise externe à ce sujet-là. Cette entreprise-là a vraiment eu, avec les équipements, avec la façon qu'on l'intègre chez nous, a revisité le tout vraiment en cyber attaque, a regardé est-ce que chaque composante je suis capable d'aller chercher les mots de passe qu'il me faut, je suis-tu capable d'aller chercher de l'information pour pénétrer ce... ces réseaux-là.

Et le rapport est très valorisant dans le sens qu'au point de vue technologie, on est très bien protégé avec la technologie et la sécurité avancée mise en place qui fait en sorte que, vraiment, il n'y a aucune faille actuellement dans

le réseau MESH qui peut amener de l'information ou être capturée en cours de route, avec les méthodes actuelles.

Là, il faut bien comprendre qu'en cyber sécurité, ce domaine-là évolue quotidiennement.

10 h 30

Il est continuellement suivi et on est sur toutes les tables actuellement pour suivre, et ça ce n'est pas juste le réseau... le réseau IMA qui est touché, c'est l'ensemble du réseau d'Hydro-Québec en termes de télécoms ou en termes d'administratifs, on pourrait être touché et Hydro-Québec, à l'intérieur de ses... de ses façons de faire, a mis des mesures et a mis des suivis qui permettent justement de suivre au quotidien les évolutions et de s'assurer que les produits avancent dans la même direction.

Notre fournisseur est même embarqué avec nous dans, s'il y a lieu à des éléments d'urgence, s'il y a des failles qui sont trouvées en avant de nous, parce que pour l'instant il n'y a aucune faille par rapport au marché et les outils du marché.

Q. [59] Merci, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Falardeau. On est rendu à la FCEI,
Maître Turmel.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

procureur de la Fédération canadienne de
l'entreprise indépendante :

Q. [60] Bonjour, Monsieur le Président, André Turmel pour la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Bonjour aux membres du panel. Alors il y a plusieurs messieurs mais je vais commencer par madame Viens. J'ai quelques questions à vous poser. Je vous demanderais de prendre votre CV s'il vous plaît, qui a été déposé à HQD-6, document 2.13, page 1 de 1. J'imagine que vous le connaissez bien. Alors j'aimerais donc voir avec vous, je vois que vous êtes... vous avez une formation en génie chimique au niveau du bacc. et de la maîtrise, c'est exact?

Mme NATHALIE VIENS :

R. C'est exact.

Q. [61] Et donc que vous êtes à l'emploi, et corrigez-moi si je me trompe, là, d'Accenture depuis au moins deux mille cinq (2005), c'est exact?

R. Oui.

Q. [62] Et je lis dans votre CV ce qui suit, vous

travaillez notamment dans :

... la définition et réalisation des
bénéfices d'implantation de solutions
TI...

Technologie de l'information?

R. Oui.

Q. [63] ... incluant la réingénierie de
processus. Depuis les dernières
années, Nathalie est principalement
responsable de faire la gestion de
projets de grande envergure. Madame
Viens possède de solides connaissances
dans l'industrie des ressources.

Alors ma première question c'est en lien avec,
notamment, hier on a mentionné que Accenture
accompagnait Hydro-Québec Distribution dans ce
mandat depuis juin deux mille dix (2010), c'est
exact?

R. C'est exact.

Q. [64] Vous êtes accompagnatrice depuis ce moment-là?

R. Accenture a accompagné...

Q. [65] Oui.

R. ... donc il y a eu un changement de gestionnaire de
projet à un moment dans le projet et j'ai repris le
projet.

Q. [66] Vous l'avez repris à quelle date?

R. Je crois en août.

Q. [67] Août deux mille (2000)?

R. Onze (11).

Q. [68] Deux mille onze (2011). Est-ce qu'il est à votre connaissance donc, le mandat quand même d'accompagnement remonte en juin deux mille dix (2010), et on a mentionné également que, de ce qu'on a lu, c'est qu'avant juin deux mille dix (2010), au début de deux mille dix (2010) il y a eu quand même une participation d'Accenture avec IBM sur... pour différents services, c'est exact?

R. C'est exact.

Q. [69] Quels sont-ils?

R. Un balisage de marché.

Q. [70] Un balisage de marché, O.K. Est-ce que vous avez participé à la pièce HQD-1, document 1, qui est le document principal d'Hydro-Québec, là, peut-être... c'est le document de cinquante-huit (58) pages qui est la pièce maîtresse, qui explique le dossier, est-ce que vous avez participé à l'élaboration de ce document?

R. Personnellement, non.

Q. [71] Donc vous n'avez jamais révisé des versions de près ou de loin à quelque nature du stade de

l'évolution du dossier?

R. Encore une fois, personnellement, non.

Q. [72] Vous n'avez pas vous-même personnellement révisé ce document, y a-t-il des personnes chez Accenture qui ont révisé ce document?

R. Non.

Q. [73] Donc ce document HQD-1, document 1 n'a été révisé par personne chez Accenture...

R. C'est exact.

Q. [74] ... depuis son dépôt?

R. C'est exact.

Q. [75] Est-ce que vous avez collaboré ou participé, vous personnellement ou des membres d'Accenture, à l'élaboration des réponses aux nombreuses demandes d'information dans le présent dossier?

R. Peut-être je peux clarifier notre implication dans le mandat, donc...

Q. [76] Oui.

R. ... Accenture, on a fourni ou un support à répondre à des questions de tendances de marché et qu'est-ce qui se passe dans les autres utilités. Donc sur ça on a fourni ces réponses à Hydro-Québec qui eux, par la suite, ont choisi ou pas de les inclure dans leurs réponses.

Q. [77] D'accord. Est-ce que vous pourriez m'indiquer

quelles sont ces questions réponses? Est-ce qu'elles sont nombreuses, premièrement, ou...

R. Les tendances de marché sur tous les genres de question qu'on peut se poser quand on fait un déploiement AMI, donc en choix technologique, en accompagnement des sélections, en termes de communication, donc tous les genres de questions qu'on peut avoir, donc c'était notre rôle un peu. Donc je ne peux pas nécessairement vous sortir tous les sujets parce qu'il y en a plusieurs mais c'est le genre de point qu'on peut se positionner ou se questionner dans un genre de... un mandat tel que celui-ci présenté.

Q. [78] Donc si on essaie de comprendre le mandat d'accompagnement c'est certainement un mandat relié donc au balisage hors Québec, est-ce que c'est exact de...

R. Effectivement, donc nous on est une firme globale, donc on s'est appuyé sur notre connaissance de l'industrie au niveau international.

Q. [79] Balisage de marché c'est une chose, mais balisage des technologies également?

R. Notre implication ici était plus au point de vue des tendances de l'industrie, donc ça pouvait inclure un volet technologique.

Q. [80] Mais dans ce cas-ci est-ce que vous avez fait le balisage technologique, pour bien comprendre si vous l'avez fait?

R. On n'a pas évalué les technologies ici, là.
10 h 35

Q. [81] Et je comprends également que vous avez participé à l'élaboration du rapport d'évaluation d'Accenture qui a été déposé au mois de janvier sous la pièce HQD-1, document 3, c'est exact?

R. C'est exact.

Q. [82] Et quand je vois dans ce... et je n'embarquerai pas dans le rapport comme tel mais... parce que vous ne serez pas... je comprends que vous n'êtes pas sur le panel 4 qui va en discuter, je veux seulement comprendre, il y a une série de personnes d'Accenture qui ont collaboré à ce rapport.

Je vous invite simplement à le prendre, et simplement pour voir les personnes d'Accenture qui ont collaboré pour voir avec vous qui est... est-ce que je comprends que l'ordre de... on commence par madame... je suis à la page 4, donc du rapport d'Accenture...

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

De quel rapport, Maître?

Me ANDRÉ TURMEL :

Bien, le rapport d'Accenture, il y en a un, là...

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

Le rapport d'évaluation? Non, regardez c'est...

Me ANDRÉ TURMEL :

Le rapport d'évaluation

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

Oui, O.K.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Pouvez-vous donner la cote peut-être.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

Donnez la...

Me ANDRÉ TURMEL :

Bien sûr, tout à fait, donc HQD-1, document 3, en
liasse. Donc je suis dans la version publique.

Alors je vous laisse vous y rendre, Madame Viens.

R. Maintenant je veux juste clarifier mon rôle dans le
rapport. Moi j'ai participé à l'élaboration de la
table des matières et ensuite j'ai relu le rapport,
donc je n'ai pas participé à sa rédaction.

Q. [83] Mais vous me devancez mais...

R. Oui.

Q. [84] ... mais c'est bien. Je veux simplement
comprendre les gens dont il est fait mention aux
pages 4 et 5...

R. Oui.

Q. [85] ... on commence avec madame Sharon Allen...

R. Sharon Allen.

Q. [86] ... et il y a son descriptif, monsieur
Casey...

R. Madame Casey Wells.

Q. [87] ... Casey Wells, pardon.

R. Monsieur Wade Malcolm, oui.

Q. [88] Voilà, et ensuite page suivante, monsieur
Rasmussen, monsieur Lafeytaud qui sera le témoin au
panel 4...

R. Oui.

Q. [89] ... vous-même, Madame Viens...

R. Oui.

Q. [90] ... et monsieur Bouchet et madame... et
Geneviève Chartrand.

R. Oui.

Q. [91] Alors, monsieur Lafeytaud par rapport à vous
dans la hiérarchie du bureau de Montréal, est-il
votre supérieur?

R. Moi je suis une directrice principale et lui il est
un associé, effectivement.

Q. [92] Donc c'est un... dans un bureau il est...
c'était votre supérieur hiérarchique?

R. Oui.

Q. [93] D'accord. Et pour bien comprendre, les gens du bureau de Montréal, à votre connaissance, là, les gens qu'on vient de nommer, j'imagine que les noms... les francophones c'est, j'imagine, des gens du bureau de Montréal, donc...

R. C'est ça, les quatre derniers sur le document.

Q. [94] Et monsieur Rasmussen, Malcolm, Wells et Allen sont de quel bureau d'Accenture, si vous l'avez?

R. De bureaux variés, là, je ne sais pas par coeur d'où ils viennent.

Q. [95] Dans la myriade de vos bureaux.

R. Ils sont en Amérique, ils sont aux États-Unis.

Q. [96] Aux États-Unis, d'accord. Et donc venons en sur l'apport que vous avez fait sur ce texte-là. Vous avez préparé, si j'ai bien compris, la table des matières?

R. J'ai participé...

Q. [97] Participé.

R. ... à l'élaboration de la table des matières avec mon équipe et les... et nos spécialistes ici indiqués, et ensuite j'ai relu le rapport dans son entité.

Q. [98] Quand vous l'avez relu dans son entité c'est avant qu'il soit déposé?

R. Effectivement.

- Q. [99] Et est-ce que vous l'avez commenté?
- R. J'ai regardé pour s'assurer que l'information était en lien et qu'il y avait aussi pas de coquille.
- Q. [100] Est-ce que vous avez suggéré des corrections?
- R. Non.
- Q. [101] Donc vous l'avez accepté d'emblée?
- R. Oui, mais ce n'est pas mon rôle d'accepter le rapport c'était le rôle de monsieur Lafeytaud, donc moi j'ai seulement relu pour s'assurer d'avoir une cohérence, et c'est le rôle de monsieur Lafeytaud d'avoir accepté le rapport et de l'avoir déposé.
- Q. [102] Donc c'était plus que des... vous êtes quand même un ingénieur, là, maîtrise...
- R. Quand même.
- Q. [103] ... avec une maîtrise, c'était plus que les coquilles en français, n'est-ce pas?
- R. Effectivement, j'ai juste... je me suis assurée de la cohérence du rapport, oui.
- Q. [104] Quand vous dites « la cohérence du rapport », par rapport à quoi?
- R. Par rapport à sa lecture, donc on a plusieurs personnes qui ont participé à la rédaction, donc s'assurer que le rapport se lit bien dans son entité une fois amalgamé ensemble.
- Q. [105] Et comment doit-on comprendre, vu de

l'extérieur, et je vous pose la question bien, bien simplement, là, vous qui... vous personnellement ou Accenture, qui accompagnez votre client dans la... dans une démarche pour laquelle il vous paie des honoraires, j'imagine, c'est exact?

R. Effectivement...

Q. [106] Oui.

R. ... on est payé pour le mandat d'accompagnement.

Q. [107] Alors quand on fait un rapport... quand... bien, votre même entité, Accenture fait un rapport d'évaluation pour venir poser un jugement, c'est en quelque sorte un jugement que ce rapport d'évaluation est, c'est exact?

R. C'est une opinion, effectivement, sur le déploiement et les processus en cours.

Q. [108] C'est une opinion. Et donc votre supérieur rend une... votre supérieur et ses supérieurs à lui du bureau... des bureaux américains, rendent une opinion sur une partie du travail qu'Accenture a fait en accompagnement... en accompagnant Hydro-Québec. Est-ce que c'est comme ça qu'on doit... qu'on doit le comprendre, pour simplement tenter de situer l'apport d'Accenture au début de deux mille dix (2010), en juin deux mille dix (2010) et ce rapport d'évaluation.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Juste une remarque, je pense que tout ce qui concerne le rôle qui a donné lieu au rapport je pense c'est monsieur Lafeytaud qui pourra vraiment l'expliquer. Si les questions visent à savoir quel était le rôle de madame Viens, là je comprends. Mais lui demander à elle d'expliquer ce que les autres ont fait dans un autre contexte, je pense que face à ce témoin-là ce n'est pas...

Me ANDRÉ TURMEL :

Oui, vous avez raison. J'avais...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Ce n'est pas juste.

Me ANDRÉ TURMEL :

Je suis à la frontière, là, de ce que madame Viens a fait et restons dans son mandat d'accompagnement mais au moins comme madame Viens ne sera pas présente au panel le jeudi...

LE PRÉSIDENT :

Bien, je comprends où vous voulez en venir, là...

Me ANDRÉ TURMEL :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... est-ce que ce rapport d'Accenture qui porte un jugement sur la façon dont Hydro-Québec a

déployé... a organisé son projet, là, est-ce que c'est un rapport objectif ou si les gens qui portent un jugement de valeur sur ce qui a été fait sont également les gens qui ont conseillé comment le faire.

10 h 43

Mais là, moi j'ai compris qu'il y avait, Accenture a demandé à des gens qui n'étaient pas directement impliqués dans le projet de regarder ça d'une façon plus générale. Puis là bien vous avez mis le doigt sur, sur quelque chose, vous dites bien madame Viens est dans cette liste-là puis elle vous a expliqué qu'elle n'a pas vraiment participé à la rédaction des pièces. En tout cas, je sais où est-ce que vous voulez en venir, mais.

Me ANDRÉ TURMEL :

Oui, bien voilà.

LE PRÉSIDENT :

Mais, je veux dire, peut-être qu'on pourrait, je veux dire, il va y avoir le rapport d'Accenture plus tard, vous pourrez peut-être poser plus de questions, mais là tu sais. Ça peut attendre.

Me ANDRÉ TURMEL :

Mais permettez-moi, Monsieur le président, tout simplement.

LE PRÉSIDENT :

Oui, je comprends votre démarche, mais.

Me ANDRÉ TURMEL :

Q. [109] En tout cas, je n'en ai pas encore pour une demi-heure là, avec évidemment je n'irai pas dans le rapport qu'elle n'a pas développé m'a-t-elle dit, mais encore fallait-il que je sache le niveau de sa collaboration. Elle vient de nous le donner et ça nous donne une idée.

Maintenant je lui pose à elle la question de son point de vue de professionnelle qui travaille chez Accenture, qui rend le mandat d'accompagnement et qui par la suite voit Accenture avoir un autre mandat. Je veux avoir un peu vos observations sur cette, sur cette question.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je pense qu'il y a une question, vous posez la question, mais ses observations, elle peut observer bien des choses. Alors...

Me ANDRÉ TURMEL :

Elle va nous dire ce qu'elle observe.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

... demandez une question précise. Oui, mais.

LE PRÉSIDENT :

Je n'ai pas trop bien, parce que c'est un peu flou

votre question. On repart, recommencez là.

Me ANDRÉ TURMEL :

Alors donc.

LE PRÉSIDENT :

Une question spécifique.

Me ANDRÉ TURMEL :

Q. [110] Oui, alors Madame, au moment, Madame Viens, au moment où vous avez un mandat d'accompagnement qui manifestement est en cours encore aujourd'hui parce que vous témoignez, c'est exact?

Mme NATHALIE VIENS :

R. Le mandat d'accompagnement est encore en cours?

Q. [111] Oui?

R. Oui.

Q. [112] Le mandat d'accompagnement date au moins de juin deux mille dix (2010) jusqu'à au moins aujourd'hui. Pendant le même mandat d'accompagnement que vous réalisez, il y a un autre mandat, appelons-le le mandat évaluation, c'est exact?

R. Donc le rapport qu'on a fait, donc c'est qu'on a impliqué des gens externes, mais on a également utilisé une certaine connaissance qu'on avait d'observation. Donc oui, vous pouvez appeler un mandat, je ne sais pas comment vous l'appellez,

d'évaluation.

- Q. [113] Bien c'est son nom, le rapport d'évaluation.
Et y a-t-il une pratique, et je vous pose la question à vous, quand vous avez chez Accenture des mandats en parallèle comme ça, y a-tu une pratique par exemple d'établir un mur éthique, un mur de Chine, on voit ça dans les bureaux d'avocats parfois. Y a-t-il des murs éthiques qui peuvent être mis parfois dans certains mandats?
- R. On en a plusieurs, je veux dire on travaille avec différents clients. On travaille sur différents mandats. Donc effectivement on a une façon de gérer éthiquement en respectant la confidentialité de chacun de nos clients. Ce que l'on fait.
- Q. [114] O.K. Et dans ce cas-ci est-ce qu'il y avait un mur éthique entre le rapport d'accompagnement, tous les gens qui travaillent sur l'accompagnement et tous les gens qui travaillent sur le rapport d'évaluation? Évidemment ma question s'adresse à monsieur Viens, Madame Viens, pardon.
- R. Oui, Monsieur, merci. Donc les personnes qui sont intervenues dans l'évaluation n'étaient pas impliquées directement dans le projet d'accompagnement.
- Q. [115] D'accord. Merci. Alors on passe à un autre

sujet. On va revenir au, cette fois-ci donc, je demanderais ça aux témoins d'Hydro-Québec. Sur le périmètre tel qu'il a été discuté là et reprenons encore le fameux document PowerPoint si vous voulez bien.

On comprend que bon le périmètre du projet lecture à distance est établi pour la télé-relève et le débranchement/branchement, à la page 9 du PowerPoint. Je veux bien comprendre, bon certainement j'ai compris que ça a été testé là.

Mais est-ce que pour le branchement/débranchement, pour cette fonctionnalité-là, est-ce que cette fonctionnalité a été testée, je veux dire, concrètement à partir du système d'entreprise? On parlait de bout en bout.

Est-ce que par exemple je ne sais pas si le lien avec le système SAP, on a testé, mais à l'égard, quel type de tests a-t-on fait et à l'égard du système entreprise comme tel?

M. GEORGES ABIAD :

R. De mon intervention juste pour mettre le contexte, parce que.

Q. [116] Oui, d'accord.

R. Parce que c'est important de comprendre que contrairement au processus relevé où toute la

fonction relève, elle est complètement refaite.

Dans le cas de branchement/débranchement où le système de recouvrement, toutes les étapes préalables à la décision de faire le débranchement ils vont rester pareilles là. Toutes.

Donc des fois on prend, vous savez toutes les lettres qu'on envoie aux clients avant de les, les contacts qu'on leur fait, tout ça, en passant ça on va revenir là-dessus par rapport aux frais.

Mais il y a tout un processus, des fois ça prend un an et demi avant qu'on décide qu'on va couper un client, qu'on va interrompre le service dans un endroit. Ça on ne touche pas là.

Q. [117] Ça demeure?

R. Ça demeure. Donc il faut préciser votre question, préciser la réponse que mon collègue va donner. Parce que là votre question est, est-ce qu'on le met dans, est-ce qu'on le fait dans un contexte de processus d'affaire? Mais on ne retouche pas le processus d'affaire.

Q. [118] Très bien.

R. Vous comprenez. Donc c'est la fonction qui a été testée compte tenu du fait qu'on ne fait pas un reengineering de processus.

Q. [119] Parfait. Mais ma question, tout à fait, et

vous le faites bien de la mentionner. Donc ma question n'a pas trait au processus d'affaire « ante », avant, mais à la fonctionnalité elle-même, je dirais technique en lien avec, avec votre système d'entreprise?

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Actuellement ces fonctionnalités-là sont en train de se mettre en place. Les fonctionnalités demande, SAP, AMI, deux point zéro (2.0) pour se compléter. Actuellement qu'est-ce qu'on a fait de bout en bout, tous les éléments qui ont été montrés tantôt de bout en bout au point de vue relève est complet.

On a les éléments de preuve sur les éléments. Cet élément-là on a prouvé techniquement, parce que quand je vous dis techniquement, c'est qu'on a prouvé que du frontal à l'acquisition on est capable d'envoyer une commande de « connect/disconnect » et d'avoir un retour.

Là il reste à les intégrer dans la, dans le processus avec notre, notre, j'appelle ça notre système maître qui est SAP pour que le processus se complète et qu'on détermine exactement à quel endroit on veut l'intégrer.

10 h 50

Dans cette intégration-là aussi au point de

vue du... de notre cas d'affaires, cette fonction-
là se mettait en... se mettait dans la fonction
plus en deux mille treize (2013) et non pas dans
notre première phase de déploiement. Donc, c'est
des éléments qui sont en... en cours de
réalisation.

Q. [120] O.K. Là, vous avez dit beaucoup de choses et
quand vous dites que vous avez prouvé
techniquement, est-ce que vous me parlez que le...
qu'il y a une preuve technique que ça marche? Mais
je n'ai pas encore entendu le mot « on a testé le
lien avec SAP ». Puis vous me dites, j'ai compris :
« On est en train de le faire. » Ma question
c'était est-ce que vous l'avez testé? Si vous ne
l'avez pas testé c'est correct. On n'est pas
plus... Mais l'avez-vous testé?

M. GEORGES ABIAD :

R. Dans les éléments actuellement, là, on a nos
premières phases de tests techniques sont faits
avec SAP. J'ai des intégrations de faites, j'ai des
éléments techniques. Parce que, là, si on regarde,
SAP nous amène une... une nouvelle communication
qui se fait avec le MDMS et ces éléments-là sont
en... Actuellement, je suis en plein dans ces
tests-là en train de les réaliser.

Q. [121] O.K. Donc, si je vous comprends bien, vous êtes dans les premières phases de tests techniques. Ça veut dire qu'il y a d'autres phases à venir, c'est exact? De tests?

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Excusez-moi juste deux minutes.

Q. [122] Oui, oui. Je comprends que les témoins vont faire un conciliabule. Je disais simplement ça pour mémoire dans les notes sténo pour se rappeler le passage.

R. Je reviens sur la précision de la... à la réponse. Quand on dit tester, techniquement, oui, on a testé un environnement contrôlé parce qu'on ne veut pas éliminer, disconnecter un client qui est actuellement en cours. Donc, on a vraiment testé dans nos environnements contrôlés cette façon de faire-là.

Le côté d'intégration avec SAP, ce côté-là aussi dans des environnements contrôlés est en train de se faire. L'élément qu'il reste à intégrer c'est à quel endroit exactement dans le processus on va faire cet appel-là. Et ça c'est en train de se... se faire actuellement, là, avec les... les spécialistes dans le processus de recouvrement. C'est un mandat qui est en cours.

Mais les éléments techniques qui prouvent que c'est faisable, qui prouvent qu'on est capable de passer cette information-là d'un système à l'autre et sans avoir problème, ça actuellement c'est confirmé.

Q. [123] O.K. Je vous pose la question puis j'ai utilisé le mot « SAP », parce que SAP c'est une technologie ou un logiciel qui a été adopté par la Régie. Et simplement, les faits ont démontré que ça a pris beaucoup plus de temps et ça a été plus coûteux, et c'est compliqué ces choses-là et... Puis je comprends l'importance de tester, que vous ne voulez pas débrancher les gens pour... pour rien. Mais d'où ma question en lien avec le système d'entreprise. Ce n'était pas... qu'il était important le test, là.

Et donc, est-ce que vous êtes revenu... Donc, vous avez testé le... je dirais la technologie, mais il reste encore du travail de tests à faire? Je ne veux pas vous induire en erreur, mais c'est ce que je retiens de vous.

M. GEORGES ABIAD :

R. Je vais revenir sur ma mise en contexte.

Q. [124] Oui.

R. Parce que c'est important que les gens apprécient

ce dont on parle ici. O.K.

Le test de déconnecter et de
rebrancher un client...

Q. [125] Oui.

R. ... un compteur.

Q. [126] Oui.

R. Cette fonctionnalité-là avec tout ce que ça
implique a été complétée.

Q. [127] D'accord.

R. Tantôt je vous ai dit qu'on ne revoit pas le
processus d'affaires de recouvrement.

Q. [128] O.K.

R. Donc, tout ce qu'il reste à faire pour que ça soit
« live », parce qu'on n'est quand même pas pour
couper un client réellement, c'est on ne touche pas
au processus et on sait que la fonction elle
fonctionne, là. Donc, tout ce qu'il nous reste à
faire c'est de la mettre en place. Au moment qu'on
dit on débranche quelqu'un ou un client, au lieu
d'envoyer une personne, ça va être une... ça va
être quelqu'un qui va appuyer sur le bouton. C'est
ça qu'il reste à faire. C'est ce qu'il essaie de
vous expliquer monsieur Charbonneau.

Q. [129] Parfait. O.K.

R. Alors c'est testé. On sait que ça fonctionne. Le

processus ne change pas, il nous reste juste à l'implanter. Parce qu'une fois qu'on l'a implanté ça devient « live », là. Il faut être prudent par rapport à ça.

Q. [130] Parfait. Et... Parfait, merci. Là, je pense qu'on a l'éclaircissement.

Prenez, si vous voulez, les pages 16 et 17. Ou 15 et 16, pardon, du... de la présentation initiale où il y a une série de... de fonctionnalités sur cinq ans, donc deux mille douze (2012) jusqu'à deux mille dix-sept (2017). Alors nous sommes toujours dans les tests, et je veux simplement savoir si dans ces fonctionnalités-là qui apparaissent aux pages 15 et 16, ces fonctionnalités-là ont été testées...

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Juste un instant.

Q. [131] ... de manière générale?

R. Juste un instant on va récupérer une... une présentation additionnelle parce que certains ne l'ont pas sous les yeux.

Q. [132] Ah! O.K.

R. Question d'être bien informé. Merci, Maître.

M. DENIS PARENT :

R. Si vous regardez les fonctionnalités, je vais

répéter ce que j'ai fait tantôt parce que c'est les mêmes qu'on va retrouver. Mais je vais vous confirmer encore, là. Donc, tout ce qui est la facturation sur relevé réel c'est en place. L'aménagement-déménagement c'est dans le projet, c'est en place. La gestion des pannes on a la... le compteur le fait et on l'observe. Il reste à faire le pont avec nos systèmes d'entreprise. La prévision de la demande, les profils de consommation sont là, donc on va les... on va pouvoir commencer faire les... les démarches pour donner l'information aux gens concernés. Gestion de la consommation, monsieur Richard a spécifié qu'on y allait vers une approche Web, donc toutes les données on les a. Donc, il n'y a aucun problème. C'est que de mettre en place le portail et de faire les ponts. La détection de la « sub », je vous le reconferme, avec les données on a des requêtes qu'on peut faire au niveau de...

Q. [133] Excusez-moi, détection de la?

R. Subtilisation.

Q. [134] Ah! D'accord.

R. Je continue.

Q. [135] Oui.

R. Donc, il n'y a pas de problème. Puis on a les

compteurs qui peuvent se mettre sur la basse tension et il y a des... différentes alarmes qui arrivent également avec le compteur.

L'efficacité énergétique, on nous demande la mesure de tension au compteur. Elle est là, elle est disponible et on a commencé à donner des données, spécialement à Boucherville parce que c'est la zone interactive et qui a CATVAR. Donc, ils vont pouvoir raffiner leurs algorithmes. C'est déjà... C'est déjà disponible. Mais je veux dire il n'y a rien, là, que... On n'invente rien.

10 h 56

Et pour deux mille quinze (2015), deux mille dix-sept (2017) qui est l'utilisation du réseau maillé, alors là on a des preuves de concept à faire, on va remonter, c'est l'utilisation du réseau « Gridstream » pour utiliser d'autres appareils sur le réseau.

Donc la capacité du système est là, on a évalué dans les pilotes, mais il suffit maintenant de regarder les opportunités par rapport à nos besoins au niveau de la gestion du réseau.

Et pour la recharge de véhicules électriques si jamais il faut utiliser, bien la carte Zigbee est disponible dans le compteur. Et

pour la télésurveillance, maintenance des équipements c'est encore l'utilisation du réseau « Gridstream ».

Donc on va faire nos preuves de concept, on va bien raffiner nos besoins, on va se mailler avec les autres projets de l'entreprise et c'est, tout est là.

Q. [136] O.K. Merci pour l'explication. Mais là donc vous m'avez expliqué que c'est l'ensemble de ces fonctionnalités-là sont, pourront être mis en service au moment jugé opportun, si on résume comme ça. Mais ma question c'était, o.k., oui, ça vous avez répondu.

Par ailleurs, ont-elles été testées?
Certaines ont été testées, j'ai cru comprendre, d'autres c'est à venir, c'est exact?

R. C'est exact.

Q. [137] O.K. Et celles qui sont à venir j'imagine c'est celles qui sont, comme l'ensemble de deux mille douze (2012), les fonctionnalités de deux mille douze (2012) celles qui apparaissent à la page 16 là, 15, pardon, ont-elles été totalement testées celles-là?

R. Exactement, c'est les données qui proviennent directement des compteurs.

Q. [138] O.K. Et celles de deux mille treize (2013), quatorze, bien c'est-à-dire dans le plan d'affaires là?

R. Dès qu'il y a deux mille treize (2013) là.

Q. [139] Oui?

R. Tout est là. Déjà là il suffit qu'à faire nos, à compléter les travaux supplémentaires que l'on doit mettre en place avec les autres systèmes, mais ça part toujours des données de consommation, des mesures de tension que l'on mesure. Donc il n'y a pas de problème pour ça.

Q. [140] O.K.

M. GEORGES ABIAD :

R. Si vous me permettez, si vous me permettez.

Q. [141] Je ne cherche pas le problème, je cherche juste à savoir si ça a été testé?

R. Oui, je vais répondre.

Q. [142] Oui?

R. Spécifiquement.

Q. [143] O.K.

R. Si vous me permettez. Ce que monsieur Parent essaie de vous dire dans le fond c'est que tout est disponible...

Q. [144] Oui, d'accord, j'ai compris.

R. ... pour pouvoir tester. C'est clair que les

fonctionnalités requises pour procéder à la relève, à l'aménagement/déménagement et le test qu'on a parlé tantôt pour le branchement/débranchement, ça c'est complété. Ça c'est fait pour le périmètre actuel du projet.

Cependant, ce qu'il essaie de vous dire monsieur Parent, c'est qu'il y en a d'autres qu'on est en train de tester en dehors du périmètre, mais le périmètre qui était présenté ici pour faire la relève, faire l'aménagement/déménagement et faire le branchement/débranchement c'est complété.

LE PRÉSIDENT :

Maître Turmel, je suggérerais qu'on se débranche pour quinze minutes.

Me ANDRÉ TURMEL :

Pas de problème.

LE PRÉSIDENT :

Et le temps de la pause santé.

Me ANDRÉ TURMEL :

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

Me ANDRÉ TURMEL :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

11 h 15

REPRISE DE L'AUDIENCE

LA GREFFIÈRE :

Veuillez prendre place, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

Alors allez-y, Maître Turmel, on vous écoute.

Me ANDRÉ TURMEL :

Merci, Monsieur le Président.

Q. [145] Alors avant de quitter la page Power Point, pages 15 et 16, Messieurs, Dames, mais surtout Messieurs d'HQ. Donc, vous nous présentez... Ce que j'ai compris c'est que dans votre preuve initiale, HQD-1, Document 1, il n'y avait pas, en tout cas on n'avait pas d'écrit aussi... puis dans le temps c'était moins serviable peut-être, le plan d'affaires, le « Road Map ». Mais, là, depuis quelques jours on discute de votre « Road Map » qui apparaît ici. C'est exact, c'est un peu votre plan d'affaires pour cinq ans?

M. GEORGES ABIAD :

R. Exact.

Q. [146] O.K. De manière générale, à la Régie on est habitué, pas dans tous les cas, mais souvent,

surtout quand il y a des investissements importants, de regarder parfois ça. En matière d'infrastructure cinq ans c'est court, il y a des plans d'approvisionnement sur dix (10) ans et tout ça.

Juste de manière conceptuelle qu'est-ce qui se passe après deux mille dix-sept (2017), y a-t-il un hiatus puis il ne se passe... vous cessez de réfléchir entre deux mille seize (2016) et deux mille vingt-cinq (2025)? Juste comprendre, là, y a-t-il une révision des technologies, qu'est-ce qui se passe?

R. C'est-à-dire que, comme on vous l'a présenté tantôt, je pense monsieur Parent, vous avez entendu que, dans le fond, d'une certaine façon la preuve à savoir que la technologie que nous avons présentement est une technologie évolutive qui... dont les compteurs, les routeurs, les collecteurs. Donc, le système « Gridstream » est évolutif.

Monsieur Richard vous a déposé notre plan de match, là, pour les cinq prochaines années sur comment on va, dans le fond, profiter des opportunités que cette nouvelle technologie-là pourrait nous présenter.

Et cet exercice-là va toujours

continuer au fur et à mesure qu'on avance, c'est-à-dire aujourd'hui c'est le « Snap shot » si vous voulez, si vous permettez l'expression, des cinq prochaines années. Évidemment, ce plan-là va être revisité, hein, il y a des choses qui vont tomber, il y a des choses qui vont surgir, des éléments d'efficience qui vont être identifiés davantage. Et on va mettre en place à ce moment-là l'exercice qu'il faut pour évaluer l'opportunité de saisir ou non.

Donc, c'est un... Je vous dirais plutôt c'est un processus en continu. On n'arrête certainement pas de réfléchir, pour essayer de saisir le maximum d'opportunités que cette technologie-là nous présente.

Q. [147] Est-ce que ça veut dire, Monsieur Hébert, lors des causes tarifaires, à l'occasion de suivis, de donner une... comment dire, une idée, parce que la technologie évolue rapidement, de présenter à chaque année ou aux deux ans dans la cause tarifaire un peu une idée d'où va la lecture à distance en général? Est-ce que c'est envisageable, c'est possible de...

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Bien, hier, ce qu'on a mentionné c'est qu'on va

s'en remettre au... au type de suivi que la Régie voudra bien voir pour les fins de ses travaux. Est-ce que ça sera dans une cause tarifaire ou par le biais de suivis ponctuels ou ad hoc relativement au projet de lecture à distance? On s'en remettra tout simplement aux directives de la Régie à cet égard.

Q. [148] Parfait.

Alors maintenant revenons - Merci. - à la pièce HQD-1, Document 1, page 18, le fameux tableau figure 4.

R. Vous avez dit page 18, Maître Turmel?

Q. [149] Oui, oui, tout à fait.

R. Merci.

Q. [150] Donc c'est le tableau des « Principales fonctionnalités utilisées en sus de la relève à distance ». Tout à l'heure, suite à une question de mon confrère maître Falardeau, je pense vous avez bien expliqué, là, les témoins d'HQ, un peu qu'est-ce qui était possible ou déjà... déjà... bien, qu'est-ce qui était possible finalement. Mais je veux revenir sur deux aspects : la gestion de la demande et HAN - IHD. Juste pour bien comprendre, gestion de la demande est-ce qu'on parle ici de la gestion de la pointe, gestion de la demande qu'est-ce que c'est exactement, là, pour bien comprendre?

M. GEORGES ABIAD :

R. C'est que comme... il faut lui donner une définition, hein.

Q. [151] Oui.

R. Gestion de la demande telle qu'on l'a définie hier, c'est plus point de vue HQ, donc du point de vue de l'utilité normalement qu'on voit ces fonctions-là. Et ça vise effectivement la gestion de la pointe. Bon, tout ce qui a trait au niveau de la demande et la capacité de l'utilité en question d'y fournir, d'y répondre en matière de capacité et en matière de puissance et en matière d'énergie.

Q. [152] O.K. Donc, par exemple, un vingt-deux (22) janvier il fait... ils annoncent... il fait moins vingt-huit (-28) puis ils annoncent moins trente-trois (-33) demain. C'est dur à penser aujourd'hui, là. Mais... Puis on sait qu'en hiver vous avez un problème, bien pas un problème, mais c'est-à-dire à l'égard de la capacité. Mais parfois il y a eu des appels au public. Est-ce que c'est via cet appareillage-là ou cette fonctionnalité-là qui... que vous pourrez envoyer des signaux aux consommateurs?

R. C'est-à-dire que ce que vous voyez devant vous ce sont les pourcentages, par exemple gestion de la

demande, si on le regarde, soixante-quinze pour cent (75 %) des utilités qui ont fait l'IMA, qui ont adopté cette fonctionnalité-là. Ce n'est pas notre cas.

Q. [153] Oui.

R. On a dit qu'on a la capacité de le faire. Alors il faut préciser que, présentement, nous avons d'autres moyens. Ce n'est pas exclu dans le futur, quand vous parlez dans l'avenir s'il y a des moyens plus précis d'avoir de l'information plus précise sur la gestion de la demande provenant des compteurs. On va le mettre... On va le mettre à l'intérieur de l'équation, mais ce n'est pas dans nos cartons à ce stade-ci de... de l'utiliser.

Q. [154] O.K.

R. Comme je vous dis, là, ça a été présenté hier le plan de match. Mais c'est une capacité du système d'offrir cette opportunité-là.

Q. [155] Et juste pour comprendre. Bon. Donc, vous êtes dans le vingt-trois pour cent (23 %) des utilités manifestement qui ne l'ont pas... qui ne l'ont pas ou... et vous ne l'envisagez pas à court terme, à tout le moins ce n'est pas dans le plan d'affaires jusqu'en deux mille dix-sept (2017). Mais c'est une question simple, c'est... Puis je

comprends que monsieur le président a mentionné on n'est pas à New York, là. Mais... Mais, globalement, pourquoi... Si, d'ailleurs, on peut déjà l'utiliser technologiquement, c'est ce que j'ai compris du témoignage. Je veux dire pourquoi, là...

R. On n'en avait pas de besoin pour justifier, par exemple, dans ce cas-ci l'économique du projet.

Q. [156] O.K.

R. Parce que lorsque vous mettez ça...

Q. [157] Ça s'ajoute à...

R. ... les utilités, vous comprendrez qu'il y a des coûts.

Q. [158] O.K.

R. Bon, il y a des économies.

Q. [159] O.K.

R. Il y a des... Nous ne l'avons pas retenu comme contributif à l'économique du projet.

11 h 27

Q. [160] O.K. Parfait. Alors maintenant j'ai quelques petites questions en rafale avant de passer à un autre, une autre ligne. Tout simplement allez, je vous demanderais d'aller au rapport d'Accenture à la page 38. Donc le rapport public d'Accenture, le rapport d'évaluation.

Vous me dites si vous avez la réponse, sinon je la poserai, mais comme c'est en lien avec la technologie là. À la page 38 du rapport d'Accenture, il est fait mention en bas de page et nous sommes dans l'évolutivité du système.

Alors je vous dirais que j'ai regardé dans le dictionnaire et le mot évolutivité y est rare. J'ai même vu une définition médicale qui disait que c'était en lien avec une maladie. Alors, mais je ne ferai pas d'autre lien.

Donc évolutivité du système : preuves de concept. À la fin du paragraphe, on parle :

Par ailleurs, des tests de mise à jour du protocole ZigBee (vers la version 2.0) ont été également réalisés avec succès, ainsi que la lecture de la tension moyenne au compteur (réalisée aux 15 minutes).

Fin de citation. Ma première question c'est, bon là évidemment c'est, c'est Accenture qui parle de ça, mais HQ j'imagine c'est eux qui font les tests vont nous répondre.

Quand on dit qu'il y a eu des tests de mise à jour du protocole ZigBee réalisés avec succès, est-ce qu'on parle, Messieurs, sur un compteur, de

manière générale sur la technologie ou sur
concrètement là dans la vraie vie sur le terrain.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Maître Turmel.

Q. [161] Oui.

R. Vous nous demandez d'interpréter des textes là qui
n'ont pas été écrits par Hydro-Québec là. Quand
vous dites « est-ce qu'on parle de », je vous
suggérerais de réserver votre question au panel 4
qui est responsable de témoigner sur ce document-
là.

Q. [162] O.K.

R. Vous aurez, vous aurez l'heure plus juste.

Q. [163] O.K.

R. Pour pas qu'on interprète des documents qui
n'émanent pas de chez nous, je préférerais ça.

Q. [164] O.K. D'accord. Mais o.k., mais si je mets de
côté le texte. Messieurs les ingénieurs, sur ZigBee
est-ce que vous avez fait des tests?

M. DENIS PARENT :

R. Sur Zigbee, on a fait des tests sur la
fonctionnalité de la carte au niveau laboratoire.
On n'a pas fait de mise à jour de ZigBee 2.0, il
n'existe pas. Ça fait que, je vais tout de suite
amener la correction, il doit y avoir une coquille,

mais...

Q. [165] O.K.

R. ... ce que, ce qu'on a validé c'est qu'on était capable de faire fonctionner la carte ZigBee et lorsqu'il y aura une mise à jour, on va être, ça va, on va être capable de faire la mise à jour lorsque les nouveaux, les nouvelles versions vont être disponibles.

Q. [166] O.K. Évidemment comme vous ne serez pas sur le panel 4 et qu'il y aura qu'Accenture ou que, donc l'importance de vérifier factuellement la question. O.K. Je vous remercie. Je pense que c'est correct.

R. Pour la tension, c'est testé ça par exemple.

Q. [167] Pardon?

R. La tension, la mesure de la tension c'est tout validé ça. C'est testé.

Q. [168] Ah oui, ma question n'est pas là-dessus, n'était pas là-dessus. Parfait. Dernière, autre question, on a mentionné hier, je m'excuse je n'ai pas la référence, mais c'est assez, on a parlé, Monsieur Abiad, dans Villeray que concrètement il y avait quatre à six installateurs, des personnes physiques là sauf erreur. C'est exact, vous avez mentionné ça hier?

M. GEORGES ABIAD :

R. C'est-à-dire que je vais vous préciser les chiffres là. On a dit que c'est une équipe de deux ou trois. Écoutez je ne veux pas vous dire six, puis ça s'avère sept là.

Q. [169] Non, non, non, je n'en suis pas là.

R. On est dans le même, dans l'ordre de grandeur dont vous parlez.

Q. [170] Vous vous me dites de deux à trois, mais ma question c'était plus générale, deux ou trois, trois ou quatre, quatre ou cinq, est-ce que vous considérez que c'est un échantillon suffisant pour vous projeter dans, dans les projections que vous faites au niveau bien de la difficulté d'installer le tout là?

R. Toute la planification a été, est déjà réalisée, vous savez quand on parle de six ou sept là, c'est, on ne les embauche pas puis on les envoie installer. Il y a tout un processus de formation qu'il faut mettre en place, formation à l'interne, des préparations, des tests, des examens.

Il faut que le prestataire dans le fond ait un certain nombre d'installations avant que ces installateurs-là puissent être autonomes. Alors quand on parle de nombre qui résulte, ça émane de

tout un processus avant que ces installateurs-là soient qualifiés.

La planification que l'on a en place présentement si advenant qu'on partait au mois de juin, tous les cours et toute la planification de la formation de l'ensemble des installateurs et ça ne sera pas cent cinquante (150) du jour au lendemain.

C'est une montée en charge, comprenons-nous bien là. Ce n'est pas en juin on n'a pas cent cinquante (150) installateurs. On commence avec une montée en charge. Tout ça est fait. Et donc nous sommes donc très confiant que ce chiffre-là et le processus qui a été appliqué est très représentatif de la façon dont on va l'appliquer lorsqu'on va faire un déploiement massif.

Q. [171] D'accord. Je vous remercie. Parlons de topologie de réseau de télécommunications, si vous voulez, Messieurs. Puis je ne veux pas nécessairement faire référence à l'opinion juridique de maître Benay, mais il nous parle à HQD-1, Document 5, dans son opinion juridique, il parle du prix des services de topologie.

Et je n'en suis pas aux coûts ni aux prix, mais je veux parler de ce qu'est la topologie du

réseau. Vous me comprenez quand je parle de la topologie du réseau, Messieurs?

M. DENIS PARENT :

R. Oui.

Q. [172] Et je comprends que ça c'est un peu la structure où intervient des propriétés dans un ensemble sur le territoire?

R. C'est effectivement ça.

Q. [173] D'accord. Et qu'en est-il de ces travaux, sont-ils complétés pour la zone 1, pour la zone 2 et pour la zone 3?

R. Alors pour faire le point sur la topologie, dans l'appel de propositions on a demandé la topologie complète du Québec. On a fourni toute la localisation de nos compteurs dans l'appel de propositions. Et donc il fallait avoir les estimés et on demandait, pas rien que les estimés, la topologie on va dire dans la première version parce qu'il va y avoir différentes versions. Et elle devait, bon ça a été déposé et les pilotes devaient représenter les mêmes critères de conception de cette topologie-là et afin de s'assurer que, parce qu'on a un contrat de performance qui est lié à ça, parce qu'on doit des niveaux de performance de quatre-vingt-dix-neuf point quatre pour cent

(99,4 %) de taux de lecture, bien, on a mis une protection pour s'assurer qu'il y ait un maximum de routeurs qui soient assumés par... par Hydro-Québec.

10 h 30

Donc, c'est ce qui a été dévoilé, là, dans... dans la stratégie des contrats.

La topologie qu'on a reçue, on a validé que, pour les projets pilotes à Boucherville, à Magog et ainsi qu'à Villieray, que la... le territoire qui était couvert par chacun des collecteurs qui avaient été identifiés était représentatif des critères qui ont été déployés pour l'ensemble des zones urbaines, des zones de banlieue.

Donc, nos territoires de pilotes sont très représentatifs du déploiement final. Donc, il n'y a rien qui va être extrapolé du pilote en termes de topologie. On vient confirmer les critères de design qui nous ont été déposés lors de l'appel de propositions.

Q. [174] O.K. Évidemment, quand on parle de topologie on parle, on est dans l'univers WAN, c'est exact?

R. Le WAN c'est la dernière passerelle entre le collecteur et les systèmes de l'entreprise.

Q. [175] Et topologie c'est un peu... on parle, là, ici de l'installation ou du positionnement des collecteurs et des routeurs?

R. Exact.

Q. [176] O.K.

R. Mais les routeurs font partie du réseau maillé.

Q. [177] D'accord. O.K. Mais vous m'avez bien expliqué votre stratégie, là, mais je reviens à ma question. Donc, les... pour la zone 1, je comprends que vous avez fait des... comment dire, des...

R. Oui, la zone 1 est complétée.

Q. [178] Elle est... O.K. Elle est complétée à l'égard simplement des projets pilotes ou à l'égard de la zone 1 générale?

R. La zone 1 au complet.

Q. [179] O.K. Zone 1 géographiquement si on se...

R. Alors c'est toute la région Montréal jusqu'à Saint-Jovite et la rive-sud de Montréal.

Q. [180] O.K. Ça, ça veut dire que quelque part il y a une carte qui indique où sont les collecteurs, où sont les routeurs, si ça a été bien fait, compris, testé?

R. Exact.

Q. [181] Exact. O.K. Bon, pour zone 2 et zone 3, je comprends que ce n'est pas... ce n'est pas

complété?

R. Elle est faite. Elle est faite, mais on va demander une deuxième raffinement suite à l'expérience qu'on va prendre dans la phase 1.

Q. [182] O.K. Et quel est cet échéancier?

R. C'est en continu. En continu. Dès qu'on commence, dès qu'on a l'autorisation de déploiement on fait l'installation. On va suivre les mêmes étapes qu'on a faites dans le pilote et puis c'est un « on-going ». C'est toujours, là, en continu qu'on va faire le déploiement de l'infrastructure. On veut être toujours en avance avant le déploiement.

Q. [183] Donc, vous savez aujourd'hui, compte tenu que la topologie est complétée pour la zone 1, vous savez exactement le nombre de collecteurs et de routeurs que vous allez installer?

R. Exact.

Q. [184] Parfait. O.K. Combien de collecteurs dans la zone 1?

R. Je ne traîne pas ça par coeur, là.

Q. [185] Je ne vous chicanerai pas s'il y en a 2, là.

R. Je vais vous parler juste de l'île de Montréal.

Q. [186] Oui.

R. Je pense c'est soixante-dix-neuf (79) collecteurs et à peu près... On va prendre l'engagement, je

peux vous les donner.

Q. [187] Oui, d'accord. Donc pour être exact on va prendre l'engagement, Madame la Greffière.

LA GREFFIÈRE :

On est rendu à 11.

Me ANDRÉ TURMEL :

Q. [188] Donner le nombre, combien de collecteurs seront installés dans la zone 1 puis... Bien, je dirais la même question pour les routeurs, là, si vous l'avez. Donc combien de collecteurs et de routeurs sont installés dans la zone 1. Compte tenu que l'exercice est complété.

LA GREFFIÈRE :

C'est bien. Merci.

E-11 (HQD) : Donner le nombre de collecteurs et de routeurs installés dans la zone 1
(demandé par FCEI).

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

On va prendre l'engagement, mais il y a peut-être une vérification qui doit être faite au niveau de la confidentialité de ce nombre-là en fonction des... des engagements qui existent, là. Alors sous cette réserve-là, on prend l'engagement, mais on

vous fera savoir s'il y a un problème de confidentialité.

LE PRÉSIDENT :

Oui, je pourrais anticiper un problème de confidentialité si on demandait de voir la carte puis l'emplacement particulier.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Non.

LE PRÉSIDENT :

Mais ce n'est pas ça que maître Turmel demande.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Non.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

Me ANDRÉ TURMEL :

Q. [189] Dernière question là-dessus. L'opinion de McCarthy Tétrault dans... à la page 5 parle de « composante centrale ». Simplement m'expliquer si vous savez ce que c'est une composante centrale lorsqu'il est fait mention de... bien, de routeurs et de... et de collecteurs.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. On va... Pouvez-vous nous spécifier le passage parce que...

Q. [190] Oui, tout à fait. Parce que je ne voulais pas

embarquer dans l'opinion, mais puisque...

R. Non, mais je comprends. Juste pour qu'on regarde le passage...

Q. [191] Oui, oui.

R. ... et le contexte dans lequel il s'inscrit.

Q. [192] D'accord. HQD-1, Document 5, page 3 du rapport.

R. Où êtes-vous à peu près?

Q. [193] Donc dans l'opinion c'est à la page 3 de...

R. Oui, mais à peu près, là, juste pour qu'on puisse le retracer.

Q. [194] Excusez-moi, là, c'est à mi-page.

R. À mi-page.

Q. [195] Excusez-moi. Le paragraphe commence par :

« Nous croyons comprendre que la détermination... ». À la fin de ce paragraphe-là, je vais vous citer pendant que vous lisez. Bon, on dit :

Nous croyons comprendre que la détermination définitive du prix, sans excéder, du fournisseur relativement aux zones 2 et 3 dépend essentiellement de la finalisation des quantités d'équipements requises pour chaque zone. Le fournisseur a

toutefois garanti un plafond global
sur le nombre d'unités nécessaires
pour une composante centrale et
assumera les coûts des unités
supérieures à ce plafond pour cette
composante.

Donc, la question c'était de quoi parle-t-on quand
on parle d'une « composante centrale » ici?

M. GEORGES ABIAD :

R. Écoutez, la seule... la seule définition que je
peux donner par rapport à « composante centrale »
c'est qu'entre les compteurs et le... Ce que vous
avez il y a trois parties dans cette
infrastructure-là. Il y a les compteurs qui sont
dans le... qui sont au bout. Il y a le système de
facturation, système d'acquisition qui est à
l'autre bout, parce que c'est là que l'information
arrive. Et les composantes centrales ça veut dire
les collecteurs et le... les routeurs qui sont dans
le milieu qui font la transition entre... C'est la
définition...

Q. [196] O.K. Composante centrale...

R. Ça vaut ce que ça vaut, mais...

Q. [197] ... ça regrouperait collecteurs et routeurs?

R. C'est ce que je peux comprendre, exactement.

11 h 35

Q. [198] O.K., ça va. O.K., parfait. Ce ne sera pas long, Monsieur le Président, j'arrive à la fin. Bon, parlons de l'évolution... on a parlé beaucoup de l'évolutivité de la technologie elle-même mais évidemment au moment où on se parle on n'a toujours pas vu les contrats et j'ai des questions d'ordre général, là, si vous êtes capable d'y répondre, Monsieur Abiad ou Monsieur Hébert, vous me le donnerez, comme j'ai des questions sur l'évolution technologique dans les contrats comme concept.

Donc, vous avez un contrat avec Landis+Gyr pour... vous achetez... HQ achète une technologie version 4, c'est exact?

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. On n'est pas limité à un numéro de version.

Q. [199] Bon bien...

R. Donc on suit l'évolution dans le temps.

Q. [200] Bravo, bien c'était ma deuxième question. Au moment... en tout cas, vous partez de la version 4, on s'entend?

R. Exact.

Q. [201] Et donc je comprends, vous me dites qu'il y a une clause ou des clauses, puis je comprends que vous n'êtes pas avocat, mais où HQ, avec son...

l'autre partie, prévoit que s'il y a une version 5, je ne sais pas, là, ou 4.5, quoi, ça sera remplacé, est-ce que ça sera remplacé au même prix? Parlez-nous un peu de comment traite conceptuellement l'évolution technologique.

R. Mais tout... actuellement, tous les contrats que j'ai eu à participer ou j'ai entrevu au point de vue licence, on fonctionne toujours qu'Hydro-Québec paie son support annuel sur les licences. Le support annuel lui donne accès à toutes les versions et aux évolutions de version.

Donc dans le... au fur et à mesure que ça va évoluer nous allons maintenir les versions à jour pour justement quand on parlait tantôt de soit la cybersécurité et autre, tout ça va évoluer dans le temps, donc toujours être à jour, c'est des mises à jour... c'est des mises à jour qui vont se faire, des tests qui vont se refaire avant de remettre en production. Dans tous nos systèmes on est comme ça.

Q. [202] De manière générale on comprend que quand HQ, Hydro-Québec ou quiconque achète un logiciel il achète la licence d'exploitation pour le produit de deux mille dix (2010), et si le produit, donc il paie un prix de base, deux mille dix (2010), et si

le produit évolue, annuellement il va recevoir du fournisseur un prix déjà préétabli pour payer pour toujours être à jour, c'est exact, c'est ça le concept?

R. Exactement, puis c'est exactement ça qu'il y a dans notre « business case » actuellement pour tous les logiciels utilisés.

Q. [203] Dans... puis je ne veux pas tomber trop dans les coûts comme tels, mais ici, puis vous me dites si vous avez la réponse, sinon on ira dans les coûts, là, et monsieur Hébert me regarde en disant... la question c'est : est-ce que les prix dont on parle ici ce sont les prix avant le « upgrade » des licences ou pas?

M. GEORGES ABIAD :

R. Tous les coûts aujourd'hui et les coûts des licences dont monsieur Charbonneau vient de vous mentionner sont inclus dans le cas d'affaires devant la Régie.

Q. [204] Donc vous avez dit tout à l'heure que c'était des contrats de six ans renouvelables un an deux fois, ça fait huit ans, donc pour la période à l'intérieur du contrat, si... est-ce que c'est... vous me dites si j'erre, à l'intérieur du contrat, contrat que je n'ai pas vu, là, dans trois... on a

signé l'année passée, dans deux ans il y a une version 4.5, il y aura installation... obligation d'installation de la version 4.5 ou 5?

R. Écoutez, je ne sais pas... monsieur Charbonneau peut répondre plus spécifiquement à ça. Moi tout ce que je peux vous dire c'est que dans les six prochaines années, là...

Q. [205] Oui.

R. ... s'il y a des licences prévues, des coûts de maintenance de système, de TI, sont déjà dans le « business case ». Au delà de six ans nous avons également maintenu dans le cas d'affaires, et on va le prendre dans le panel 3 si vous voulez, des coûts d'entretenir ces licences-là, on a mis des budgets dans le cas d'affaires pour la période qui couvre au delà des six ans du contrat.

Q. [206] Mais peut-être madame Viens peut nous aider, en matière de TI, généralement il y a... il y a les actifs physiques, là, les compteurs, et autour des compteurs il y a des logiciels peut-être et... alors là ce dont on parle c'est vous achetez le compteur, vous payez pour le compteur et les logiciels qui ont peut-être évolué avec, ça c'est... et je comprends que c'est visé, Monsieur, c'est exact?

R. C'est exact.

Q. [207] Bon, maintenant s'il y a une nouvelle version du compteur, la machine... l'équipement, la version... qu'il y a une nouvelle version, est-ce que ça c'est visé aussi?

M. GEORGES ABIAD :

R. Est-ce que vous parlez d'acheter un nouveau compteur?

Q. [208] Bien, une nouvelle version du... une version plus évoluée du compteur.

R. Bien, c'est comme aujourd'hui, là, c'est... là présentement il y a les coûts pour remplacer trois point huit millions (3 800 000) de compteurs qui sont équipés...

Q. [209] Oui.

R. ... de tout ce qu'il faut, des seize (16) fonctionnalités dont vous parlez ici, dont on vous a présenté, et qui vont être... et qui ont la capacité d'être mis à jour de... à distance. Bon, mettons, je vais... je vais... je vais élaborer sur votre question, mettons dans huit ans d'ici on a une version nouvelle génération plus plus et que cette nouvelle génération-là qui vient de Landis+Gyr est disponible puis on décide de commencer à acheter ces compteurs-là, par exemple,

pour la croissance, hein! parce que ceux qu'on a changés sont encore bons, ils sont là, puis il y a une croissance à Montréal, trente mille (30 000) compteurs de plus, des maisons, n'importe quoi, et on décide d'acheter ça. C'est au-dessus du trois point huit millions (3 800 000) de compteurs, ça fait partie des budgets qu'on a à chaque année pour acheter des compteurs, ça fait partie de nos coûts d'installation, du budget d'installation de compteurs.

Vous savez, à chaque année quand on présente notre masse de tarification il y a ces coûts-là déjà dans la... dans ça. Ça fait qu'au lieu d'acheter des compteurs de nouvelle génération, si on décide d'acheter des compteurs de nouvelle génération plus plus c'est parce que c'est ce qui existe, on va le faire.

11 h 43

Q. [210] O.K. Mais dans le périmètre contractuel est-ce que vous allez payer un montant additionnel? Je comprends que vous pouvez le faire, mais par exemple quand HQ achète un parc d'ordinateurs, cent (100) ordinateurs, je ne sais pas moi, disons, prenons exemple iPad, iPad 1, il y avait un contrat pour le iPad 1 et le iPad 2 arrive. Est-ce que vous

remplacez pas nécessairement ou?

R. Écoutez, ce que je peux, je vais répondre de cette façon-là.

Q. [211] Oui?

R. Le contrat présentement il vise trois point huit millions (3,8 M) de compteurs.

Q. [212] O.K.

R. Alors il va y avoir trois point huit millions (3,8 M) de compteurs qu'on va acheter de Landis+Gyr et de Elster, parce que ce n'est pas juste de Landis+Gyr là qui vont fonctionner sur la topologie de télécom de Landis+Gyr. Ça c'est les contrats, trois point huit millions (3,8 M).

Q. [213] Version 4?

R. Version 4 avec toutes les évolutions que monsieur Charbonneau vous a données tantôt.

Q. [214] O.K.

R. Bon, ça ce que je peux vous confirmer. Je ne peux pas vous dire qu'est-ce qui se passe dans six, sept ans. Sept ans comme je vous dis, une nouvelle génération plus, plus, on va l'acheter si, si c'est ça qu'il faut.

Q. [215] O.K.

R. Mais ça n'a rien à faire avec le contrat, ça n'a rien à faire avec d'autres compteurs.

Q. [216] O.K. Évidemment, Monsieur le président, j'arrête mes questions là-dessus. On va voir les contrats et surtout les clauses normatives bien sûr là qui nous intéressent.

Revenons sur l'évaluation du risque. Tout à l'heure l'un de mes confrères, consœurs, a parlé de, du, vous avez parlé du risque de processus, dans le fond vous avez bien décrit. Mais est-ce que vous avez, parlons maintenant du risque technologique qui est un risque différent là.

Risque de processus dans l'installation et tout ça, risque technologique à l'égard de l'appareillage de ce que vous allez acheter, les compteurs. Est-ce que vous avez procédé à une évaluation indépendante du risque?

R. Évaluation indépendante du risque.

Q. [217] Du risque technologique, c'est ce que vous achetez, ça présente des risques, y a-t-il des risques?

R. O.K., je vais vous donner un autre élément que le processus, c'est-à-dire qu'au moment où on a déposé l'appel d'offres, avant d'installer un seul compteur, nous avons procédé à l'homologation interne des compteurs même si ces compteurs-là étaient certifiés Mesures Canada.

Tous les tests en termes de télécommunication ont été faits. Le respect des standards et des normes canadiennes ont été regardés, observés.

Nous avons fait des visites à deux utilités qui utilisent déjà, puis plusieurs millions de compteurs la même technologie de Landis+Gyr. On a vu que ça fonctionne, ça facture, ça. Alors il y a six mois de travail qui a été fait avant d'installer un seul compteur, de validation.

Il ne faut pas oublier non plus que six fournisseurs, les plus gros fournisseurs ont soumis leur, ont fait des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres. Il y en a des soumissionnaires là-dedans, soit dit en passant, qui avaient, qui étaient experts en télécom, mais qui ont proposé également Landis+Gyr comme fabricant de compteurs. Alors il s'est trouvé dans deux autres, dans une autre, spécifiquement dans une autre proposition. Donc on est bien confiant des validations que nous avons faites.

Q. [218] O.K. Donc vous êtes satisfait, vous avez fait votre propre évaluation, c'est parfait. Maintenant, dans le contrat est-ce qu'il y a, il n'y a pas de partage de risque à propos d'un problème

technologique.

Supposons du jour au lendemain les compteurs Landis+Gyr, on ne souhaite pas ça, mais se mettent à, à donner, à avoir des données erronées ou il y a une déficience X. Qui partage le risque? HQ, je comprends, ne prend aucun risque.

R. Écoutez, il y a une garantie de performance. Puis là je suis un peu, je vais essayer de vous donner ça de la façon suivante. Première chose, c'est qu'on s'est assuré que, et c'est la responsabilité entière de Landis+Gyr que la lecture, la présence des compteurs sur le frontal d'acquisitions de leur système soit cent pour cent (100 %), pas cent pour cent (100 %) moins un compteur là. C'est cent pour cent (100 %).

Il faut que les lectures soient au rendez-vous, à tous les jours qu'on puisse facturer à la hauteur de quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre pour cent (99,4 %) qui est la moyenne de l'industrie, qui est au-delà de l'industrie en passant là, c'est très, très fort.

On a des garanties de, de performance, on a fait, on a limité, on a limité le nombre, on leur a demandé de s'engager sur un maximum de routeurs et si jamais ils se trompent dans la topologie puis

ils ont besoin de racheter d'autres routeurs. On l'a dit là-dedans, c'est à eux de, de prendre ce risque-là.

En ce qui concerne la qualité et monsieur Brassard pourrait en témoigner davantage, qualité des compteurs, le taux de rejet des compteurs, c'est tout, il fallait, il faut qu'ils respectent des éléments extrêmement de qualité là non négociable...

Q. [219] O.K.

R. ... et c'est à leurs frais s'ils ne respectent pas ça.

Q. [220] À cent pour cent (100 %). Quels sont, y a-t-il des exclusions? Vous venez de me dire qu'est-ce qui était couvert, souvent dans les contrats d'assurance il y a ce qui est couvert puis il y a ce qui ne l'est pas. Une inondation du compteur, par exemple, ou j'essaie d'en donner.

R. Est-ce que vous voulez parler de « act of God », ça ce n'est pas là.

Q. [221] Non, force majeure ce n'est pas là, mais y a-tu des exclusions non explicites?

R. Écoutez, ce qui est important dans ce que je viens de vous dire.

Q. [222] Oui?

R. Ce que je viens de vous dire là ça garantit la performance, la qualité du compteur, que le compteur n'invente pas de kilowattheures chez nos clients, que les clients vont être satisfaits. Que l'efficience va être au rendez-vous et la fiabilité va être là. Ça c'est ce qui est important. Et ces éléments-là ont tous été présents dans le contrat.

Q. [223] O.K. Et j'imagine, on le verra, il y a des pénalités, il y a des clauses pénales, des pénalités monétaires, des clauses de dommages équité, comme dans tous les contrats de performance?

R. Ce que je comprends qu'on est en train de regarder, pardon, excusez-moi.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Les contrats, il y a, ça a déjà fait l'objet d'une demande, alors les contrats seront mis à la disposition de maître Turmel. Et je propose que ces questions-là soient réservées lorsqu'il aura pu prendre connaissance des contrats, sans ça...

Me ANDRÉ TURMEL :

Oui, non.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

... c'est demander beaucoup à des témoins là qu'est-ce qu'il y a comme clauses exactement.

LE PRÉSIDENT :

Ça a l'air de satisfaire, Maître Turmel.

Me ANDRÉ TURMEL :

Q. [224] Oui, mais conceptuellement je pense que monsieur Abiad a bien répondu à ce dont il en retournait. Alors écoutez, je pense que ça termine mon contre-interrogatoire. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors merci, Maître Turmel. On arrive à Option consommateurs, Maître David.

11 h 50

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ÉRIC DAVID :

Alors bonjour, Monsieur le Régisseur. Bonjour au Panel.

J'avais d'abord une simple question d'intendance que je voulais clarifier. J'en ai parlé à mes... à mes collègues maître Hogue et maître Tremblay. J'ai révisé la transcription, là, de la journée du dix-neuf (19) mars et je voulais juste faire au fond noter de façon un peu plus formelle un engagement qui avait été pris par monsieur Richard.

Donc, je vous réfère à la page 157.

Vous allez peut-être vous rappeler que j'ai questionné monsieur Richard concernant la page 7 de

la pièce HQD-6, Document 1. Ça concernait les fenêtres d'opportunités. Et monsieur Richard, on le voit à deux reprises à la ligne 22 et ensuite à la page 158 à la ligne 5, avait pris l'engagement de nous fournir des extrapolations des fenêtres d'opportunités côté coûts de retraite, coûts d'employés pour le futur.

Bon, je n'ai pas précisé la période que je demandais, mais, bon, je pourrais peut-être demander trois ans, là. Je dis ça comme ça pour être raisonnable, là. S'il y a des objections majeures qu'on me le dise. Mais je demanderais peut-être pour les trois prochaines années.

Évidemment, il s'agit d'extrapolations. On réalise qu'on parle de futur, ça va être des estimés.

Dans la même veine...

LE PRÉSIDENT :

Alors vous vous êtes entendu avec maître Hogue à ce sujet-là, oui?

Me ÉRIC DAVID :

Bien, pas sur le trois ans, là, mais disons sur la question générale, oui.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Oui. Ce que je lui ai mentionné ça n'avait pas été

noté comme engagement, mais avec les passages de la transcription on va faire en sorte de fournir l'information qui est demandée.

Là, on m'indique qu'on le souhaite sur trois ans, je devrai faire la vérification pour m'assurer que ça peut être fait sur trois ans. Mais je prends note de... de la demande.

LE PRÉSIDENT :

Alors vous pourrez vous en reparler durant l'heure de lunch. D'accord?

Me ÉRIC DAVID :

D'accord.

Q. [225] Et toujours sur la même pièce, à la page 6. Dans cette pièce-là, Hydro-Québec nous a présenté un tableau qui donnait l'évolution du prix des compteurs de nouvelle génération entre deux mille cinq (2005) et deux mille neuf (2009). Ce tableau arrêtait en deux mille neuf (2009). J'avais demandé, bien, qu'est-ce qui se passe depuis deux mille neuf (2009). Et puis monsieur Richard, dans sa réponse à la page 160, lignes 21 à 24. Ce n'est pas cent pour cent (100 %) clair, mais de ce que je comprends c'est que :

[...] il va y avoir le panel qui va en discuter, le panel 2.

Il parlait de :

L'état du parc, de la pérennité, donc
on devrait prendre, oui, l'évolution
du prix [...].

Ça fait qu'écoutez, je peux poser la question à ce
panel-ci. Si jamais c'est le panel 3 qu'on me
l'indique tout simplement.

Mais une de deux choses, soit que vous
êtes en mesure de nous donner de vive voix quelle
serait l'évolution, mais je crois pour la clarté et
pour le bénéfice de tout le monde, j'aimerais mieux
un engagement à cet effet-là, soit de la part de ce
panel-ci ou... Bien voilà, de la part de ce panel-
ci est-ce que c'est possible de fournir donc la
continuité de ce tableau-là depuis deux mille neuf
(2009) jusqu'à aujourd'hui?

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est le panel 2 ou le panel 3? Peut-
être qu'à première vue ça aurait l'air du panel 3,
mais je ne suis pas certain.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je prends note là aussi de la demande. J'ai des
doutes également quant à savoir si ça devrait être
le panel 2 ou le panel 3. Je pense que c'est
probablement le panel économique...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

... qui pourra traiter de ça.

LE PRÉSIDENT :

Vous en discuterez pendant le lunch aussi puis en revenant.

Me ÉRIC DAVID :

Je le mentionne tout de suite tout simplement.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Me ÉRIC DAVID :

Parce que c'est sûr que, dans la mesure que les intervenants ont l'information avant les contre-interrogatoires, ça nous permet de mieux cibler nos questions.

LE PRÉSIDENT :

Ah! Oui.

Me ÉRIC DAVID :

Et peut-être de perdre moins de temps. Alors c'est pour ça que je souhaitais l'obtenir avant que le panel 3 témoigne.

J'en suis toujours sur quelques questions d'intendance. Vous m'excuserez, mais c'était juste pour clarifier certaines

terminologies qui étaient utilisées dans cette pièce-là. Je vous réfère à la page 20.

LE PRÉSIDENT :

Rappelez-moi la pièce.

Me ÉRIC DAVID :

Toujours HQD-6, Document 1.

LE PRÉSIDENT :

Ah!

Me ÉRIC DAVID :

La présentation.

Q. [226] Simplement pour clarifier, on voit dans la colonne de droite, là, en vert pâle un peu, on utilise plusieurs sortes, bien deux sortes de mots, là, qui m'intéressent. « Complété », si on regarde par exemple « traitement à distance des demandes d'aménagement et de déménagement », on dit « complété ». Alors qu'à d'autres, sur d'autres aspects on parle de « fonctionnel ». Est-ce qu'il y a une distinction importante à faire entre ces deux termes-là ou on parle essentiellement de la même chose? Autrement dit, quand on dit « complété » ça veut dire fonctionnel et quand on dit « fonctionnel » ça veut dire complété?

M. GEORGES ABIAD :

R. Exact.

Q. [227] D'accord. Autre question de vocabulaire justement à la m[eme] page, on parle comme je viens de dire de... de traitement à distance d'aménagement et de déménagement. Ailleurs dans la preuve, et je pourrais vous donner des références précises si c'est nécessaire, on parle des fois de branchement-débranchement ou encore dans HQD-1, Document 1, page 7 on parle d'interruption et de remise en service. Est-ce qu'on parle toujours du même phénomène, là, c'est toujours la même fonction?

R. Oui.

Q. [228] Dans les trois cas?

R. C'est la fonction branchement-débranchement, là.

Q. [229] O.K. Merci. Et, au risque de paraître un peu obsédé sur la question, Monsieur le Régisseur, je veux quand même clarifier une autre affaire.

Sur... À la page 5 du même document, si on regarde à partir de la droite, l'avant-dernière colonne on voit le mot « déployé ». Qu'est-ce qu'on doit comprendre par le mot « déployé »? Est-ce qu'on réfère à toutes fins pratiques au projet pilote?

R. Ça veut dire mise en service.

Q. [230] O.K. Mais donc, on parle des compteurs

intelligents qui ont été mis en service à ce jour,
c'est ça?

R. Non. Ce tableau-là ce n'est qu'un extrait des...
des utilités qu'ils ont déployé. Dans le fond c'est
un extrait de certaines utilités. Donc, par
exemple, si vous regardez aux États-Unis, il y en a
un gros qui n'est pas là qui est Southern
California Addison qui a à peu près dix millions
(10 M) de compteurs ou huit millions (8 M) de
compteurs, là. Ça c'est juste pour vous donner une
idée de certains... de certaines volumétries de...
de... d'utilités qui ont déjà implanté l'IMA, et où
ils sont rendus.

11 h 56

Q. [231] Mais je veux explorer un peu plus, donc, la
ligne concernant Hydro-Québec, on voit qu'il y a le
nombre de compteurs, trois point huit millions
(3 800 000). On voit « déployés, quinze mille
(15 000) ». Et là ce que je veux comprendre c'est
ces déployés-là est-ce qu'on parle des projets-
pilotes?

M. GEORGES ABIAD :

R. Oui, ça ça été... c'était... c'est les dates puis
je profite de l'occasion pour bien préciser les
chiffres, là, je pense je l'ai fait ce matin, ça

c'est un tableau qui a une certaine date, là, dans le fond on l'a repris dans la présentation, aujourd'hui déployer des projets-pilotes, excluant les pilotes, là, qu'on a utilisés pour le projet heure juste, là, c'est vingt mille (20 000) compteurs.

Q. [232] Donc ce n'est pas quinze mille (15 000) qu'on devrait lire ici mais bien vingt mille (20 000)?

R. Exact.

Q. [233] Parce que vous comprendrez qu'il y a une certaine confusion parce que dans la preuve j'ai trouvé quatre chiffres, là, sur cette question-là.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Ça dépend des dates.

R. C'est parce que ça évolue, hein, ça...

Me ÉRIC DAVID :

Q. [234] Oui.

R. C'est démontré, en juin on avait zéro puis là, bien...

Q. [235] Sauf qu'Accenture affirme dans son rapport que vingt-cinq mille (25 000) ont été déployés alors on va questionner Accenture évidemment au panel 4 sur comment ils sont arrivés à vingt-cinq mille (25 000).

R. Bien, c'est-à-dire que c'est à eux à répondre mais

probablement il ne faut pas oublier qu'on a commencé avec le trois mille quelque compteurs de projet heure juste, des fois on l'inclut, des fois on ne l'inclut pas, donc il faut... il faut juste... il faut juste être clair là-dessus.

Q. [236] Donc dans la preuve initiale, vingt-cinq mille on a parlé de dix-huit deux cent quarante-trois (18 243) dans HQD-1, doc. 6, vingt mille (20 000) dans vos témoignages plus récents, et là quinze mille (15 000) dans ce document-ci, mais le bon chiffre, ce que je comprends c'est vingt mille (20 000)?

R. C'est vingt mille (20 000).

Q. [237] D'accord.

R. Excluant les compteurs de heure juste.

Q. [238] Je veux également revenir sur certaines questions qui ont été posées par mon collègue, maître Turmel, et je m'adresse plus à madame Viens. Et je réalise, là, évidemment qu'il y a le panel 4 où ils vont parler du contenu du rapport.

Mes questions ne portent pas sur le contenu mais je veux juste bien comprendre le rôle d'Accenture dans ce dossier-ci. De ce que j'ai compris de votre témoignage c'est que, à toutes fins pratiques, Accenture a eu trois mandats sur la

question des compteurs intelligents, un premier mandat qui traite de balisage, un deuxième qui est un mandat d'accompagnement puis un troisième mandat qui est un mandat d'évaluation. Est-ce que c'est exact?

Mme NATHALIE VIENS :

R. C'est exact.

Q. [239] Trois mandats, O.K. Maintenant, on a au rapport Accenture à la page 4 et 5, on a la liste des gens qui ont participé au mandat d'évaluation. Est-ce que ça serait possible pour vous de nous dire qui a participé aux deux autres mandats? Si vous n'êtes pas en mesure de nous donner les noms aujourd'hui, peut-être prendre un engagement, mais peut-être que vous le savez déjà.

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes dans le rapport d'évaluation, Maître?

Me ÉRIC DAVID :

Oui, HQD-1, doc. 3.1.

R. Donc juste me répéter votre question, vous voulez savoir qui a participé au premier balisage?

Q. [240] Exact.

R. Donc monsieur Loïc Vincent et monsieur Bruno Lafeytaud.

Q. [241] Donc monsieur Lafeytaud est impliqué à la

fois dans le premier et dans le dernier mandat,
celui de l'évaluation?

R. Effectivement.

Q. [242] Et c'est seulement ces deux personnes-là?

R. À ma connaissance.

Q. [243] À votre connaissance, O.K. Si jamais le... il
y a d'autres personnes...

R. Monsieur Lafeytaud pourra clarifier.

Q. [244] ... peut-être que le panel 4 pourra le
clarifier. Et sur le mandat d'accompagnement, qui
sont les gens qui ont été impliqués?

R. Donc c'est une équipe, on peut prendre un
engagement pour vous fournir les noms parce qu'ils
ne sont pas inclus dans ce rapport-ci.

Q. [245] Est-ce que c'est possible qu'il y ait des
gens qui ont été impliqués dans le mandat
d'accompagnement qui ont également été impliqués
dans le mandat d'évaluation?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

On va prendre... on a pris l'engagement de
répondre, on va faire ces vérifications-là.

Me ÉRIC DAVID :

Q. [246] O.K. Ensuite, je voulais juste clarifier...

LA GREFFIÈRE :

Est-ce que vous pourriez le libeller, s'il vous

plaît? Numéro 12.

Me ÉRIC DAVID :

Q. [247] Oui, tout à fait. Alors ça serait de nous fournir la liste des noms des gens impliqués dans le mandat de balisage effectué par Accenture en deux mille neuf (2009), de mémoire. Prochain engagement, ça serait de nous fournir la liste des noms des gens impliqués dans le mandat d'accompagnement qui lui aurait commencé en juin deux mille dix (2010), de ce que je comprends, et qui continue à ce jour.

R. Donc c'est deux...

Q. [248] Deux engagements séparés.

R. ... dans le même ou c'est séparé?

Q. [249] Comme vous voulez.

R. L'autre ce sera 13... bien, un seul engagement?

Q. [250] Oui, en deux.

Me ÉRIC DAVID :

Oui.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

En deux volets.

E-12 (HQD) : Fournir la liste des noms des gens impliqués dans le mandat de balisage en 2009 et dans le mandat

d'accompagnement débuté en 2010,
jusqu'à ce jour, effectués par
Accenture (Demandé par OC)

Me ÉRIC DAVID :

Q. [251] Je voulais également donc clarifier, puis encore une fois, Monsieur le Régisseur, je n'en suis pas au contenu du rapport, là, mais je veux juste bien comprendre un peu le cadre. Pouvez-vous nous dire un peu plus, parce que vous nous donnez la liste ici des gens qui ont participé au présent rapport, madame Sharon Allen, vous me dites qu'elle vient des États-Unis, elle a son bureau aux États-Unis, c'est ça, les quatre premiers c'est des gens qui ont des bureaux aux États-Unis, c'est ça?

Mme NATHALIE VIENS :

R. Effectivement.

Q. [252] Alors quel a été le rôle de madame Allen dans ce rapport-ci, qu'est-ce qu'elle a fait?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Ça je pense ça devrait être demandé à ceux qui ont participé à la rédaction du rapport 4, je ne pense pas que c'est madame Viens, là, qui peut donner l'information, alors monsieur Lafeytaud sera en mesure de le dire parce que ce n'est pas des gens

qui font partie de l'accompagnement, du mandat d'accompagnement alors madame Viens ne peut pas vous donner d'information sur le rôle que chacun a eu.

LE PRÉSIDENT :

Je n'ai pas devant moi le rapport complet dont la partie confidentielle, mais de mémoire, là, je me souviens d'avoir lu qu'on avait demandé à une équipe qui était... il y a l'équipe d'accompagnement, là, bon, d'Accenture, il me semble d'avoir lu dans le... mais j'essaie de voir dans le début du rapport public, là, je ne vois pas ça, mais il semble d'avoir lu que le mandat qui a été donné de faire une évaluation de comment Hydro-Québec a appliqué les pratiques, là, que ça avait été confié à des... à une autre équipe. Alors c'est une bonne question que vous avez posée, là. Bon, il faudrait clarifier ça, mais il me semble, de mémoire, d'avoir lu ça, là...

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

C'est à la page 5 du rapport, Maître Lassonde.

LE PRÉSIDENT :

C'est à la page 5?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

Oui, au 1.2, « l'objectif du présent rapport ».

LE PRÉSIDENT :

Bon bien, ça ne change pas la demande que maître David a faite, là, clarifions, là, qui sont les gens qui ont... l'équipe, le nom des gens de l'équipe qui ont fait... qui avaient le mandat d'accompagnement puis qui sont les gens de l'équipe, là, qui... là on a les... on a le nom des gens de l'équipe qui ont fait le rapport d'évaluation, on va voir si...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Bien, ça les engagements sont pris.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Il n'y a pas de problème, on va donner cette information-là. Ce que je comprends c'est qu'il veut savoir, pour ceux qui ont travaillé à la préparation de ce rapport-là, quel a été le rôle de chacune des personnes dans la préparation de ce rapport-là. Et dans la mesure où madame Viens, elle, n'est pas intervenue dans la préparation du rapport c'est difficile pour elle, je ne vois pas comment elle pourrait expliquer ce que chacun a fait, là...

LE PRÉSIDENT :

Bien, c'est ça.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

... dans l'autre équipe.

12 h 05

LE PRÉSIDENT :

Je pense que le panel, je veux dire, les gens d'Accenture vont venir dans le panel 4.

Me ÉRIC DAVID :

Oui. C'est sûr qu'à date madame Viens n'a pas indiqué qu'elle n'était pas en mesure de répondre à la question, je souligne.

LE PRÉSIDENT :

Bien, voyons, vérifions, est-ce que Madame Viens vous êtes au courant, est-ce que vous êtes capable de répondre à la question, sinon la question sera déférée au panel numéro 4?

Mme NATHALIE VIENS :

R. Non, je vais vous référer à monsieur Lafeytaud pour répondre à cette question.

Me ÉRIC DAVID :

Q. [253] D'accord, Madame Viens. Maintenant, j'avais des questions concernant, bien là je vais rentrer plus dans le coeur de la matière là. Concernant les fonctions branchement/débranchement, mon collègue

maître Turmel en a posé la majorité des questions, il y en avait juste une autre que je voulais vous, demander au panel, je ne sais pas qui précisément doit répondre.

Mais la fonction branchement/débranchement est-ce qu'elle sera fonctionnelle pour les clients qui vont choisir l'option de retrait?

M. GEORGES ABIAD :

R. Non.

Q. [254] Elle ne sera pas?

R. Non, parce qu'on ne peut plus communiquer, on présume comme on a dit hier que le compteur n'a aucune capacité de communication. Donc on ne peut pas activer ou désactiver à distance le service.

Q. [255] D'accord. Maintenant, j'avais une question peut-être d'ordre plus général sur les projets pilotes. J'ai constaté à la lecture du rapport, c'est-à-dire du document HQD-6, Doc. 1, page 5, c'est le document de présentation encore une fois.

On a ici un tableau qui indique un peu que les compteurs intelligents sont installés dans toute une série de pays depuis deux mille un (2001). Et la question qui m'est venue à l'esprit c'est pourquoi est-ce qu'Hydro-Québec a évalué que c'était nécessaire de faire des projets pilotes?

Il me semble que c'était une technologie qui était déjà bien implantée dans plusieurs pays, plusieurs juridictions. Vous aviez la chance à cause du balisage international de profiter de l'expérience des autres pays. Pourquoi vous sentiez que c'était nécessaire de procéder à des projets pilotes au Québec?

R. C'est-à-dire que lorsque j'ai, nous avons recommandé à ce qu'on procède à des projets pilotes pour plusieurs raisons. La première c'est que les technologies IMA à la base est la même, mais chaque fournisseurs avait sa propre topologie ou sa propre façon d'aller chercher cette information-là.

Il y a des, il y a des, même des firmes maintenant en télécommunications qui se sont lancées en compagnie avec des fabricants de compteurs pour le faire. Donc à la base la technologie, quelle technologie prendre, il fallait faire quand même une, un appel d'offres pour choisir ça.

Une fois qu'on a dit ça, la question qui vient après, quand on parle d'un taux d'utilisation par exemple de X pour cent pour la lecture. Comment est-ce que c'est par rapport à un compteur à l'intérieur?

Notamment, lorsqu'on regarde pour nous, Montréal, soixante-dix pour cent (70 %) des compteurs sont à l'intérieur. Comment on va faire pour s'assurer que ça fonctionne? En milieu rural, il y en a beaucoup, il y a également notre température, il y a le climat, il y a les, il a la topologie urbaine, semi-urbaine. Il fallait bien vraiment voir comment cette technologie-là s'adapte dans notre, dans notre propre environnement.

Troisième est plus important aussi. Les trois sont importantes. C'est l'équipe TI qui m'explique notre propre élément de sécurité. On a nos exigences au niveau de la sécurité. On a nos exigences au niveau de la protection du, des renseignements.

On a notre propre façon de faire et nos systèmes de comment s'intégrer. Alors avant d'aller se taper un projet de cette envergure, pour se rendre compte par après qu'on ne peut pas, il n'est pas compatible ni dans la sécurité avancée, ni dans la façon dont on traite la confidentialité, ni dans le traitement des données avec nos systèmes actuels et surtout si on ne va pas facturer avec. Là on a un problème.

Alors donc ça va de soi que pour ces

éléments-là c'était important de faire les projets pilotes.

Q. [256] O.K. Évidemment on parle de grosses sommes d'argent. Je présume que ces projets pilotes là visent à quelque part contrôler le risque, le facteur risque qui est de faire en sorte que la dépense est bien gérée?

R. Bien oui, mais la faisabilité aussi. Dans le fond avant de s'engager dans un, dans un projet de cette envergure-là, il ne faut pas oublier le côté, tantôt j'ai décrit le processus d'installation.

Bon bien à quelle vitesse qu'on va installer, comment on va prendre les rendez-vous, comment est-ce que le processus va se mettre en marche? C'est un tout là, c'est un tout. C'est un avant-projet.

Q. [257] O.K. Si je comprends bien, il y a plusieurs formes d'option de retrait qui existent dans le monde, il y a différents distributeurs qui ont adopté différentes façons de donner une option de retrait à leurs clients.

Bien savez-vous combien de formes d'option de retrait existent présentement? Parce que l'option que vous avez adoptée c'est d'enlever le « chip » si je comprends bien, mais...

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Là vous parlez au niveau technique là vous.

Q. [258] Oui?

R. Pas au niveau des modalités là, o.k., c'est au niveau technique.

Q. [259] Au niveau technique autant qu'un avocat peut comprendre?

R. Au niveau technique.

Q. [260] On se comprend mutuellement?

M. GEORGES ABIAD:

R. Au niveau technique, la proposition qu'on a, qu'on a fait c'est de prendre le compteur de nouvelle génération et de lui enlever le côté nouvelle génération, dans le fond de lui enlever la carte de télécommunication.

Q. [261] Oui?

R. Et de le rendre tout simplement accessible pour la relève manuelle. Mais c'est un compteur électronique sans capacité de communication.

Q. [262] O.K. Mais mon point c'était tout simplement qu'il y a d'autres distributeurs qui ont opté pour ainsi dire pour d'autres formes de « op out ». Il y a d'autres façons de, si on veut répondre aux craintes du public là, fondées ou non, mais bon les préoccupations qui ont été exprimées, il y a

d'autres façons d'y voir?

R. Pour répondre aux préoccupations de nos clients parce que comme je vous ai dit ce sont tous nos clients, le motif qu'on avait compris nous qui est en arrière de ça, qui est derrière l'option de retrait c'est le motif de santé.

Q. [263] Oui?

R. Donc nous avons décidé de, de régler le problème à la base et enlever pour ces clients-là, pour nos clients qui le désirent, qui veulent avoir l'option de retrait d'enlever la carte de télécommunication du compteur.

12 h 10

Q. [264] O.K. L'option de retrait que vous mettez de l'avant a été proposée pour la première fois, bien, la semaine passée. Je présume donc que vous n'avez pas encore été en mesure de tester sa mise en application dans les projets pilotes?

R. Là j'ai fourni les chiffres ce matin par rapport à... Le projet pilote nous a donné beaucoup d'informations sur ça.

Q. [265] Oui, oui.

R. Hein! J'ai fourni les chiffres ce matin. Je vous rappelle qu'il y en a douze (12) lors du déploiement, douze (12) qui ont vraiment un refus

ferme, il y en a dix-sept (17) qui se sont manifestés par la suite et trente-sept (37) qui ont demandé des retraits de compteurs de nouvelle génération, pour un total de soixante-six (66) et un pourcentage de point trente-trois pour cent (,33 %). C'est quand même une information réelle.

Q. [266] Oui.

R. C'est des choses, là, que les gens ont réagi par rapport à tout ce qu'on a vu tous dans les journaux, dans les discussions dans les tribunes publiques. Et ça c'est un élément important pour nous comme entrée, incluant les balisages que nous avons faits dans les autres, les balisages que nous avons déposés et qu'on a vus dans les autres utilités qui ont proposé la même chose.

Q. [267] O.K. Mais ce que je veux dire, ma question c'est à toutes fins pratiques ça me semble évident que les projets pilotes n'ont pas pu... vous n'avez pas testé les... l'option de retrait que vous mettez de l'avant puisque vous l'avez annoncée la semaine passée?

R. O.K.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :
Au niveau technologie.

Me ÉRIC DAVID :

Q. [268] Technologie.

R. Au niveau technologique vous voulez dire?

Q. [269] Oui.

R. Ah! Non, non. Bien, c'est-à-dire qu'on le sait que c'est un compteur qui... qui ne fonctionne pas. On peut le lire de façon visible, là.

Q. [270] O.K.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Peut-être que je peux préciser, là. On parle d'un compteur électronique qui n'aura pas de moyens de communication, pas de profil de consommation. On a actuellement dans notre parc, là, cent mille (100 000) compteurs électroniques qui n'ont pas de moyens de communication. Donc, dans le fond on parle d'un compteur électronique de base.

C'est sûr que, là, aujourd'hui même le petit compteur ordinaire vient avec la carte radiofréquences qui est peut-être pour... sans vouloir trop entrer dans le détail. Mais aujourd'hui c'est tellement intégré que la carte d'affichage a la fonctionnalité RF montée dessus, là. Ça fait que donc ça veut dire que, dans le fond, ce qu'on fait c'est simplement commander un compteur avec la fonctionnalité RF pas dedans.

Q. [271] O.K.

R. Ça fait que c'est... il n'y a pas de tests à faire, là. Je veux dire c'est un compteur qui ne fait qu'enregistrer et qui ne peut être lu autrement que par quelqu'un qui, visuellement, va être à côté de l'appareil et va le lire.

Q. [272] O.K. Et comment savez-vous si l'option de retrait que vous mettez de l'avant va satisfaire aux craintes des... des citoyens, celles qui ont été exprimées? C'est-à-dire pas juste satisfaire aux craintes, mais au meilleur coût possible puis avec le plus de flexibilité technologique possible?

M. GEORGES ABIAD :

R. Parce que là il y a deux parties de votre question. Satisfaire du point de vue coût ou point de vue technologie?

Q. [273] Peut-être même émotif. Vous ne l'avez pas testé, vous ne l'avez pas mis sur le terrain, c'est ça que je veux dire.

R. Ce que je veux dire c'est que j'ai quand même personnellement rencontré des clients et j'ai écouté les arguments. Et les arguments qui ressortent c'est que : « Je n'en veux pas de compteur avec des radiofréquences là-dedans. » C'était ça.

Q. [274] O.K. Mais...

R. Ce compteur-là...

Q. [275] Oui...

R. ... n'aura pas de radiofréquences. Mon équipe en a rencontré, là, en a rencontré plusieurs. Plusieurs clients. Je veux dire on est proche, là. On est dans le Salon de l'habitation aujourd'hui, jusqu'à aujourd'hui on a rencontré le public, des milliers et des milliers de personnes. Préoccupation qui ressort pour ceux qui sont électro-sensibles. Dans le fond, comme je vous dis, on n'a pas à juger de le pourquoi et le comment. Ce que j'entends des clients c'est que... puis ceux qui sont sensibles c'est : « Je n'en veux pas de radiofréquences. » Il n'y aura pas de compteurs radiofréquences.

Q. [276] D'accord.

R. Mais alors je n'ai pas entendu d'autre chose, là. J'ai entendu juste ça. Donc, il va y avoir un compteur sans radiofréquences.

Q. [277] Mais...

LE PRÉSIDENT :

Maître David, excusez-moi de vous interrompre.

Me ÉRIC DAVID :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Parce que je veux bien comprendre. Je ne veux pas moi-même mélanger le dossier de l'option, là, mais je veux de comprendre quelque chose.

Q. [278] Là, il y a... J'ai compris hier on parlait de six cent mille (600 000). Ce matin c'est huit... Il y a actuellement, puis là corrigez-moi si j'ai mal compris, il y a actuellement installés au Québec huit cent mille (800 000) compteurs électroniques avec des cartes de radiofréquences?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Oui. Plus un cent mille (100 000), là, qui est rendu à quatre-vingt-six (86) d'une autre génération fin des années quatre-vingt-dix (90).

Q. [279] Bon. Ça, ça veut dire... Là, la question c'est, bon, il y a huit cent mille (800 000) compteurs. On fait la relève de ces compteurs-là quelques fois par année, c'est ça?

R. On le fait à tous les deux mois.

Q. [280] À tous les deux mois. Donc, à tous les deux mois, pour les huit cent mille (800 000) compteurs, et même plus, il y a un préposé d'Hydro-Québec qui se déplace avec un ordinateur portable et là il prend la lecture du compteur par voie de radiofréquences, c'est ça?

R. Oui. En fait, pour ce qui est installé en ce moment quand on revient aux huit cent mille (800 000), les compteurs transmettent de façon continue leurs données de consommation. Et lorsque la personne, le releveur passe avec un micro-ordinateur demain, il capte l'information qui est transmise.

Q. [281] Ça c'est le bout que je n'avais pas compris. Je me demandais si ces compteurs-là émettaient à tous les deux mois des radiofréquences lorsque le préposé se présente devant le compteur avec son ordinateur portable. Vous dites non. Ces compteurs-là émettent à l'intérieur d'eux-mêmes des radiofréquences pour enregistrer les données?

R. En fait, ils transmettent à l'extérieur du compteur, là, l'information de consommation. Donc, la seule donnée qui sort c'est la lecture en kilowattheures de l'affichage du compteur. Donc, on a deux générations, là, je l'ai un petit peu expliqué ce matin. Mais c'est transmis dans certains cas à toutes les deux secondes, puis dans une autre version à toutes les trente (30) secondes. Donc...

Q. [282] Là, vous parlez des compteurs nouvelle génération?

R. Non, non.

Q. [283] Non, non.

R. Je parle des huit cent mille (800 000), on est juste sur les huit cent mille (800 000).

Q. [284] Les huit cent mille (800 000) émettent continuellement des radiofréquences?

R. Oui. Ils transmettent leurs données de consommation continuellement.

Q. [285] Mais ils les transmettent sur la carte qui est dans le compteur?

R. C'est que la carte dans le fond envoie vers l'extérieur l'information...

Q. [286] Mais si...

R. ... dans un canal, dans un canal sur une bande de fréquences. Ça fait que ça te prend de l'équipement qui est dans cette bande de fréquences-là avec... Là il y a de l'encodage puis dans le fond il faut que tu puisses... tu captas l'information.

12 h 17

Q. [287] Mais je comprends que cette information-là serait captée à tous les deux mois par le préposé avec son ordinateur?

R. Oui, dans le fond ce qu'il faut comprendre c'est qu'ici on parle d'un compteur qui ne fait qu'enregistrer un registre cumulatif. Donc c'est un peu comme un exemple que je pourrais donner un peu

comme l'espèce d'affichage à la pompe d'essence.

Q. [288] Oui.

R. Donc quand on fait le plein ça incrémente et quand on arrête dans le fond à un moment donné bien tu as la, tu as la valeur à l'instant même où tu la prends.

Donc par exemple si, si je suis le compteur 44 là, bien là je transmets deux cents (200), puis là trente (30) secondes plus tard, je suis à deux cent quarante (240), je transmets deux cent quarante (240). Et trente (30) secondes plus tard, je transmets deux cent quarante-cinq (245).

Ça fait donc quand le releveur passe, on a la lecture du dernier trente (30) secondes ou du dernier deux à cinq secondes. Donc c'est le registre cumulatif. Donc vraiment l'équivalent de la lecture des anciennes roulettes.

C'est juste que c'est un affichage qui est alphanumérique. Donc c'est un chiffre qui incrémente puis on prend cette lecture-là. C'est comme une, une lecture, un « snap shot », excusez l'anglicisme, de la valeur de kilowattheures qui est enregistrée dans la mémoire du compteur. C'est la seule chose qui sort comme information.

Q. [289] Mais, et puis lorsque la seule différence

entre les compteurs qui seraient installés pour l'option c'est qu'on enlèverait cette carte-là et il y aurait plus d'émissions de radiofréquence?

R. C'est ça comme j'explique c'est que la technologie est maintenant très intégrée, ce qui fait que les prix aussi ont suivi en conséquence. C'est la fonction radiofréquence est intégrée à la carte d'affichage.

Ça fait que c'est pour ça qu'aujourd'hui on ne peut pas désactiver cette carte-là. Je ne peux pas l'enlever là, elle est dans le compteur à même l'affichage. Ça fait qu'il faut simplement en faire fabriquer un avec une carte d'affichage seulement sans la fonction radiofréquence. Mais on parle d'un compteur électronique de tout ce qu'il y a de plus de base là.

Donc il n'est pas bidirectionnel, il n'a pas de profil de consommation, il n'a pas de fonctionnalité de panne, il n'a pas. Tout ce qu'il y a de plus là basique, à la base même.

Q. [290] C'est quoi la différence d'abord entre les émissions de radiofréquence des huit cent mille (800 000) compteurs qui sont déjà en, des huit cent mille (800 000) compteurs électroniques déjà installés et les radiofréquences émises par les

compteurs nouvelle génération dont on parle ici. Y a-t-il une différence?

R. Bien je ne sais pas là s'il faut que j'embarque dans le prochain, dans le prochain panel.

LE PRÉSIDENT :

Q. [291] Ah, je me trompe de panel.

R. Mais, mais je peux, mais je peux, mais c'est sûr qu'ils sont ces compteurs-là sont bien en deçà de la norme là, des normes de Santé Canada. Mais là, en tout cas, je ne veux pas brûler non plus l'autre panel là en termes d'information, mais il faut revenir dans les calculs de puissance d'émission puis de temps, etc., ça fait que. Je veux vous aider là, peut-être guidez-moi sur d'autres, d'autres points là.

Q. [292] Non, vous dites que ça relèverait du, de quel autre panel?

R. Bien je peux vous sortir des chiffres, je les ai, je les connais, mais je veux dire, je pense que dans le fond le débat va être relativement bien fait dans le panel 4 sur la sécurité.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Maître Lassonde, est-ce que vous voulez des précisions sur la fonctionnalité entre les deux, entre les deux, le compteur de première génération

et les nouveaux compteurs?

LE PRÉSIDENT :

Q. [293] Bien moi je voulais juste comprendre le plus possible, mais là je suis un peu étonné d'apprendre qu'il y a déjà huit cent mille (800 000) compteurs qui émettent des radiofréquences. Puis tout d'un coup on parle de changer les compteurs à radiofréquences et puis qu'il y a un gros problème. Je veux dire, où est-ce qu'il est le problème là, tu sais? Alors c'est ça que je veux comprendre, là tu sais.

En tout cas, en tout cas, excusez-moi, Maître David, continuez, mais ça va probablement se préciser dans le quatrième panel.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je pense parce que je ne suis pas certaine que le quatrième panel pourra répondre à ça. Si je comprends bien votre, votre question, Maître Lassonde, c'est de savoir la différence entre les compteurs déjà installés, autres que ceux installés dans le cadre des projets pilotes...

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

... ceux qui sont installés depuis des années et

les nouveaux compteurs de nouvelle génération au niveau des émissions.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Est-ce que c'est le même, le même, la même importance au niveau des émissions ou non?

LE PRÉSIDENT :

Q. [294] C'est ça. Si c'est, non, c'est parce qu'on a mis beaucoup l'emphase sur des compteurs, lecteurs, lecture à distance, les émissions de radiofréquences à partir de ces compteurs-là. Mais là j'apprends qu'il y en a huit cent mille (800 000) qui déjà depuis des années émettent des radiofréquences.

Alors est-ce que, est-ce qu'il y a une différence? Il y en a peut-être, mais je veux dire, est-ce qu'il y a une différence avec le nouveau système, est-ce qu'il va y avoir plus de radiofréquences ou?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Bon le principe, le principe à la base c'est les communications dans la bande de fréquence du neuf cents mégahertz (900 MHz), mais pour faire les comparaisons entre les appareils.

Bien là il faut regarder la puissance de l'appareil, la fréquence, combien de fois il émet par jour, ensuite il faut regarder aussi la durée de ces communications-là. Donc il y a différents, il y a différentes valeurs de comparaison là. Et ça je pense que ça va être très bien explicité dans la, par les gens au niveau de la santé.

Mais effectivement il y a des radiofréquences, mais tu sais, il faut savoir que les compteurs radiofréquences que nous on appelle les compteurs de radiofréquences plutôt ordinaires là, bien existent à plusieurs millions d'exemplaires en Amérique du Nord.

Il y en a eu des dizaines de millions d'installés. D'autres utilités en ont. Gaz Métropolitain en a. D'autres utilités autour en ont également. Mais bon, je veux dire, je ne voulais pas. Je pense que le panel 4 va bien vous expliquer là, mais oui il y a une émission de radiofréquences.

M. GEORGES ABIAD :

R. Mais dans tous les cas, dans tous les cas, c'est des radiofréquences, je peux vous confirmer, c'est des radiofréquences lorsque mesurées selon la mesure de Santé Canada sont bien en deçà des

normes.

Et jusqu'à temps qu'on parle de ce projet, vous avez entendu ce matin, à partir de deux mille dix (2010) on n'a jamais eu aucun, aucune plainte ou aucune... enregistrée par rapport à ces compteurs-là. Et on a à peu près huit cent mille (800 000), Gaz Métro je sais par le fait ils ont deux, trois cent mille (200 000-300 000) également d'installés. Donc il n'y a jamais eu de problème avec ça.

C'est pour ça d'ailleurs que monsieur Richard a la réponse, je pense lundi il a dit :
«Est-ce que vous êtes surpris de la réaction? »
« Oui, ça nous a surpris fort de cette donnée-là ».

12 h 29

Q. [295] Évidemment, ça j'ai compris que c'est déjà dans la preuve que les, que les émissions sont en deçà des, des normes d'Industrie Canada, mais j'ai aussi vu qu'il va y avoir des questions de posées par certains intervenants là-dessus. Est-ce que c'est le cas, là, en tout cas, ça on va y arriver plus tard. Là je vous ai interrompu, hein, maître David.

Me ÉRIC DAVID :

Ça va, c'est tout à fait pertinent. Il ne m'en

reste pas longtemps, je pense qu'on peut finir
avant...

LE PRÉSIDENT :

Ensuite on pourra prendre la pause pour...

Me ÉRIC DAVID :

... avant midi et demi (12 h 30).

LE PRÉSIDENT :

Oui? O.K.

Me ÉRIC DAVID :

Q. [296] Mais peut-être pour continuer sur la même
ligne justement, quand vous dites qu'il n'y a pas
eu de plainte puis tout le monde est étonné des
plaintes, c'est... est-ce que c'est peut-être parce
que tout simplement les huit cent mille (800 000)
clients ne le savaient pas qu'il y avait des
radiofréquences? Ça se peut-tu que ça soit juste
ça?

M. GEORGES ABIAD :

R. Écoutez, les gens qui avaient ça, il y en a
certains ils sont dans la salle, savent très bien
que depuis quelques années il n'y a plus de
releveurs qui passent amasser l'information, mais
je vais laisser...

Q. [297] Écoutez, moi je suis avocat, là...

R. ... mon collègue... mon collègue qui... monsieur

Brassard répondre un peu plus spécifiquement à cette question-là.

Q. [298] Je vais être honnête avec vous, là, avant cette cause-ci, là, ces questions de radiofréquences-là, là, moi je ne m'y connaissais pas non plus, là. Est-ce que vous vous attendez vraiment à ce que vos clients soient au courant de tout ça du simple fait qu'il y a quelqu'un qui vient faire un relevé?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Oui, dans le fond il y a certains client qui étaient... qui étaient au courant parce qu'il y a certains programmes, surtout des compteurs difficiles d'accès, où ça a été mentionné au client qui, dans le fond... dans le fond on installait un appareil radiofréquence pour éviter de déranger... de déranger les clients.

Entre autres, là, en quatre-vingt-seize (96), là, à l'époque les gens recevaient une lettre systématiquement pour ça. Maintenant, effectivement il y a une proportion aussi de compteurs qui sont changés parce que les appareils sont dus pour être changés parce que le sceau est expiré, parce que c'est la fin de durée de vie utile des appareils et là il n'y a pas eu de communication précise, là,

pour ce type de client là.

Ça fait qu'à votre question il y a une partie que oui il y a certains clients qui ont été informés, et ça a commencé même en quatre-vingt-seize (96), à l'époque c'était un à un parce que ça faisait partie d'un programme pour aider. Mais aujourd'hui c'est sûr que sur cent (100)... si on change cent mille (100 000) compteurs par année on n'envoie pas cent mille (100 000) lettres, là, de ce côté-là, là, ça c'est sûr, ça c'est...

Q. [299] Bon, on pourra peut-être explorer la qualité de l'information qui a été donnée aux clients qui ont reçu les compteurs électroniques, les huit cent mille (800 000), on pourra peut-être explorer cette question-là dans le panel 4, j'annonce déjà mon jeu.

Vous dites, Monsieur Abiad, que vous êtes un peu surpris de la réaction des gens sur cette question-ci, mais la question que je vous pose, et je m'adresse aussi à madame Viens, parce que c'est votre firme qui a fait... qui a fait le balisage, là, dans les autres juridictions, il y a eu des fortes réactions en Californie, si je ne me trompe pas, est-ce que c'est exact, Madame Viens?

Mme NATHALIE VIENS :

- R. Bien, vous comme moi, regardez... on peut lire l'internet.
- Q. [300] Puis ces réactions-là, est-ce que vous savez ça a commencé quand environ en Californie?
- R. Je ne peux pas répondre à vraiment aucune question si... sur un client que l'on a, pour raison de confidentialité.
- Q. [301] Non, je vous parle simplement des choses qu'on voit dans les journaux, je ne parle pas de choses confidentielles.
- R. De par notre implication avec ce client-là j'ai une clause confidentielle qui m'empêche de répondre à toute question, que ce soit public ou non, sur ce client-là malheureusement.
- Q. [302] D'accord, alors écoutez, on va revenir sur cette question-là avec le panel 4. Au fond, de ce que je comprends, Hydro-Québec a retenu les services d'Accenture pour faire un balisage international. J'ose espérer qu'on a averti Hydro-Québec qu'ils risquaient d'avoir une réaction du public parce qu'il y en avait déjà eu dans d'autres juridictions, mais écoutez, ce n'est pas une question, là. Je vois déjà ma consœur qui se...

LE PRÉSIDENT :

Maître David, il y a un... je ne me souviens pas lequel, un intervenant qui a... qui a carrément, je pense, produit la décision de la Californie. Quand vous regardez ça vous allez avoir pas mal d'information sur quand..., où, quand, comment tout ça a commencé. Je pense que c'est déjà... c'est déjà au dossier dans les... soit en commentant les décisions de la Californie ou je pense qu'il y a même une copie, là, de la décision.

Me ÉRIC DAVID :

Q. [303] Oui, oui, je suis bien au courant de la décision et celle du Maine également, là. Autre question, concernant les huit cent mille (800 000) déjà installés, est-ce que ça veut dire qu'Hydro-Québec va leur donner l'option de retrait aussi?

M. GEORGES ABIAD :

R. Sur le programme qui vise le remplacement de trois point huit millions (3 800 000) de compteurs, donc tous les clients.

Q. [304] Ah! O.K., excusez-moi, ça veut dire les huit cent mille (800 000) vont être évidemment remplacés?

R. Bien oui.

Q. [305] Excusez-moi. Bon, je reviens tantôt à la

question que j'avais posée à monsieur Abiad, là, avant que, Maître Lassonde, vous posiez vos questions, donc quand je vous ai posé la question comment savez-vous si l'option de retrait que vous avez mise de l'avant la semaine passée, comment savez-vous si cette option-là va répondre aux craintes des citoyens.

Vous m'avez répondu, bien, nous on le sait, on parle aux gens, j'ai mes releveurs qui me l'ont dit, j'ai rencontré du monde au Salon de l'habitation, peut-être pas vous personnellement mais des gens de votre équipe, mais de ce que je comprends il n'y a pas eu de sondage scientifique sur la question?

R. Non. Je vais préciser, je n'ai pas rencontré des gens au Salon de l'habitation, j'ai dit qu'il y a toutes sortes de sources d'information qui vient, j'ai rencontré des clients qui se sont manifestés à l'intérieur des projets-pilotes, là...

Q. [306] Oui.

R. ... et les motifs qui ont été... m'ont été rapportés soit directement à moi ou à mon équipe ce sont des motifs, par exemple, principalement de santé. C'est ce que... c'est ce que je vous dis. Alors donc à cet effet-là l'option de retrait vise

d'enlever la communication avec le client. On le dit, on ne... on dit ça.

Q. [307] Oui, je comprends, mais vous savez comme moi qu'il y a d'autres préoccupations, il y a la vie privée, peut-être qu'il y en a d'autres, là, moi je ne suis pas expert, je ne suis pas ingénieur dans le domaine, là. Ma question c'était seulement au niveau des connaissances d'Hydro-Québec avant d'avoir lancé l'option de retrait la semaine passée, de ce que je comprends de votre réponse c'est que vous n'avez pas effectué de sondage que je qualifie de scientifique, vous n'avez pas retenu une firme de sondage pour vérifier si l'option de retrait que vous mettez de l'avant va satisfaire la majorité, disons, ou une partie ou la totalité des clients qui ont exprimé des craintes.

R. Bien, c'est parce qu'il faut voir le motif en arrière. La vie privée n'est pas touchée dans ce projet-là. On ne touche à rien sur nos politiques actuelles. Les données de collecte de données qu'on fait présentement de la relève, au lieu que ce soit des données faites par des releveurs ça va être des données recueillies à distance.

12 h 30

La suite du processus, à savoir où ces

données-là vont résider, le dépôt de ces données-là, la politique actuelle de l'entreprise en matière de protection de l'information, la confidentialité, on ne touche à rien de ça. Le seul élément qu'on fait, c'est le bras d'aller chercher l'information que ce soit relève manuelle, c'est une relève automatisée, le reste demeure identique. Donc, nous sommes pas mal certains que l'option de retrait dont on propose ici repose et va répondre aux besoins des clients qui se sont manifestés par rapport à la radiofréquence.

Q. [308] O.K. Mais, pas de sondage scientifique.

R. Non.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. J'ajouterais que les compteurs qui vont être installés là, c'est comme... en fait, c'est des compteurs électroniques qui ne communiquent pas là, c'est comme les compteurs actuels qui sont électromécaniques. Il n'y a rien qui va être changé dans le traitement de toutes ces informations.

Alors, je ne sais pas...

Q. [309] Comprenez-moi, je ne dis pas que ces craintes-là sont fondées...

R. Non, mais...

Q. [310] ... je fais juste poser la question de

l'évaluation que vous avez faite de la réponse à la demande de la clientèle. C'est juste ça ma question.

R. C'est parce qu'on a de la misère à...

M. GEORGES ABIAD :

R. C'est parce que je comprends la question très bien, mais le point que j'essaie de vous dire, c'est que ce n'est pas... on ne commande pas un nouveau compteur avec des attributs, d'autres attributs de qu'est-ce qu'on connaît aujourd'hui. Aujourd'hui là, si on fait l'inverse, c'est comme si on serait tous en « up out » là mettons. Vous êtes d'accord? Il n'y a pas de communication à distance. Mais là là...

Q. [311] Sauf les huit cent mille (800 000).

R. Non, mais les huit cent mille (800 000), encore là il y a un releveur qui est, bon, la radiofréquence. Alors, inversez la situation. Ce que j'essaie de vous dire, c'est qu'au lieu d'avoir de nouvelle génération, c'est comme si on avait la situation actuelle.

Q. [312] Hum, hum.

R. Alors, quel sondage... pourquoi vous voulez que je fasse un sondage? Ça fait des années qu'on est de même là là. Ça fait que tout ce qu'on dit aux

clients, on dit « regarde, est-ce que Monsieur le client ou Madame la cliente, est-ce que vous voulez aller vers la nouvelle génération ou est-ce que vous voulez garder le statu quo? ». Alors, c'est ça.

Q. [313] O.K. Merci, Monsieur.

R. Quel sondage?

Q. [314] Merci beaucoup au panel, je n'ai plus de question.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître David. Ça tombe bien, on est à la demi-heure. On va reprendre à treize heures trente (13 h 30) à peu près. Merci.

SUSPENSION DE L'AUDITION

13 h 30

REPRISE DE L'AUDIENCE

LA GREFFIÈRE :

Veillez prendre place, s'il vous plaît.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Alors juste peut-être un petit point d'intendance pour vous informer, Monsieur le Régisseur, qu'au niveau des contrats qui nous avaient été demandés par deux intervenants, ils ont été déposés au greffe avec les ententes de confidentialité. Alors tout ça est sur la bonne voie, est en train de se

finaliser. Et je comprends qu'il y aura, s'il y a des questions qui portent sur les contrats il y aura une audience à huis clos à la fin du panel 4.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

Me ANDRÉ TURMEL :

Excusez-moi, Consoeur, simplement pour confirmer qu'on s'entend. Nous aurons accès, on va signer les accords de confidentialité. On va aller consulter les documents. Et quand on fera le huis clos, évidemment, on pourra avoir physiquement avec nous le document pour pouvoir travailler convenablement, là.

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, oui.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

On va faire... On a déjà prévu. On n'avait pas prévu pour les contrats particulièrement, mais on a déjà prévu des cahiers.

Me ANDRÉ TURMEL :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

Avec les documents. Des cahiers numérotés qui

retournent.

Me ANDRÉ TURMEL :

Avec un élastique.

LE PRÉSIDENT :

Qui retournent. Oui, avec un élastique. On fera la même chose. J'espère que ce n'est pas ça d'épais.

Non?

Me ANDRÉ TURMEL :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, ça va de soi. Alors nous sommes à maître Gariépy, le RNCREQ. Vous êtes prête?

Me ANNIE GARIÉPY :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Alors on vous écoute.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANNIE GARIÉPY :

Bonjour, Monsieur le Régisseur. Bonjour aux Membres du panel.

Une petite question d'intendance, Monsieur le Régisseur. Je ne voudrais pas faire une trop grosse entorse au protocole, mais si vous me permettiez de traiter devant vous sans mon veston.

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, oui.

Me ANNIE GARIÉPY :

Il fait absolument chaud et en ce moment...

LE PRÉSIDENT :

Ici dans la salle c'est relativement confortable comparé à l'autre côté de la porte. C'est assez chaud.

Me ANNIE GARIÉPY :

Je vous remercie.

Q. [315] Donc bonjour aux Membres du panel. Annie Gariépy pour le RNCREQ. J'aurai des questions qui vont toucher à différents sujets. C'est un petit peu décousu. Là, beaucoup de mes confrères ont abordé différents sujets, donc j'ai des questions résiduelles. Je m'en excuse. Ça pourra vous sembler un peu bizarre, mais...

Je voudrais vous amener, dans un premier temps, à traiter des compteurs Elster, le deuxième fournisseur. Maître Tourigny a abordé le sujet avec le panel 1 hier et il vous demandait si les compteurs Elster avaient été testés, auquel cas vous avez répondu pas testés sauf les trois mille (3000) dans le cadre du projet pilote « Heure juste », en mentionnant que c'étaient des compteurs IMA de deuxième génération, mais qu'ils étaient un an plus vieux que les Landis+Gyr.

Donc, moi, ce que je voulais vérifier avec vous c'est est-ce que ces compteurs Elster qui étaient dans le programme, dans le projet pilote « Heure juste » sont les mêmes qui seront utilisés dans le cadre de ce projet-ci?

M. DENIS PARENT :

R. Au niveau métrologique, c'est-à-dire pour mesurer, là, c'est le même compteur. C'est qu'à cause... parce qu'on a demandé dans l'appel de propositions d'intégrer la carte de communication du fournisseur principal, donc afin d'utiliser le même réseau, ils doivent donc modifier le côté communication et de s'arrimer avec le fournisseur principal Landis+Gyr, refaire certifier par Mesures Canada le nouveau produit, parce que ça devient un nouveau produit dans son ensemble. Donc, présentement, ils sont en train de terminer cette fusion-là et on devrait recevoir les premiers prototypes, bien les premiers appareils durant le courant de l'année.

Q. [316] Donc, si je paraphrase votre réponse, ce que vous me dites c'est il s'agit du même produit, outre le... la pièce ou la propriété qu'il aura de se... de pouvoir communiquer avec l'autre type de compteurs et que ce nouvel arrimage fait l'objet d'une... d'une homologation en cours de Mesures

Canada?

R. À l'interne il faut qu'ils terminent le développement, homologation Mesures Canada et aussi l'homologation interne chez nous.

Q. [317] D'accord. Est-ce que ces compteurs rencontrent toutes les mêmes exigences que ceux de Landis+Gyr, toutes les mêmes propriétés?

R. Oui.

Q. [318] D'accord. Je vous remercie.

Je vous amène maintenant à la pièce HQD-1, Document 6, c'est la pièce B-0091 à la page 9. HQD-1, Document 6. Où on dit, je vais vous citer le petit passage où on dit :

Le réseau mis en place par le Distributeur se comporte comme tout autre réseau maillé.

Pour ma compréhension de...

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Excusez, c'est parce qu'il manque une pièce, là, pour les gens du panel. Si on pouvait l'avoir, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes à quelle page?

Me ANNIE GARIÉPY :

À la page 9.

LE PRÉSIDENT :

O.K., d'accord.

Me ANNIE GARIÉPY :

Où le Distributeur... Où on affirme que :

Le réseau mis en place par le
Distributeur se comporte comme tout
autre réseau maillé.

LE PRÉSIDENT :

C'est correct.

13 h 37

Me ANNIE GARIÉPY :

Q. [319] Et ce que j'aimerais que vous me précisiez, c'est que... Ma compréhension de « non-initiée », je voudrais qu'on m'explique clairement qu'est-ce qui constitue le fonctionnement d'un réseau maillé. C'est quoi les caractéristiques d'un réseau maillé?

M. DENIS PARENT :

R. Bon. Un réseau maillé, c'est un réseau qui utilise différents chemins pour amener l'information à un point donné qui est le collecteur, donc il va utiliser d'autres compteurs, va se mailler avec d'autres compteurs pour acheminer l'information jusqu'au collecteur.

Q. [320] Pouvez-vous me préciser la distinction qui existe entre un réseau maillé dynamique et un

réseau maillé statique?

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Le réseau maillé statique passe toujours par le même chemin, donc il va avoir identifié son chemin une fois, il va passer toujours par le même chemin. Le réseau dynamique, dans des situations, exemple, je vais vous donner une situation, il y aurait un camion qui se mettrait devant le compteur qui ferait qu'il ne peut plus passer par son même chemin, il va se trouver un autre chemin, il va refaire sa route pour se rendre jusqu'au collecteur.

Q. [321] Excellent. Lundi, monsieur Abiad en contre-interrogatoire expliquait que la plupart des compteurs vont parler directement à des routeurs sans passer par un autre compteur. Pouvez-vous me donner la priorité de communication entre compteur... entre routeur et collecteur? Le chemin le plus standard.

M. DENIS PARENT :

R. O.K. Dans le réseau, alors là, ça va... je vais tomber un peu dans la technologie de Landis+Gyr et je vais essayer de ne pas aller toucher aux algorithmes qui sont plus de nature commerciale. Mais, le compteur va toujours chercher la route...

va essayer d'atteindre le collecteur directement s'il est capable de le voir parce qu'il fait une évaluation de ce qu'il voit. S'il est capable d'atteindre un routeur ou le collecteur, ça va être la première option qu'il va prendre. C'est en dernière option qu'il va utiliser les autres compteurs pour trouver son chemin parce qu'il n'aura pas été capable d'aller directement.

Q. [322] Je vous remercie. Pouvez-vous m'indiquer la distance maximale de communication d'un compteur à un autre ou d'un compteur à une autre composante?

R. On ne peut pas évaluer une longueur maximale, c'est toujours fonction des obstacles, du relief, la densité, et caetera, donc...

Q. [323] Si on le reprend techniquement à ce moment-là? Bon. On comprend que c'est des radiofréquences. On comprend que s'il y a des obstacles, ça va faire varier. Si vous avez le Mont St-Grégoire devant vous, ça va être plus difficile d'émettre, ça je comprends ça. Mais, dans un cadre... Puis, vous pouvez me répondre en termes dans un milieu urbain et dans un milieu qui sera plus rural. Donnez-moi une idée de grandeur où une distance standard qu'on pourrait s'attendre à avoir au niveau de la communication d'un compteur vers une autre

composante?

R. On va prendre un engagement là-dessus.

Q. [324] Donc, ce sera l'engagement numéro 13, fournir la distance standard en milieu urbain et en milieu rural de communication d'un compteur vers une autre composante.

E-13 (HQD) : Fournir la distance standard en milieu urbain et en milieu rural de communication d'un compteur vers une autre composante (demandé par le RNCREQ)

Donc, je vais maintenant passer au sujet du dispositif d'interruption de service. Pouvez-vous me dire si le compteur Landis+Gyr est homologué pour cette fonction actuellement? D'interruption de service à distance.

M. DENIS PARENT :

R. D'interruption de service, oui, c'est homologué.

Q. [325] Est-ce que c'est également le cas pour le compteur Elster?

R. Il va l'être quand ils vont soumettre le nouveau compteur.

Q. [326] Donc , ce que vous me dites, c'est le

compteur qui existe est en voie d'homologation,
c'est compris dedans.

R. Exactement.

Q. [327] Merci. Si je vous réfère directement à la
pièce HQD-1, Document 3.1 qui est le document
d'Accenture, à la page 36, paragraphe 2, on nous
dit :

La fonction d'interruption et de
remise de service à distance reste à
être testée. Hydro-Québec Distribution
compte tester cette fonctionnalité et
la mettre en place au cours de la
Phase I du projet.

Est-ce que ça va?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Excusez-nous, Maître.

Q. [328] Il n'y a pas de problème. Je comprends, il y
a beaucoup de documents. Donc, ce document est daté
du dix-huit (18) janvier deux mille douze (2012).

13 h 44

Je comprends qu'on dit que Accenture
affirme que le Distributeur compte tester cette
fonctionnalité et la mettre en place au cours de la
phase 1, je veux juste vérifier est-ce que c'est
toujours son intention ou est-ce qu'il a testé

cette fonction déjà?

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. On revient un peu à qu'est-ce qu'on a dit ce matin, au point de vue de la remise en... donc du « connect », ces fonctions-là ont été vérifiées sur l'infrastructure et son intégration est en... est en test... actuellement il a été testé sur le côté intégré au point de vue système. Il reste les processus.

M. GEORGE ABIAD :

R. Si je peux me permettre de me... de rajouter parce qu'on a... on a raffiné le plan de match. Oui, la fonctionnalité c'est de connecter et brancher et débrancher. Nous allons... nous allons prioriser la fonction débranchement. Du point de vue efficience il y a beaucoup de locaux présentement qui peuvent être utilisés à distance donc ça va déjà accélérer l'accueil des bénéfices, et le côté rebranchement ça rejoint le point que... de mon collègue, monsieur Charbonneau.

Donc on ne mettra pas ça d'un coup, on va le mettre... on va accélérer certaines choses, par exemple, le débranchement, on va le faire... on va le faire dès deux mille douze (2012), ça c'est notre plan de match actuellement, puis le

rebranchement, à partir de deux mille treize (2013), je pense qu'est-ce que... qu'est-ce qui est prévu.

Q. [329] Tout à l'heure on disait que le compteur avait été... les compteurs avaient été homologués par Mesures Canada pour cette fonction. Je veux juste être certaine de bien comprendre.

L'homologation de Mesures Canada comprend cette fonctionnalité-là même si elle n'a pas été testée?

R. Ce n'est pas la fonctionnalité, excusez, ce n'est pas fonctionnalité en matière technique, ce qu'on parle de nous, tester, c'est dans le cadre... parce que je vais donner plus d'information pour qu'on puisse apprécier la réponse.

Rebrancher le client à distance requiert des processus, là, il faut appeler le client, est-ce que vous êtes dans le local, avant de faire rebranchement, rassurer qu'il n'y a pas d'équipement qui sont déjà en marche, il n'y a pas de génération additionnelle. C'est plus complexe comme remise en fonction que juste débrancher, hein! donc c'est pour ça qu'on priorise un par rapport à l'autre. Ça c'est de 1.

Et de 2, la fonction débrancher à distance a été testée. Il faut le mettre maintenant dans un

cadre affaire, c'est ce qui reste à faire.

Q. [330] Bon bien, vous m'avez précédée de quelques questions. Je voulais justement vous entendre sur comment vous envisagiez le protocole pour le rebranchement à distance. Là vous m'avez dit, appeler le client?

R. C'est-à-dire à ce jour, le protocole...

Q. [331] Oui.

R. ... il y a quelque capacité, et je demanderais à mes collègues de préciser ou de corriger s'il y a des éléments là-dedans que j'avance, mais je sais que le compteur a une capacité de tester déjà sur place, savoir s'il y a une génération additionnelle, par exemple, s'il y a une génératrice en marche avant de rebrancher. Il y a un certain test que le compteur peut faire avant de rebrancher le client, et dans tous les cas on a l'intention d'appeler, à ce stade-ci, le processus, de contacter le client, être sûr qu'il est sur place, qu'on ait son autorisation avant de réalimenter le service.

Maintenant, sur le côté technique qu'est-ce que le compteur vérifie, je pourrais demander à mon collègue de préciser, si vous avez besoin de ça.

M. DENIS PARENT :

R. Bien, il détecte la tension, c'est sûr.

Q. [332] Ça va. Dernière question sur ce petit segment-là. À combien estimez-vous le coût unitaire additionnel d'avoir cette fonctionnalité-là? Je peux comprendre que vous ne pouvez pas me donner... si vous ne pouvez pas me donner un montant, ça c'est correct, mais si vous êtes en mesure de me faire une proportion de la... du coût en pourcentage sur la valeur totale d'un compteur pour avoir une idée de la valeur de cette fonctionnalité.

M. GEORGE ABIAD :

R. Est-ce qu'un ordre de grandeur suffit, en pourcentage?

Q. [333] En pourcentage, oui.

R. Si c'est un ordre de grandeur on va prendre un engagement pour vous donner le... parce que je ne veux pas... je ne veux pas arriver en dehors des bornes, là.

Q. [334] D'accord. Je crois que c'est 14, donc l'engagement 14, fournir...

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, Maître Gariépy, là, j'aime toujours bien comprendre, là. Moi j'avais compris, là, que

les compteurs Landis+Gyr venaient avec... de façon standard, avec une toute une série de fonctionnalités qu'on a... dont on a discuté ce matin. Puis ça ça se vend tel prix, autour de, je ne sais pas, cent piastres (100 \$) le compteur, là. Est-ce que je dois comprendre que vous pouvez acheter des compteurs moins chers si vous enlevez des fonctionnalités?

Parce que moi j'ai acheté un ordinateur Apple récemment, là, écoutez, j'ai payé le prix, là, il y a à peu près trois mille (3 000) fonctionnalités que je n'utiliserai jamais parce que je ne suis pas assez bon là-dedans, là, mais j'ai payé le même prix, là. Je ne sais pas si Apple aurait pu me le vendre cinq cents piastres (500 \$) de moins parce que je suis trop mongol pour me prendre telle et telle fonctionnalité. Je ne comprends pas, là.

R. Tout à fait. Le compteur arrive avec beaucoup de fonctionnalités standard. Mais comme j'ai dit hier lorsqu'on a regardé les prix, lorsque le compteur était à deux cent quatre-vingt-quinze dollars (295 \$) j'ai peut-être manqué mon point hier, je vais le préciser, là dedans il y avait l'option de branchement, débranchement qui était assez... un

montant assez important à l'intérieur sur le deux cent quatre-vingt-quinze (295).

Le branchement, débranchement n'est pas un standard, c'est une option. Donc aujourd'hui le compteur est à cent dollars (100 \$). Ce coût de ce branchement, débranchement-là est beaucoup plus faible que dans le temps mais ça demeure toujours une option.

Me ANNIE GARIÉPY :

Q. [335] Donc je vais formuler mon... l'engagement 14, fournir un ordre de grandeur ou une proportion en pourcentage de la valeur du coût unitaire additionnel, pardon, du coût unitaire additionnel de la fonction branchement, débranchement à distance sur la valeur totale du compteur.

E-14 (HQD) : Fournir un ordre de grandeur ou une proportion en pourcentage de la valeur du coût unitaire additionnel de la fonction branchement, débranchement à distance sur la valeur totale du compteur (Demandé par le RENCREQ)

13 h 51

Toujours au sujet de la fonction branchement/débranchement à distance, je vous réfère à un autre

document, HQD-1, Document 1, page 32. J'aimerais aborder avec vous l'utilisation de cette fonctionnalité-là.

Donc aux lignes 11 à 15 de la page 32, on lit :

Dans le cadre du projet LAD, la fonction de l'interruption et la remise à distance vise principalement les clients en recouvrement. Cependant, le Distributeur envisage d'utiliser également cette fonction dans le cas de l'alimentation de service lors des emménagements et des déménagements, de même que pour les résidences secondaires non occupées en période hivernale.

Mes interrogations portent surtout sur la, dans le cadre d'un déménagement. Pouvez-vous m'expliquer pratiquement comment l'utilisation de cette fonctionnalité-là va servir en cas de déménagement?

M. GEORGES ABIAD :

R. Dans le cas d'un déménagement où le local devient ou la résidence ou l'endroit devient vacant.

Q. [336] O.K.

R. Donc on va pouvoir débrancher le service à

distance.

Q. [337] Donc c'est dans le cas uniquement des déménagements où il y aurait une vacance du local et où la personne qui est responsable du compte souhaiterait qu'il y ait une interruption de service totale?

R. Exact.

Q. [338] Merci.

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Un complément d'information. Dans le cadre d'un déménagement/aménagement c'est sûr que les lectures aussi vont nous permettre la lecture sur le moment du déménagement de la personne, va nous permettre d'avoir la vraie facture pour la personne qui quitte au moment qu'elle quitte.

Donc si elle quitte à telle journée puis elle nous a avisé de la journée, on va avoir la lecture exactement cette journée-là.

Q. [339] Vous aurez la lecture, mais ça ne fera pas, ça n'indiquera pas?

R. On ne prend pas le « connect/disconnect », ça nous prend la fonction de lecture sur demande.

Q. [340] Parfait. Je vous comprends bien. Merci. Je vous amène maintenant à la pièce HQD-4, Document 7.1, page 6, en réponse à la question 11.1.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

HQD-4, pardon?

Q. [341] HQD-4, Document 7.1, qui sont des réponses aux DDR. Page 6, en réponse à la question 11.1. Où on demandait :

Veuillez indiquer le type de dispositif utilisé par le compteur pour interrompre le service.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Juste un instant, on va prendre connaissance du préambule à la question, s'il vous plaît.

Q. [342] Tout à fait. Ça va. Donc en réponse à la question 11.1 du RNCREQ, vous expliquez qu'il s'agit, qu'il y a un interrupteur actionné par un moteur dans le cas du compteur Langis & Gyr et un solénoïde dans le cas du Elster. C'est dans la réponse révisée, à la fin du premier paragraphe.

Pouvez-vous juste m'expliquer comment un interrupteur actionné par un moteur ou un solénoïde peut être utilisé pour limiter la demande électrique?

M. DENIS PARENT :

R. Pouvez-vous répéter votre question, c'est ambigu?

Q. [343] Vous m'excusez, il semblerait que je me suis trompée de citation. Un complément de ma citation,

il manquait un petit bout pour que vous puissiez me comprendre.

Donc avec la citation que je viens de vous donner si vous pouvez regarder le document HQD-4, Document 9.1, à la page 5.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Quelle question, Maître Gariépy?

Q. [344] Réponse à la question b). Donc c'est un complément entre les deux. Si on conjugue les deux réponses, on voit qu'il y avait un moteur qui actionnait, puis après ça on nous dit que l'interrupteur interne du compteur permet de limiter la demande énergétique.

Là pouvez-vous m'expliquer comment l'interrupteur qui va être actionné par moteur ou solénoïde, cet interrupteur-là peut être utilisé pour limiter la demande électrique?

M. DENIS PARENT :

R. Bon on va essayer de vous faire ça simple pour que vous puissiez comprendre. L'interrupteur là vous savez ce que c'est, ça débranche puis ça branche, et c'est actionné par un moteur comme votre rétroviseur dans votre voiture. Vous avez un petit moteur qui fait pivoter les affaires.

Donc c'est un peu le même principe. Il y a

un petit moteur en courant qui va déclencher l'interrupteur. Donc ça c'était la réponse à la première.

La deuxième, comment on peut limiter la puissance? Bien là c'est au niveau de, supposons qu'on dit lorsque le client on ne veut pas qu'il consomme plus que quarante (40) ampères ou etc., quand la lecture du compteur pourrait arriver là, il pourrait y avoir une commande qui arrive puis qui dit on débarque et le client doit faire une action pour baisser sa consommation et revenir.

13 h 58

C'est la question que vous avez demandée. C'est la possibilité technique, mais ce n'est pas ça qu'on fait.

Q. [345] Je vous remercie. Vous voyez que ça dépasse le cadre de mes compétences.

Je vous amène maintenant au niveau du remplacement des compteurs. HQD-4, Document 13, page 14. À la ligne 9, dans la section 2.2.2. Vous y êtes?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Nous y sommes.

Q. [346] On dit :

Un balisage auprès de l'industrie

révèle que la durée de vie comptable des compteurs de nouvelle génération varie entre 15 et 20 ans pour un projet de même nature. Toutefois, un autre balisage indique que les compteurs ne sont pas remplacés systématiquement à la fin de la durée de vie comptable, notamment après 15 ans.

Mes questions portent sur cet autre balisage qui indique... Je voulais savoir de quel balisage, à quel balisage on fait référence ici?

M. GEORGES ABIAD :

R. C'est un balisage que nous avons demandé d'être réalisé par Accenture.

Q. [347] D'accord. Est-ce que... Est-ce que ça fait partie d'un balisage qui est en preuve dans le dossier?

R. On me dit que non.

Q. [348] Est-ce qu'il serait possible de le déposer pour que nous puissions l'avoir?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Juste un instant, on va faire une petite vérification par le biais de nos avocats, là.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Il va falloir faire la vérification auprès d'Accenture, mais, vraisemblablement, on pourrait avoir une version caviardée pour protéger l'information confidentielle qui peut s'y trouver. Mais tout ça est sous réserve, là, de vérifier avec Accenture ce qu'il en est.

LE PRÉSIDENT :

Ça c'est une demande, ça le document HQD-4, Document 13?

Me ANNIE GARIÉPY :

C'est les réponses complémentaires, supplémentaires après demande de renseignement, donc on n'a pas eu la possibilité de faire d'autres demandes là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

Bon.

Me ANNIE GARIÉPY :

Q. [349] Donc, on pourrait le faire par engagement. Ça serait l'engagement 15, fournir, si possible, donc fournir, sous réserve de la confidentialité qui sera vérifiée, le balisage dont il est question dans le document HQD-4, Document 13, page 14, ligne 9, qui traite du remplacement des compteurs en fonction de leur vie comptable.

E-15 (HQD) : Fournir, sous réserve de la confidentialité, le balisage dont il est question dans le document HQD-4, Document 13, page 14, ligne 9, qui traite du remplacement des compteurs en fonction de leur vie comptable (demandé par RNCREQ).

Q. [350] Donc, j'imagine si vous... si on prend la question par engagement que vous n'êtes pas déjà en mesure de me dire de quelle compagnie avait été utilisée dans ce balisage-là.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Et en termes de nom de compagnie, je pense que, même une fois qu'on respectera l'engagement, ça ne sera pas une information qui pourra être donnée. Parce que, évidemment, Accenture est tenue elle-même à des engagements de confidentialité envers les sociétés qui font partie des balisages.

LE PRÉSIDENT :

J'imagine que vous n'avez pas vraiment besoin de savoir que c'est telle compagnie qui garde ses compteurs plus que quinze (15) ans. Vous voulez savoir est-ce qu'il y en a.

Me ANNIE GARIÉPY :

Totalement.

LE PRÉSIDENT :

Ça serait caviardé puis ça va éviter les problèmes de confidentialité.

Me ANNIE GARIÉPY :

Effectivement.

LE PRÉSIDENT :

Mais ça va vous donner une information pertinente à savoir qu'il y a certaines entreprises qui gardent, qui conservent leurs compteurs au-delà du quinze (15) ans qui est la durée de vie comptable.

Me ANNIE GARIÉPY :

Totalement.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Ça va. Bon.

Me ANNIE GARIÉPY :

Q. [351] Toujours au document HQD-4, Document 13, maintenant à la page 21 on parle de mesures de sécurité aux lignes 22, 23. Je vous laisse en prendre connaissance. Donc, on dit :

Ainsi, dans le cadre de sa solution IMA, le Distributeur est parmi les premiers au monde à opter pour l'implantation de la sécurité avancée.

Quel est... Est-ce qu'il y a un balisage qui vous permet d'affirmer que vous êtes un des premiers au monde ou quelle est votre source d'information?

M. GEORGES ABIAD :

R. Notre fournisseur nous l'a dit.

Q. [352] Donc, selon votre fournisseur, vous seriez un des premiers au monde?

R. Oui.

Q. [353] D'accord. Est-ce qu'il est à la connaissance du Distributeur pourquoi d'autres n'ont pas choisi cette technologie de sécurité avancée?

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Actuellement, cette technologie de sécurité avancée-là a été développée pour respecter les différents NIST de ce monde au point de vues des normes et standards. Ces normes et standards-là sont arrivés un petit peu plus tard aux États-Unis qui fait que Landis+Gyr a développé cette façon de faire-là pour pouvoir respecter ce standard-là, et tous ces projets étaient déjà en cours de déploiement. Donc, de réimplanter cette façon de faire-là lorsque tu es en cours de déploiement c'est des éléments très difficiles parce que tu changes complètement tes façons de faire.

14 h 05

Et donc dans notre cas à nous on l'a pris au départ, c'était une condition pour partir notre pilote et on est parti avec ça.

Q. [354] Je comprends. Merci. Je vous amène maintenant sur des questions sur la firme Lofty Perch, le document HQD-4, Document 13, toujours aux pages 22, 23.

Dans ce document qui a été déposé en réponse aux DDR des intervenants on apprend que l'analyse de sécurité sur laquelle repose le projet LAD a été effectuée en septembre deux mille onze (2011). Donc après le dépôt de la preuve initiale du projet. Mais le document par contre donne peu de détails sur la firme Lofty Perch ni sur la portée e son mandat.

Donc j'aurais des petites questions là-dessus. Quelle a été la durée de temps du mandat de la firme Lofty Perch pour le Distributeur?

R. Le mandat avec Lofty Perch s'est découpé en deux, deux sections. Il y a eu une section qui s'est fait dès l'identification de Landis+Gyr comme finaliste.

Il y a une première partie de la vérification de sécurité qui s'est faite en preuve de concept à l'intérieur de leurs locaux. Donc dans les, suite à l'identification de Landis+Gyr on a

été dix jours à l'intérieur des locaux de Landis+Gyr, à avoir un environnement qui nous permettait d'exécuter l'ensemble de nos « use case ».

Et dans l'ensemble de nos « use case », tous les éléments de sécurité étaient contre-validés et revalidés.

Par la suite, un autre mandat a été donné à la firme Lofty Perch pour qu'ils puissent partir avec un ensemble d'équipements qui représente le réseau IMA et qu'ils puissent faire les vérifications avec leurs outillages à l'intérieur de leurs locaux pour faire toutes les activités possibles pour essayer de « hacker » ce type de réseau-là.

Donc ils ont eu une période de deux mois à faire, pour faire leurs activités et identifier le rapport et de cela il a été produit le rapport.

Q. [355] D'accord. Le RNCREQ comprend très bien que le rapport de Lofty Perch est confidentiel. Ça ne le met pas, on comprend très, très bien. Cependant, nous avons formulé la possibilité que ce rapport soit déposé d'un point de vue confidentiel à la Régie pour la connaissance de la Régie avec ou non possibilité que les intervenants puissent y avoir

accès. Est-ce qu'il serait possible pour le Distributeur de déposer le rapport?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Non. C'est un rapport qui traite de toute la sécurité du système et dans ce contexte-là la position qui a été prise par le Distributeur c'est de ne pas le rendre disponible. Et je ne vois pas de toute façon en quoi de le rendre disponible aiderait la Régie dans le travail qu'elle doit effectuer.

Me ANNIE GARIÉPY :

Q. [356] À ce moment-là, je vais continuer avec des questions juste pour avoir une idée de la valeur probante du rapport sans toucher à la matière du rapport.

Pouvez-vous me donner une indication de l'ampleur de ce rapport? Est-ce que c'était un résumé factuel?

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Ce type de travaux se font avec une étude d'analyse de risques que les gens doivent documenter l'ensemble des risques qui existent avec ce type de technologie là et ils documentent chacun des points. Donc c'est des rapports qui vont jusqu'à les quatre-vingts (80) pages avec des résumés. Des

résumés qu'on vous a fait ressortir, des résumés au niveau pour amener le détail. Mais le détail tient alentour de quatre-vingts (80) pages.

Q. [357] D'accord. Pour préciser tout à l'heure vous m'avez dit les deux mandats de Lofty Perch, il y avait deux mandats, un pour faire valider la preuve de concept, est-ce que c'est comme ça que vous avez appelé ça?

R. Pour nous ça a été avant approbation pour pouvoir continuer plus loin après identification de Landis+Gyr nous avons des critères très particuliers à passer au travers. Et c'est notre preuve, qu'est-ce qu'on a appelé notre preuve de concept à l'intérieur des locaux de Landis+Gyr.

Q. [358] Donc.

M. GEORGES ABIAD :

R. Si vous me permettez, excusez. Juste pour bien situer le commentaire, c'est qu'avant qu'on confirme notre choix que c'est Landis+Gyr on va prendre. Notre partenaire donc à l'intérieur d'Hydro-Québec, TI et Telecom et sécurité devaient nous confirmer que ce fournisseur-là répond aux normes de sécurité. Et eux se sont joints, adjoints l'équipe de Lofty Perch avec eux.

Donc quand il met le contexte là dans la

preuve de concept, c'était avant que la recommandation soit faite comme quoi on retient bel et bien Landis+Gyr comme le finaliste et le gagnant de l'appel d'offres si vous voulez.

Q. [359] Est-ce...

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. De rajouter peut-être un complément d'information pour Lofty Perch. Quand vous dites vous n'avez pas trouvé cette firme-là. Lofty Perch sont des experts dans le domaine, dans l'expertise, ils ont été, ils sont experts dans le SCADA, ils sont des experts qui ont été utilisés par le NERC, « Smart Grid » « Task Force » comme étant des gens responsables de « working groups » qui avaient à découvrir ou à identifier l'ensemble des éléments de sécurité à mettre sur un tel type de réseau.

Donc une très grande connaissance de l'ensemble des réseaux IMA de ce type.

Q. [360] Merci de la précision. Pouvez-vous me dire si dans le cadre de son, de son mandat, du contrat que vous avez avec Lofty Perch si c'est une, si leur implication est continueuse en ce moment ou si c'est ponctuel?

R. Nous faisons affaire, nous allons faire affaire de façon régulière avec cette firme-là pour aller

refaire des vérifications sur, lorsqu'il y aura des grandes mises à jour de logiciels pour se rassurer qu'on est tout le temps aussi bien protégé qu'avant.

14 h 11

Q. [361] Pouvez-vous me dire si la citation aux pages 23, 24 du document HQD-4, document 13, où on fait état de certains... certaines conclusions de Lofty-Perch, est-ce que ce sont la totalité des conclusions ou ce sont uniquement des extraits des conclusions de Lofty-Perch?

R. Ça résume la totalité de leurs remarques sur le dossier sans avoir le détail.

Q. [362] Parce qu'on voit dans le document du Distributeur que Lofty-Perch fait référence au système Landis+Gyr, est-ce que vous pouvez me dire s'ils ont également étudié les compteurs Elster?

R. C'est exactement la partie de contrat qui vont avoir... qu'ils vont avoir quand Elster va être en place.

Q. [363] D'accord. Est-ce que le rapport de Lofty-Perch a proposé une démarche afin de s'assurer que la cybersécurité était garantie en permanence, en sachant... dans une perspective où les menaces évoluent rapidement, est-ce que c'est quelque chose

qu'ils ont étudié?

R. Actuellement, à l'intérieur d'Hydro-Québec on n'avait pas besoin de Lofty-Perch pour nous dire qu'il fallait se mettre des processus pour vérification en permanence. L'élément qu'on a été chercher avec Lofty-Perch c'est d'aller chercher une expertise sur une nouvelle technologie qu'on ne maîtrisait pas et avec cette... avec l'expertise qu'on va aller chercher on va aller à quelques reprises rechercher des vérifications mais obtenir... acquérir cette expertise-là pour pouvoir continuer de le faire de façon continue à l'intérieur d'Hydro-Québec.

Q. [364] D'accord. Toujours au même document, à la page 24, je vous cite un petit bout, dans le rapport de Lofty-Perch on... c'est indiqué :

Effective Key Management that is
decoupled from the Head End
application servers makes end point
attacks on meters more difficult.

Pouvez-vous m'expliquer en français ce que « end point attack » veut dire, s'il vous plaît?

R. C'est des attaques qui auraient lieu au niveau des compteurs directement, le « end point » c'est vraiment les compteurs qui sont situés à votre

maison.

Donc, parce que si on regarde c'est un outil utilisable par tout le monde qui est à la maison. Peut-être mettre une perspective par rapport au « Effective Key Management » c'est qu'on se retrouve en situation que... la technologie incorpore des technologies de gestion de clés très courantes sur... dans le marché au point de vue de la sécurité qui fait que ça protège justement l'information, c'est des éléments séparés en tant que tels, de l'application, donc c'est pas des éléments qui se retrouvent aucunement dans l'application à aucun endroit.

Q. [365] D'accord. Le rapport indique également que les analyses de sécurité qui ont été conduites en septembre deux mille onze (2011) :

... has expressed no concern about the quality of the security measures of the IMA, which are effective and robust.

Est-ce que Lofty-Perch vous a indiqué si la solution retenue par le Distributeur rencontre les nouvelles de la NERC à l'égard du Critical Infrastructure Protection, le CIP-4?

R. Je vais prendre l'engagement de vous revenir là-

dessus, on pourra faire des vérifications.

Q. [366] D'accord. Ce sera l'engagement 16, dire si le rapport de Lofty-Perch... non, oui, c'est ça, le rapport de Lofty-Perch a indiqué si la solution du Distributeur rencontre les nouvelles normes de la NERC à l'égard du Critical Infrastructure Protection en référence à l'extrait HQD-4, document 13, page 24.

E-16 (HQD) : Confirmer si le rapport de Lofty-Perch a indiqué si la solution du Distributeur rencontre les nouvelles normes de la NERC à l'égard du Critical Infrastructure en référence à l'extrait HQD-4, document 13, page 24
(Demandé par le RENCREQ)

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ces normes-là de NERC, est-ce que ça concerne pas les réseaux de transport plutôt que les réseaux de distribution? Je ne sais pas.

Me ANNIE GARIÉPY :

Écoutez, Monsieur le Régisseur, vous allez au-delà de mes...

R. C'est ça que... c'est ça qu'on va faire comme

vérification parce que je pense que c'est plus le NIST qui s'applique à nous.

Q. [367] C'est parfait. Je passe à une autre question. Est-ce que le mandat que vous avez accordé à Lofty-Perch faisait... demandait une évaluation de l'adéquation de votre budget à long terme sur les mises à jour des logiciels reliés à la cybersécurité ou ça n'en faisait pas partie?

R. Non, ça n'en faisait pas partie parce que ces éléments-là on est avec une certaine expertise à l'intérieur d'Hydro pour évaluer ça.

Q. [368] Pouvez-vous me dire si dans la preuve on retrouve une précision de ce budget d'année en année, parce que je l'ai... on ne l'a pas retrouvé.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Spécifiquement sur ce point-là? On pourra peut-être y revenir au panel 3, on...

Q. [369] Je vous reviendrai au panel 3.

R. Je vous remercie.

14 h 17

Q. [370] Écoutez, bien ça complète mes questions.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci, Maître Gariépy. On passe au GRAME.

Maître Paquet.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

Q. [371] Alors, bonjour, Monsieur le Président.

Geneviève Paquet pour le Groupe de recherche appliquée en macroécologie. Bonjour aux Membres du panel. Donc, je vous demanderais... en fait, je vous inviterais à prendre la pièce HQD-4, Document 5 qui constitue les réponses du Distributeur à la demande de renseignements numéro 1 du GRAME. À la page 4, la question 4, en fait à la réponse du Distributeur, la dernière phrase, le Distributeur nous indique que :

L'intégration au MDMS ainsi qu'une intégration partielle aux systèmes d'entreprise comme SAP se fera en novembre 2011.

Donc, je comprends de vos réponses de ce matin qu'il y a eu une certaine évolution par rapport... par rapport à ceci. Est-ce que vous pourriez décrire l'étendue de l'intégration MDMS avec SAP?

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Actuellement, au point de vue de l'intégration avec SAP, tout l'aspect relève est contrôlé de bout en bout, donc on est capable de les facturer, à partir du MDMS, l'information provenant de l'infrastructure IMA, donc communication dans les deux sens et de bout en bout. Et comme on disait

tantôt, on a fait les bouts de chemin d'intégration au point de vue de connecte et disconnecte en termes de comment ça se fait, qu'est-ce qui va se passer, il reste à aller mettre des processus. Dans le cas de relève de compteurs, les processus sont enlignés complètement, il reste à enligner les processus sur les autres activités.

Q. [372] J'avais compris de vos réponses que les tests avaient été effectués, mais l'intégration elle-même n'était pas complétée. Donc, est-ce que vous pouvez confirmer?

R. C'est qu'on est... les tests sont complétés, comme on vous disait tantôt là. L'intégration, mais, par contre, il y a tout le temps une série de tests qui se refont lorsqu'on finalise l'intégration. C'est tout le temps... en cycle de tests, je peux vous dire qu'on en fait un puis un autre là. Il faut s'assurer à cent pour cent (100 %) de ne pas avoir une divergence dans le principe de facturation et de s'assurer que l'intégrité est totale, donc ce côté-là est confirmé.

M. GEORGES ABIAD :

R. Je vous rappelle d'ailleurs qu'on facture les vingt mille (20 000) clients, hein! La facturation est produite par SAP, donc c'est intégré. Présentement,

les vingt mille (20 000) clients reçoivent leur facture à partir de nos systèmes comme tout le monde.

Q. [373] Est-ce que vous pourriez m'indiquer quel type de structure de fichiers est utilisée?

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Vous allez me préciser votre question parce que des structures de fichiers, j'en ai une puis une autre à l'intérieur du processus là. Actuellement, ça peut aller de fichier...

Q. [374] « File structure », je ne sais pas si ça vous éclaire, c'est vraiment la structure pour le SAP.

R. Il y a différents moyens de communications qui peuvent se faire entre le SAP et le MDMS et le frontal, on passe de... Il va y avoir des transactions qui vont passer par service que j'appelle avec SAPPI qui sont des services que... des connecteurs existants à l'intérieur de SAP qui peuvent nous permettre de communiquer de l'information et un passage qui se fait dans les deux sens. Même chose qui se passe avec le côté... entre le MDMS et le côté du frontal acquisition. Il y a des utilisations à l'occasion de fichiers, de transfert de fichiers complets pour que ce soit plus rapide et que la performance soit au rendez-

vous. Dans certains cas, c'est des Web services qui sont utilisés entre les deux. Donc, il y a un amalgame dans les processus d'affaires à l'intérieur d'Hydro-Québec, il y a un amalgame de types de communications et de types de fichiers utilisés selon le besoin, selon la performance nécessaire, selon les prérequis.

Q. [375] Et vous dites qu'il y a beaucoup de types de structures, donc est-ce que vous pourriez nous donner peut-être la liste de celles qui ont déjà été implantées?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

J'ai l'impression qu'on parle de beaucoup beaucoup de structures, je ne sais pas quelle est la pertinence de la question, avant de se lancer dans un travail important.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

En fait...

LE PRÉSIDENT :

Non, je comprends que ça va mal de faire des lectures à distance là entre monsieur Finamore et vous là, mais... Peut-être juste expliquer en gros où vous... Vous voulez aller à quelque part, c'est sûr. Vous ne posez pas la question pour rien là, juste pour qu'on comprenne.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Non, non. En fait, c'est pour savoir au niveau de la structure de la technologie, où est-ce qu'ils en sont parce qu'on dit qu'en novembre deux mille onze (2011), ce n'était pas encore... ce n'était pas encore terminé. Donc là, on dit que ça a progressé. Puis, monsieur Finamore est intéressé justement à savoir quelles structures, quels types de fichiers sont en cours. Je ne pense pas que ce soit une demande si déraisonnable.

14 h 24

LE PRÉSIDENT :

Donc, est-ce que l'intégration est-ce que ça fonctionne bien entre le réseau IMA et le système de gestion des données SAP à l'interne.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Oui, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

Vous voulez avoir un peu plus d'informations là-dessus à savoir si ça marche ou si, comme on dit en bon... en grec, il y a des bugs dans le système.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Aussi parce que monsieur Finamore qui est expert donc connaît ce genre de fichiers.

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Il pourrait se prononcer là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

Bien, on va essayer d'être un peu plus précis là sans aller dans... T'sais, je veux dire, on a déjà dit ici que quand on approuve des projets, je n'approuve pas les plans et devis dans le menu détail là, t'sais, sans ça... D'accord. Alors...

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Si c'était possible là de nous donner quelques exemples, sans avoir peut-être la liste exhaustive, au moins pour voir lesquels sont déjà intégrés.

LE PRÉSIDENT :

Bien, peut-être commencer du général au particulier, il y a-tu un problème, premièrement, t'sais. Là on dit « ça va être complété en novembre ». Ça, ça vous a été dit en octobre. Alors, bon, voici, est-ce que ça a été complété? Il y a-tu des problèmes, des choses comme ça là?

Me GENEVIÈVE PAQUET :

C'était vraiment dans ce sens-là les questions, pour voir à quel point c'était intégré là parce qu'on nous dit que ça l'est, mais on voudrait vérifier là.

M. GEORGES ABIAD :

R. Juste une mise en contexte avant que mon collègue donne les réponses là. Depuis qu'on a annoncé que le projet pilote est complété là, il y a eu trois choses, on facture les clients, donc je répète, ce qui veut dire que les compteurs sont lus six fois par jour. Les informations des données de consommation sont transportées à travers le compteur, le routeur collecteur, le frontal d'acquisition, le MDMS vers le SAP, juste pour être certain qu'on comprend ça.

Deuxième chose, on a eu à peu près une cinquantaine de cas d'aménagement, déménagement et qu'on a traité à distance. Les gens nous ont appelé dans les pilotes, nous ont dit « moi, je quitte aujourd'hui mon logement », nous avons pris la lecture à distance de l'ancien locataire. On a fermé le compte, on a recommencé avec le nouveau locataire, on l'a fait à distance et... Donc, c'est dans ce contexte-là qu'il va vous répondre maintenant du point de vue général là, tout ça est intégré. Et la troisième, je l'ai dit, c'est la sécurité avancée. Tous nos compteurs maintenant ont leur propre clé, propre clé de sécurité avancée. Ça va?

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Peut-être pour éclaircir la méthode, les gens peut-être trouvent de novembre à aujourd'hui, qu'est-ce qui s'est passé et comment ça se fait qu'on avance aussi vite. Je vais peut-être vous mettre en perspective. Depuis qu'on a débuté le dossier, les premiers appels d'offres qui nous ont permis de déterminer l'intégrateur chez moi qui est Ericsson avec Energel CT pour le MDMS, nous avons fait une première implantation de cette... de ces fonctionnalités-là qui visaient l'intégration des Elster d'Heure juste à l'intérieur d'une structure de MDMS respectant les standards CIM et de s'assurer qu'on faisait toutes les communications avec SAP pour confirmer qu'on était capable de prouver, hors de tout doute, que pour l'ensemble de ces trois mille (3 000) compteurs-là, on était capable de reproduire les intrants de facturation nécessaires à réaliser la facturation avec SAP et de confirmer ça, hors de tout doute, avec le fonctionnement. Ça a été fait en octobre deux mille dix (2010).

En mars deux mille onze (2011), nous avons fait une deuxième intégration avec le Frontal d'acquisition qu'on pourrait appeler MV90 qui est

un moyen de communication à double sens qui se fait par bande de filage, mais qui nous amène tout le côté compteur CI que j'appelle, des compteurs commercial et industriel, donc qui amène une structure... une complexité dans la structure plus grande que... vu qu'on parle plus d'informations et une complexité d'informations supplémentaire qu'on a intégrée à l'intérieur du MDMS avec les trois mille (3 000) compteurs, donc on a rajouté du volume et on a intégré ça. Et on les a intégrés et mis en fonction pour tout l'aspect facturation et complété l'information de confirmation de tous les intrants de facturation vers SAP. Ça a été fait en mars deux mille onze (2011).

M. GEORGES ABIAD :

R. Je voudrais juste situer ça par rapport à quelques commentaires que j'ai lus là dans votre rapport. C'est que d'habitude, dans un projet comme ça, on va chercher le fournisseur, on implante les compteurs et après ça, on commence à tester comment on va lire pour faire la facturation. Nous, on a eu la chance d'avoir les trois mille (3 000) compteurs du projet Heure juste. Alors, on n'a pas attendu, contrairement à ce que vous pensez, ce n'est pas parallèle notre séquence, elle a été faite de façon

simultanée. Pendant qu'on était en train de lancer l'appel d'offres pour acheter les compteurs, mon collègue, monsieur Charbonneau et son équipe, étaient en train d'intégrer la lecture de la facturation des trois mille (3 000) compteurs d'Heure juste avec le SAP.

Lorsqu'on a sorti notre appel d'offres, c'était une exigence à ce que les fournisseurs nous proposent leur topologie parce qu'on leur a fourni, comme monsieur Parent vous l'a dit, on leur a fourni déjà par GPS l'ensemble de l'île... de la zone 1 et c'était une obligation que la topologie Télécom soit faite à même la proposition, pas après qu'il soit choisi. Alors, donc il y a des étapes qui ont été faites de façon simultanée et non pas de façon séquentielle, telle que décrit dans ce que j'ai vu dans votre rapport. C'est ça qui a fait accélérer les choses.

Q. [376] Maintenant, concernant, vous me dites que c'est pour vingt mille (20 000) compteurs que vous faites déjà la facturation à distance. Est-ce que les données de consommation qui sont lues par les nouveaux compteurs de Landis+Gyr sont transmises et reçues par le système pour tous les types de tarifs et par tous les types de compteurs là, incluant...

en fait, incluant les futurs... C'est parce que là vous me parliez des...

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Actuellement, juste pour répondre en termes de modèle, on se retrouve avec les trois mille (3 000) compteurs de Elster qui passent par le MDMS. On se retrouve avec les vingt mille (20 000) compteurs de CII qui sont les différents types de modèles à l'intérieur de ça qui passent par le MDMS et qui se rendent jusqu'à SAP. Et on a intégré à tout ça les nouveaux vingt mille (20 000) compteurs de IMA qui passent par le MDMS et qui se rendent... qui se rendent a SAP, un point de vue communication et un point de vue transfert d'informations. Donc, cette information-là, on est rendu que MDMS traite au-delà de cinquante mille (50 000) compteurs et on a poussé nos tests de performance pour se rendre plus loin.

Q. [377] O.K. Au niveau des compteurs de Elster, c'étaient les compteurs qui étaient utilisés pour le projet Heure juste, c'est exact. Donc, ce n'est pas nécessairement les nouveaux compteurs qui vont être fournis par Elster.

14 h 30

R. Pour... Pour le type de transfert qui se passe

entre les systèmes, c'est le frontal acquisition qui va voir une différence au point de vue de la communication avec les compteurs. Pour le MDMS, cette différence-là devient transparente, c'est de l'information, des données qui sont transférées entre les deux et non pas des moyens de communication.

Q. [378] Je vous remercie. Juste un instant, s'il vous plaît.

Maintenant juste comme précision. Est-ce que vous allez... Est-ce que vous allez tester en fait tous les types de compteurs, parce qu'il y a plusieurs types de compteurs, donc c'est vraiment au niveau des types de compteurs savoir si ça va être testé?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. Peut-être un peu pour vous mettre en contexte, là. Actuellement, le Distributeur a plusieurs dizaines de modèles de compteurs. Dans le futur, on a limité ça compte tenu que les compteurs IMA contiennent plus d'informations de facturation. Donc, ça nous permet de sauver plusieurs modèles de compteurs.

Pour le projet, on a douze (12) modèles de compteurs pour couvrir l'ensemble, dans le fond, de... de ce qui est visé, là, en termes de

compteurs qui doivent être changés pour l'ensemble du projet.

Et pour les pilotes, on a intégré les quatre modèles de compteurs qui sont les plus... dans le fond qui représentent le plus grand pourcentage de... de notre parc de compteurs.

Donc, pour les autres qui manquent ça ne sera que des variantes, là. Parce qu'il faut comprendre que, dans le fond, ce n'est que le branchement électrique à toutes fins pratiques qui va... qui va venir qui va changer, là. Donc, à date tout ce qui a été testé c'est en fonction de ces modèles de compteurs-là.

Q. [379] Donc, vous me confirmez qu'il y a seulement quatre modèles de compteurs qui ont été testés?

R. Oui. Bien, je n'ai pas le chiffre proche à côté de moi, là, mais ça représente plus de quatre-vingt-dix pour cent (90 %), les quatre modèles représentent plus que quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de l'ensemble du parc, là, bien entendu.

Q. [380] Qui sont quand même quatre types de modèles?

R. Oui.

Q. [381] On parle bien de quatre-vingt-dix pour cent (90 %), mais c'est quand même quatre types de modèles qui ont été testés?

R. Oui, oui, c'est ça.

Q. [382] Parfait.

R. Vous comprendrez que, dans le fond, le modèle qui est le modèle 1 c'est le compteur résidentiel qui, à lui seul, représente une très grande portion du parc, là.

Q. [383] Maintenant pour la mise à jour des fichiers des clients, quelle est la méthode qui a été utilisée pour cette mise à jour des fichiers des clients entre SAP et le MDMS?

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Comme je vous disais tantôt, il y a plusieurs types de méthodes qui vont être utilisés là-dedans. Celle qui est préconisée est beaucoup celle qui passe par les connecteurs SAP-PI qui sont des éléments standards à l'intérieur de SAP. Donc, nous utilisons les routes puis il y a beaucoup de routes déjà utilisées dans les processus qu'on reprend ces mêmes routes-là. Donc, ce n'est pas un enjeu majeur.

Q. [384] Et puis dans le cadre de cette mise à jour-là est-ce que ce n'est pas exact de dire qu'il y aurait une structure de fichiers de base qui est utilisée? Pourriez-vous m'indiquer laquelle?

R. On a utilisé les structures, si on regarde sur le

côté... Dans l'industrie c'est le standard CIM qui ressort actuellement et on se colle à ces structures-là pour se rapprocher justement de l'industrie et d'être le plus près possible pour toute nouvelle fonctionnalité qui arriverait dans le futur.

Q. [385] Et puis là j'entre un petit peu dans le détail, si vous pouvez me répondre ça serait apprécié. Donc à quelle fréquence ce processus de mise à jour, savez-vous, est activé en fonction du fichier qui est utilisé?

R. Je vais vous dire ça dépend. Ça dépend des protocoles. Il y a des protocoles qui sont... Il y a des éléments qui sont sur demande, donc quand c'est des services Web dans lesquels je fais, je vais demander une lecture, une lecture sur demande, à ce moment-là ça va être un service Web qui va partir et qui va partir au moment que c'est demandé.

Dans les autres cas, on respecte, on ne change pas notre facturation. On ne change pas l'émission de notre facture avec la clientèle. Donc, les échanges au point de vue de données, des intrants de facturation continuent à s'échanger avec SAP à la même fréquence que les factures sont

produites. Cette information-là ne revient pas plus rapidement à SAP. Donc, ce côté-là on respecte...

Le fait qu'on ne fait pas de changements majeurs de processus à l'intérieur de SAP nous amène à garder nos fréquences actuelles. Donc, il n'y a pas de grands changements là-dessus.

Au point de vue de quotidiennement, on se transfère et les éléments de gestion d'actifs qui nous permettent de voir les nouveaux compteurs et autres, et de s'assurer que l'ensemble de la chaîne est traité. C'est une chaîne... C'est une chaîne très complexe, mais cette chaîne-là de complexité, une fois implantée, pour nous fonctionne.

Actuellement, on prouve actuellement que ça fonctionne de A à Z au point de vue facture, gestion de l'actif, que les actifs sont là et qu'on facture en conséquence.

Q. [386] Je ne suis juste pas certaine que vous avez répondu précisément à ma question. Mais est-ce que vous savez à quelle fréquence, pour la mise à jour à quelle fréquence est activé le processus?

R. La mise à jour de quoi, Madame?

Q. [387] La mise à jour pour le fichier de base pour... entre... en fait des fichiers entres les

clients, entre le système SAP et le MDMS pour les fichiers des clients.

R. Si on se ramène on va tomber dans de l'architecture détaillée. Si on regarde SAP, il y a au-delà de plusieurs milliers de fichiers à l'intérieur de SAP. Ce côté-là quand on parle d'un fichier de base, il n'y en a pas un seul, il y en a plusieurs. Il y a des... Il y a des compteurs qui sont considérés comme de l'actif. Il y a des clients qui ont des bases de clients. On a cet ensemble d'informations-là.

Au MDMS et au frontal d'acquisition, on n'amène pas d'information clients personnalisée, donc il n'y a aucune information de clients personnalisée. On amène juste l'information du numéro de compteur et du « service unit » sur lequel il est... il est rattaché.

14 h 36

Donc cette information ramène le minimum au MDMS justement pour les règles de confidentialité qu'on cherche à obtenir dans ce dossier là. On ne veut pas avoir de l'information qui amènerait quelqu'un à avoir l'ensemble de l'information tout d'un coup.

Donc ce côté-là on respecte l'ensemble du

diagramme. On ramène le strict minimum nécessaire

et on s'assure que les mesures soient ramenées.

Donc en termes de fichier ça peut, ce n'est pas une réponse qui se donne en disant il y a un seul élément, on tombe dans l'architecture technique très détaillée.

M. GEORGES ABIAD :

R. En complément de réponse, la lecture des compteurs c'est six fois par jour. Si c'est ça votre question à savoir combien de fois qu'on lit les compteurs. En tout ça, si c'est ça, c'est six fois.

Q. [388] Ce n'était pas tout à fait ça, non c'était vraiment au niveau de la mise à jour du fichier quand on, pour être certain qu'il n'y a pas d'informations qui vont se perdre là?

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. L'information...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je pense que les informations ont été données, parce qu'on peut passer beaucoup, beaucoup, beaucoup de temps quand on parle de l'architecture détaillée du système qui est mis en place là. Alors à moins qu'on nous indique de façon spécifique qu'est-ce qu'on cherche qui pourrait permettre de cibler là. Je pense qu'on s'égare.

LE PRÉSIDENT :

Voyez-vous on parle d'un système de fichiers qui est très complexe là puis on, vous posez des questions peut-être un peu trop générales pour pouvoir obtenir des réponses qui soient comestibles, utiles. C'est, quelle est la, votre préoccupation à la base de ça.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Mais en fait c'était d'avoir le plus d'informations.

LE PRÉSIDENT :

Peut-être que vous avez une préoccupation tout à fait légitime, mais là vous avez de la misère à la formuler en question.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

C'est qu'on n'a pas beaucoup d'informations par rapport à l'intégration du système MDMS avec le SAP et puis on a la possibilité d'avoir un expert qui connaît ce type de fichier là, ce type de structure là. Donc c'était pour qu'il puisse effectivement avoir des réponses à ses questions par rapport à ça pour pouvoir évaluer si effectivement l'intégration là, l'intégration est complète ou non.

LE PRÉSIDENT :

Je pense que vous avez posé des questions là-dessus sur l'intégration, qu'il y a eu des réponses et puis si vous pensez que c'est, que ce n'est pas correct, vous aurez l'occasion d'en parler soit avec votre propre panel puis ultimement en argumentation. Tu sais, parce que. D'accord.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Q. [389] Merci, Monsieur le président. Certainement en fait si les témoins ne sont pas, si c'est trop technique pour les témoins de répondre à la question par rapport à la mise à jour, là on comprend. C'est simplement peut-être de l'indiquer.

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. On ne dit pas que c'est trop technique pour les témoins. Ce n'est pas quelque chose qu'on peut représenter en parlant d'une phrase. C'est un, si votre expert connaît cette situation-là, SAP a énormément de fichiers. Il y a des transferts entre les deux. C'est des systèmes où que les processus technologiques sont à mettre en place. Ce n'est pas quelque chose qui se donne en termes, ce n'est pas un fichier « batch » qui se transfère d'un élément à l'autre simplement.

Q. [390] Je comprends. Mais tantôt vous m'avez quand même dit que le fichier de base c'était le S-I-M.

Donc peut-être si on se fie seulement à ce fichier-là?

R. Je n'ai pas dit que le fichier de base c'est le S-I-M, j'ai dit que la structure de base c'est le CIM, c'est une structure, c'est une convention qui est dans l'industrie au point de vue du marché. Il est en termes d'une convention d'interconnectivité qui permet que les systèmes entre eux puissent mieux s'échanger de l'information.

Donc SAP a sa structure et à l'intérieur du MDMS et par la suite nous avons pris les standards de marché qui est les structures CIM.

Q. [391] Merci. Je pense qu'avec cette information-là on va pouvoir faire un bout de chemin. Donc toujours avec la même réponse à la question 4, la troisième phrase, le Distributeur indique que :

Le centre d'exploitation mesurage a développé des processus temporaires pour les projets pilotes et il est opérationnel.

Donc on comprend que le centre d'exploitation mesurage est opérationnel. Mais qu'est-ce que vous entendez par des processus temporaires pour les projets pilotes?

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes à quelle page, excusez-moi. Toujours au même document?

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Q. [392] Oui, la page 4, HQD-4, Document 5, toujours la question 4.

R. Ah oui.

Q. [393] La réponse numéro 4, où on nous indique que les processus temporaires pour les projets pilotes concernant le centre d'exploitation mesurage. Donc je répète ma question.

Qu'est-ce que vous entendez par des processus temporaires pour les projets pilotes?

M. GEORGES ABIAD :

R. Parce qu'en date du mois d'octobre, on était toujours en facturation, en mode de facturation parallèle, c'est-à-dire qu'on n'envoyait pas les factures lues par notre système aux clients. On continuait avec la relève manuelle.

Et par la suite ce qu'on faisait c'est qu'on simulait une facture telle que monsieur Charbonneau vous l'a expliqué, on était relié avec le SAP, donc le MDMS produisait des factures virtuelles et on comparait ces factures virtuelles là avec les, avec les factures réelles lues physiquement pour être certain donc qu'on est

intègre dans notre processus.

Alors jusqu'au mois d'octobre c'était toujours temporaire dans ce sens-là.

Q. [394] Puis maintenant est-ce que les processus permanents sont opérationnels?

R. Je vous dis on facture maintenant, il n'y a plus de parallèle. Ça fait que là on lit le client puis on lui envoie ses factures directement à partir de ce système-là.

Q. [395] O.K. Ça fait qu'il n'y a plus de processus temporaire non plus?

R. Le CEM est toujours, pour ce bout-là il n'y a plus de processus temporaire, mais c'est un, on est en train de se préparer pour le déploiement massif bien sûr, donc c'est toujours en évolution dans ce sens-là.

Q. [396] Maintenant, est-ce que le Distributeur a tenu compte qu'il y aurait un volume élevé de changements de compteurs dans l'avenir? Donc est-ce qu'il y a une méthode d'intégration avec SAP qui est utilisée pour pouvoir traiter justement des volumes élevés de changements de compteurs?

14 h 44

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Oui, actuellement il y a des... c'est... vous avez vu dans l'étape, c'est l'appel de propositions numéro 3, je pense, l'étape 3 qu'on a appelé, qui était l'identification d'un joueur qui nous aide à mettre en place le déploiement massif, donc CAPGEMINI qui est notre joueur à l'intérieur de cet appel de propositions-là, arrive avec une technologie qu'on intègre des interfaces vers les systèmes, vers nos systèmes pour... avec un processus complet.

Donc ce processus va viser vraiment le déploiement massif à haut volume et avec génération de fichiers, là, pour justement être capable de faire des pauses... des pauses, qu'on appelle à l'intérieur de notre jargon, qui nous permettent de faire ces gros volumes de cinq mille (5 000) par jour à huit mille (8 000) par jour.

Q. [397] Donc CAPGEMINI vous a proposé une solution mais est-ce que cette solution a été intégrée ou testée, testée plutôt?

R. On est en plein en train de faire les tests actuellement. Quotidiennement je reçois des confirmations d'avancement dans ces tests-là qui sont en trait de se faire. L'objectif c'est d'être prêt pour le mois de mai, donc les tests sont en

train de se finaliser de l'ensemble du processus.

LE PRÉSIDENT :

Maître Paquet, on va prendre une petite pause de dix... pas quinze (15) minutes, mais dix minutes, là, on va revenir à trois heures moins cinq (2 h 55), d'accord?

14 h 55

PAUSE

LE PRÉSIDENT :

Bon, alors il est trois heures moins cinq (2 h 55), on reprend. On va terminer à trois heures et demie (3 h 30) comme prévu. Là juste... j'ai été pas mal tolérant, là, tu sais, mais là il ne faudrait pas aller trop loin dans comment ça fonctionne au niveau de l'informatique, d'abord parce qu'il y en a des bouts qui vont m'échapper, là, comme à vous d'ailleurs, j'ai cru voir que les... certaines réponses, là, puis ce n'est pas dans nos habitudes, tu sais, on a besoin des... d'être rassuré, quelqu'un a regardé est-ce que les systèmes de... c'est sécuritaire, tu as un expert qui regarde ça.

On ne fait pas la contre-expertise de savoir si l'expert est... sait de quoi il parle, là, tu sais, il ne faut pas aller trop dans le détail. On a dit, bon bien, la communication

entre... avec le système SAP, on sait que le système SAP c'est quelque chose d'assez complexe, là, le « front office », « back office » puis toute la... tous les logiciels puis le « hardware » que ça demande, là, mais à partir du moment où on dit, bien, on obtient des données, on facture au moins vingt mille (20 000) clients, là, il me semble qu'on commence à avoir une bonne idée que les choses ont été testées, là, alors n'allons pas trop dans le détail dans un domaine où on n'a pas tant d'expertise que ça, là, tu sais.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Q. [398] C'est bien compris, Monsieur le Président, merci. Donc je vais revenir avec la réponse que vous m'avez donnée concernant les processus de changement de compteurs de volume élevé. Donc vous me disiez que vous étiez en train de le tester mais pour le moment on sait que le Distributeur a des objectifs d'environ cinq mille (5 000) compteurs par jour. Pour le moment l'installation ne se fait pas à ce rythme-là, donc pouvez-vous nous expliquer comment vous testez, là, comment vous testez le fait qu'il y aura des volumes élevés de nouveaux compteurs par jour?

M. GEORGE ABIAD :

R. Je veux préciser, en complément... en complément de réponse de mon collègue, l'information transmise par notre prestataire n'est pas manuelle, là, hein! Elle est maintenant systématisée. Le commentaire de mon collègue c'est dans la mesure où cette cueillette de données-là elle n'est pas complètement intégrée une fois qu'elle est rentrée chez nous puis c'est ce qui est en train de mettre en place, là.

Je voudrais juste qu'il précise, mais c'est important de comprendre qu'on n'envoie pas l'ordre de travail à la main, là, par papier à notre prestataire, là, c'est quelque chose qui est automatisé, tel qu'il nous a proposé, c'est le bout chez nous qui reste à placer de façon permanente, là. Donc je demanderais à mon collègue de compléter sur ça.

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. C'est en plein ça, qu'est-ce que... l'item qui est en train de se faire c'est vraiment à la réception des fichiers d'installation, être capable de les transporter vers SAP et de faire les poses qu'on appelle, dans les systèmes, pour que l'ensemble de l'information soit rentrée dans les systèmes. Donc ce côté-là c'est ce côté-là qui est en train de se

faire.

Qu'est-ce qui a pu être confirmé en termes de... puis je renchéris un peu l'information de Georges, qu'est-ce qui a pu être confirmé en termes de processus c'est le nombre d'installations qu'un installateur pouvait faire jour.

Si on regarde le volume de cinq mille (5 000) qu'on a à faire c'est une personne en fait tant, ça me prend tant de personnes pour en faire cinq mille (5 000), donc c'est cette capacité-là qui a été regardée.

Donc on est capable d'accoter un rythme de déploiement par de la... parce que c'est de la main-d'oeuvre au bout de la ligne qui doit faire le déploiement, donc tant par jour, et les systèmes derrière, le fait que les transports vont tous être automatisés, vont être capable de répondre à cette performance-là.

Q. [399] D'accord, merci. Maintenant, concernant le... je sais que vous en avez parlé un peu ce matin, concernant la fonction branchement et débranchement à distance, juste me rappeler quel est le statut exact, là, de cette fonctionnalité-là à ce jour.

M. GEORGES ABIAD :

R. Comme on disait ce matin, la fonctionnalité comme telle, le test d'initier une commande pour déconnecter un compteur et réinitier une commande pour rebrancher un compteur, je m'excuse, j'utilise d'autres termes, donc pour débrancher un compteur et pour rebrancher un compteur à distance, ça c'est fait.

Compte tenu aussi que nous ne changeons pas le processus d'affaire de recouvrement, contrairement au processus relève, ce qui reste à faire à ce moment-là c'est d'intégrer cette dernière fonctionnalité-là à l'intérieur du processus global.

Q. [400] Donc vous pouvez confirmer, en fait, que cette fonctionnalité-là n'a pas été intégrée au système SAP à ce jour?

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. On confirme que techniquement on a fait les essais mais qu'il n'est pas intégré dans le processus d'affaire actuellement, donc il reste à finaliser les intégrations au processus d'affaire.

Q. [401] Donc techniquement ça n'a pas été fait, est-ce que vous... est-ce qu'il y a une des trois régions des projets-pilotes où ça a été testé?

M. GEORGES ABIAD :

R. Non, on ne peut tester en temps réel la fonction déconnecter, là, un client, on ne peut pas faire ça. On a même pensé, à un moment donné, prendre des employés qui vivent là puis faire mais on ne l'a pas... on n'a pas vraiment été... ce qu'on a fait toutefois, je peux vous garantir une chose, on l'a fait à distance, on l'a testé, c'est comme si on a simulé comme si on était dans une maison, on l'a activé, on a débranché le compteur, on a rebranché le compteur. Donc ça ça a fonctionné, ça marche, là.

Ce qui reste à faire c'est prendre cette fonctionnalité-là et, comme je vous dis, on s'est donné un plan de match, c'est-à-dire on va introduire en premier... en premier lieu en deux mille douze (2012) le côté débranchement, et dès deux mille treize (2013), selon les plans que nous avons faits, on va introduire le rebranchement.

Q. [402] Vous dites on ne peut pas tester chez les employés, vous avez l'air à trouver ça drôle mais ma question va s'adresser peut-être à madame Viens, est-ce que ce n'est pas une pratique courante justement de tester ce genre de fonctionnalité-là chez les employés de distributeurs d'électricité?

R. Encore faut-il que les employés soient dans la région du projet pilote.

Q. [403] Ma question s'adressait à madame Viens.

Mme NATHALIE VIENS :

R. Vous me demandez si c'est une pratique courante d'utiliser des employés pour tester certaines choses?

Q. [404] Pas « certaines choses », mais cette fonction précisément là de branchement/débranchement, à votre connaissance.

R. À ma connaissance, je n'ai pas vu de cas, mais comme je vous dis, je n'ai pas la connaissance infuse là. Donc, il y a peut-être d'autres de mes collègues qui l'auront vu, mais moi personnellement ici, je n'ai pas vu ça.

Q. [405] Et monsieur Abiad, vous disiez « encore faut-il qu'il y ait des employés », donc j'imagine qu'il y a des employés qui habitent dans une de ces trois zones où ça aurait été peut-être possible.

M. GEORGES ABIAD :

R. Oui. Donc, comme je vous dis, quand il fait moins vingt (-20) dehors... Vous savez, ce que je veux dire, c'est qu'il faut prendre... l'important là-dedans, c'est de s'assurer, avec nos experts qui sont ici - et vous savez, on l'a testé de A à Z

avec nos fournisseurs dans un environnement contrôlé. Si vous voulez, on peut vous donner exactement ce qu'on a fait, je crois que... je ne veux pas parler pour monsieur Parent, mais on a été dans les laboratoires, on l'a testé, on l'a vu en fonction lorsqu'on a visité des entreprises. Puis comme telle, la fonction n'est pas compliquée, hein! On pèse sur le bouton et ça déconnecte là, ce n'est pas...

Q. [406] Très bien. Donc, simplement... vous pouvez simplement confirmer que, dans le fond, que cette fonctionnalité-là n'a jamais été testée dans aucun des trois projets pilotes.

R. Comme j'ai...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

C'est un petit peu simplifier l'affaire que de présenter ça comme ça.

LE PRÉSIDENT :

Non, mais...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Et je pense que c'est une mauvaise habitude de vouloir...

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

... terminer ensuite en simplifiant.

LE PRÉSIDENT :

Oui, effectivement. J'ai très bien compris là qu'on a... Bien, si vous voulez vous porter volontaire pour vous faire interrompre là, arrêtez la...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Bien oui.

LE PRÉSIDENT :

... arrêtez de payer votre compte et vous allez voir ça...

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Bien oui.

LE PRÉSIDENT :

« plouc » ils vont arrêter, t'sais, mais...

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Je me porte volontaire.

LE PRÉSIDENT :

On a compris que c'était... on ne faisait pas ça en temps réel parce que des champions volontaires de se faire interrompre, ça a l'air que ça ne fait pas lésion là... légion, je veux dire. Alors, on a compris là, il me semble, t'sais.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

O.K. Donc, on a compris que ça a été testé en laboratoire seulement.

LE PRÉSIDENT :

Et il y a aussi des processus plus administratifs autour de ça là, t'sais. Alors, il me semble que c'est assez clair.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Q. [407] Très bien. On a compris aussi que ça avait été testé en laboratoire, donc merci. Maintenant, je vais revenir sur une question de mon confrère maître Turmel par rapport à la version du Gridstream qui est utilisée qui est installée en fait par le Distributeur. On parlait de la version 4 ce matin, c'est exact?

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Le début du pilote s'est fait avec la version 4, oui.

Q. [408] En ce moment, est-ce qu'on utilise toujours la...

R. La version 4 est toujours en fonction dans le pilote.

Q. [409] Dans « le pilote »! Dans les trois projets pilotes?

R. Dans les trois projets pilotes.

Q. [410] Et puis, dans le cadre des discussions avec votre fournisseur Landis+Gyr, est-ce que... auriez-vous obtenu une information selon laquelle une

nouvelle série du Gridstream serait bientôt disponible?

R. Je vous dirais que là-dessus on va avoir des versions de façon régulière qui vont sortir du point de vue du client, du fournisseur Landis+Gyr. Il a à répondre à l'ensemble de sa clientèle. Donc, Hydro-Québec est son client et d'autres de ses clients ont besoin des avancements dans sa technologie qui continue continuellement à investir à l'intérieur. Donc, il est normal que je vois des versions augmentées dans le temps. Et pour moi, il va être normal que j'installe des nouvelles versions en cours de route dans ce projet-là continuellement. Ce n'est pas... on n'arrête pas là. Il y a un élément que je vais vous ramener. En technologie, logiciel, c'est la pratique courante de voir des versions de logiciel avancées. Et à tous les trois mois, on fait des changements importants dans SAP en termes de nouvelles fonctionnalités, d'ajustements, ajustements de processus. Donc, pour nous à Hydro-Québec, ce n'est pas de quoi d'anormal, c'est continu. Donc, le côté dans notre projet, on va toujours voir à avoir la version qu'il faut pour répondre aux besoins du déploiement.

Q. [411] Maintenant, j'aimerais déposer un document, j'en donne une copie à ma consœur. En fait, c'est un article du Wall Street Journal, une copie pour monsieur le président. Donc, c'est un article intitulé « Landis+Gyr Announces Next Generation Gridstream Solution ».

LE PRÉSIDENT :

Il y a beaucoup de texte et c'est écrit petit. Ça aurait été peut-être préférable de le faire lire par les témoins d'avance là, mais... en tout cas, allez-y.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Q. [412] Donc, j'aimerais le déposer sous la cote, donc C-GRAME-0064.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je voudrais juste prendre le temps de le lire avant qu'il soit déposé pour savoir si j'ai une objection ou non à faire valoir.

Alors, j'en ai pris connaissance, dans la mesure où il y a des questions qui portent sur le document, je n'aurai pas d'objection, mais je ne voudrais pas que le document soit déposé sans question.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

En fait, le...

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que les témoins ont eu le temps de lire le document?

C-GRAME-0064 Article du Wall Street Journal
intitulé « Landis+Gyr Announces
Next Generation Gridstream
Solution »

15 h 12

LE PRÉSIDENT :

Alors, allez-y, Maître Paquet, avec vos questions.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Q. [413] Oui. En fait, c'est ça. C'est un article qui date du dix-neuf (19) janvier deux mille douze (2012), donc c'était pour savoir Landis+Gyr qui est le principal fournisseur du Distributeur qui a annoncé justement la version 5. Est-ce que les témoins d'Hydro-Québec étaient au courant de cette annonce-là, premièrement?

M. GEORGES ABIAD :

R. Avant que mon collègue réponde, je vais juste vous mettre en contexte sur un élément aussi. Dans les prochains... au cours des prochains mois, nous avons établi, depuis le début de l'embauche de

Landis+Gyr, un « road map » de versions qui vont venir. Donc, quand on dit tantôt qu'il y a d'autres versions, on commence par une version, après une autre. Donc, tout ça est planifié avec un bureau de projets que j'ai sous ma direction qui suit ça, à quelle date qu'ils vont arriver; quelles sont les fonctionnalités qui vont arriver de plus; quels impacts ça aurait sur la sécurité avancée, par exemple, les mises à jour qu'on doit mettre en place. Tout ce plan-là est déjà établi avec Landis+Gyr par rapport à un « road map » de versions qui vont arriver dans le temps, donc c'est important. Donc, c'est quelque chose... c'est très pertinent vos questions là, c'est quelque chose qui est dynamique et qui est toujours mis à jour. Maintenant, par rapport à cette version-là que vous avez, mon collègue monsieur Charbonneau va vous répondre à ça.

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Peut-être un petit éclaircissement. Tantôt, on a parlé de 4.0, mais à Hydro-Québec, on a implanté la version Gridstream 5.0 dans notre pilote, donc on est en version 5.0 depuis le début du pilote, pas en 4.0. Donc, il y a un petit lapsus tantôt là dans l'information.

Autre point, dans le « road map » actuellement, on va implanter la version 5.6 qui va être notre version qui s'en vient. Donc, quand on regarde tout ce qui est là, on a été souvent l'instigateur en arrière des essais dans notre pilote de l'ensemble des nouvelles fonctionnalités qui sont offertes là-dedans. Donc, actuellement, je pense qu'il y a un peu de « packaging » produit de ramener pour s'annoncer par rapport à l'ensemble des fonctionnalités, mais pour nous, ces éléments-là, on va les inclure au fur et à mesure actuellement. Donc, 5.6, ça va être quelque chose qui va être mis en place là très prochainement. C'est une version qui est prévue cette année.

Q. [414] Mais là, est-ce que vous parlez bien de la version du Gridstream? Lorsque vous parlez de la version 5.6, est-ce que c'est bien la version du Gridstream de Landis+Gyr?

R. Oui. La façon que Landis+Gyr amène ses applications, ça passe vraiment avec un « command center 5.6 » qui amène l'ensemble des technologies derrière pour supporter 5.6. Donc, c'est Gridstream en termes de fonctionnalités globales.

Q. [415] Pourriez-vous me confirmer qu'on parle bien du « hardware » et non du « software »?

R. Actuellement, là-dedans, qu'est-ce qui est parlé, les seuls éléments que vous voyez de « hardware », ça va être les éléments de radio haute performance qui sont déjà à l'intérieur de nos pilotes. C'est vraiment le... actuellement, on fonctionne déjà avec ces radios haute performance qui permettent d'aller prendre une couverture beaucoup plus grande. Et on a été sa première utilité à utiliser cette technologie-là. Donc, c'est avec nous, dans le cadre de la création de notre pilote, on a voulu vraiment prendre la technologie à la fine pointe, donc ses dernières innovations pour les intégrer et de s'assurer qu'elles étaient fonctionnelles avant d'aller dans le déploiement. Donc, c'est qu'est-ce qu'on a en place.

M. GEORGES ABIAD :

R. Je vous rappelle d'ailleurs que dans le contrat, on a demandé à ce qu'il y ait une couverture de cent pour cent (100 %) avec une lecture de quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre (99,4 %) et Landis se trouvait, à quelque part, c'est requis qu'on ait cette version-là pour avoir la couverture contractuelle qu'on lui a demandée.

Q. [416] Donc, vous me dites que c'est... les collecteurs du réseau de Gridstream fonctionnent

déjà avec la série 5 du Gridstream de Landis+Gyr?

M. DENIS PARENT :

R. Oui, on confirme. On a été les premiers. Dans le fond, on était le pilote aussi pour Landis+Gyr de leur nouvelle technologie SAP. Ça fait que je vous le confirme. On a pris le risque parce que c'est vraiment ce qu'on veut déployer. Et dans le pilote, on a été les premiers à expérimenter autant la sécurité avancée que la technologie haute vitesse.

Q. [417] Si on prend le septième paragraphe de l'article, on nous indique :

Notable enhancements to the next generation Gridstream network, with initial shipments beginning in the third quarter of 2012 [...]

Donc, pouvez-vous m'expliquer comment vous avez déjà accès au collecteur?

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Actuellement, si vous regardez les solutions qu'il décrit, ils supportent les PV6. Les PV6, c'est un adressage qui se passe au point de vue de la communication. Cette adressage-là, pour nous, ne sera pas nécessaire. Donc, même s'ils apportaient cette nouvelle fonctionnalité actuellement, ce ne serait pas nécessaire. Où qu'on vous apporte, c'est

la série 5 :

[...] release of Gridstream is based upon the latest processing and communications technologies offering 24 MB memory and reaching speeds of up to 300 kbps.

C'est ces éléments-là de Gridstream qui sont importants pour nous. Les éléments de :

Open computing platform with headroom to support growth in both processing and memory as utility needs change.

This open platform designed for flexibility and high performance [...]

Ce côté-là, la technologie qu'on implante ici au point de vue de l'aspect centralisé est déjà sur des services que j'appelle de serveurs virtuels qu'on a poussé Landis+Gyr à avoir. Donc, c'est des éléments qu'on a poussé l'organisation à suivre aussi un « road map » commun avec nous.

Q. [418] Et est-ce qu'il y a des coûts supplémentaires pour l'utilisation là, par exemple, de cette nouvelle version?

15 h 18

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Comme on l'a mentionné précédemment, notre contrat et nos licences sont bâtis de telle sorte qu'on a un coût à l'acquisition et des coûts de support annuel. Le coût de support annuel donne automatiquement accès aux nouvelles versions.

Q. [419] Est-ce que les collecteurs de la série 5 sont déjà installés?

M. DENIS PARENT :

R. Oui.

Q. [420] Merci. Et puis est-ce que le Distributeur a analysé le potentiel des fonctionnalités avancées, est-ce que le Distributeur a analysé ça sur la base de la série 4 ou de la série 5 du réseau « Gridstream »?

R. Vous l'avez répondu, série 5.

Q. [421] Merci. Maintenant, j'aborde le compteur lui-même. Quelle version de compteur de Landis+Gyr Focus est en cours d'installation? Est-ce que la version qui a augmenté sa mémoire pour rencontrer les besoins futurs comme nomme?

R. Oui.

Q. [422] Pouvez-vous le nommer? En fait je suis intéressée à savoir si vous savez, si vous savez son nom, mais je peux vous demander peut-être de me confirmer. Est-ce que c'est bien le « Smart Energy

Profile 2.0 »?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

R. C'est parce que ça, ça n'a pas rapport, c'est le nom d'un protocole ZigBee que vous décrivez là. Vous n'êtes pas, vous n'êtes pas dans le « hardware » du compteur ni dans le « software ».

Q. [423] Bon d'abord est-ce que vous pouvez, est-ce que vous pouvez me confirmer que les nouveaux compteurs qui sont installés avec plus de mémoire seront, est-ce que ces compteurs-là sont requis pour obtenir les bénéfices de la série 5?

M. DENIS PARENT :

R. On est déjà avec la série 5 et avec les compteurs dans le pilote, on est tout en ligne. Et puis toutes les nouvelles versions de « Firm ware », de communication, bien elles vont être disponibles au fur et à mesure qu'ils vont arriver et on va les implanter.

Q. [424] Maintenant, concernant, je reviens aux collecteurs, est-ce que les collecteurs du « Gridstream » qui sont en cours d'installation auront la possibilité d'alterner entre une communication par cellulaire et une communication par satellite?

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. On va pouvoir l'avoir l'un ou l'autre sur le collecteur. Par contre, quand vous dites alterner, on ne pense pas utiliser deux communications à partir du même collecteur. On pense avoir une communication en place par collecteur. Sachant qu'on est capable de récupérer l'information par la suite.

Q. [425] Maintenant est-ce que le réseau « Gridstream » et les nouveaux compteurs intelligents qui sont installés ont la capacité d'être connectés via une adresse IP reliée directement aux compteurs, comme dans le cas d'autres systèmes AMI?

R. L'adressage se fait différemment, on a un adressage particulier à l'intérieur de la technologie. Cet adressage-là est vraiment à l'intérieur des façons de faire de Landis, je ne veux pas aller plus loin que ça là-dedans.

Q. [426] Donc il n'y aurait pas d'adresse IP qui serait directement reliée à une adresse. Il n'y aurait d'adresse d'Internet protocole, IP, directement reliée aux compteurs. Pouvez-vous me le confirmer?

R. Ce type de technologie là ne demande pas d'aller

jusqu'à des adresses IP V6, comme d'autres technologies le demandent. O.K. C'est vraiment dépendant des technologies. Le RF a ses propres façons de faire et actuellement il a son propre type d'adressage.

Donc cet adressage-là, on est capable de rejoindre le compteur, de lui envoyer une commande, de recevoir une commande avec l'adressage particulier.

Q. [427] Je vous remercie. Maintenant je vous demanderais de consulter la pièce HQD-1, Document 1, page 27. Aux lignes 17 à 21 où le Distributeur énonce que :

La solution proposée est basée sur l'utilisation d'un service cellulaire numérique aux endroits où la couverture cellulaire est disponible et d'un service satellite lorsque ce n'est pas le cas.

Donc quelle est l'hypothèse qui est incluse dans l'estimation des coûts du projet LAD concernant le nombre de collecteurs qui vont utiliser un service cellulaire numérique comparativement au nombre de collecteurs qui vont utiliser plutôt un service satellite?

R. On a ça dans notre économie particulier, on a ça dans l'économie très particulier là, mais c'est sûr que le nombre je n'ai pas les nombres exacts, c'est beaucoup, beaucoup plus grand en cellulaire régulier. O.K. La couverture de la province de Québec par le cellulaire et le cellulaire Rogers est en évolution en termes de couverture est très grand. Il couvre les principales, les principales, l'ensemble des principales villes est couverte et l'ensemble, l'ensemble du territoire principalement.

C'est quand on tombe à l'extérieur de ces territoires-là qu'on va utiliser le satellite ou encore le côté lien numérique, qu'on disait tantôt pas le filaire, mais la fibre optique potentielle qui est aussi un autre potentiel dans le décor tout dépendant si on utilise notre réseau ou pas. Ça dont on s'est gardé un droit d'utilisation de notre réseau si on voit qu'il y a un intérêt.

M. GEORGES ABIAD :

R. Mais le code affaire n'a pas le coût de satellite là-dedans. Le code affaire est basé sur des collecteurs qui fonctionnent par cellulaire à travers le Québec. O.K.

Q. [428] Si le rapport entre le nombre de collecteurs

qui utilisent un service satellite et le nombre de collecteurs qui utilisent un service numérique change, est-ce qu'il va y avoir une différence au niveau du coût d'exploitation?

15 h 29

R. Nous avons demandé à Landis de nous confirmer, par exemple, dans Memphrémagog, qui est un milieu rural, et on a... lorsqu'on va déposer le tableau de bord vous allez constater que le taux de lecture des clients à Memphrémagog, là, dans certains cas il est même supérieur à celui qu'on a à Boucherville, et c'est cellulaire, ce n'est pas satellite.

Donc, fort de ça nous avons maintenu notre position de garder le cellulaire comme étant la base de notre « business case ».

Q. [429] Oui. Mais maintenant est-ce qu'il y a des conditions qui prévoient si cet... si ce ratio, là, ou ce rapport, là, entre le nombre de connections, s'il y avait plus de connections satellites qui étaient requises est-ce que ça aurait un effet sur les coûts du projet?

LE PRÉSIDENT :

C'est une question que vous pouvez aussi réserver pour le panel numéro 3, hein! qui est censé parler

directement des coûts.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Oui, je peux...

LE PRÉSIDENT :

Je ne dis pas que ce n'est pas une bonne question
mais peut-être... ce n'est pas grave.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. C'est ce qu'on allait suggérer, Maître Lassonde.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Q. [430] Parfait, donc je vais passer à une autre
question. En fait, encore en lien avec les liens
cellulaires versus satellites, là, savez-vous
combien de chaque type de lien pour la phase 1 sera
requis?

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Uniquement du cellulaire.

Q. [431] Est-ce que c'est ce qui avait été prévu, là,
lors du dépôt de la demande d'autorisation
également?

M. DENIS PARENT :

R. Oui.

Q. [432] Puis maintenant, si le Distributeur ou si un
collecteur est installé en utilisant la liaison
cellulaire et que, par la suite, on constate qu'il
y a une couverture insuffisante, est-ce que le

collecteur pourra être transféré sur une liaison satellite? Il me semble que vous avez répondu comme quoi non mais...

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Non, on n'a pas dit que ce n'est pas possible, on a dit qu'on ne ferait pas les deux en même temps. Il ne se promènera pas de un à l'autre. À un moment... quand on va l'installer c'est juste une question de... ce que vous parlez là, là, c'est juste une question d'un modem qui va avoir accès au satellite versus accès au cellulaire, c'est pas plus compliqué que ça. Donc c'est un des modules qui est à l'extérieur du collecteur comme tel qui est une communication à l'extérieur du collecteur dans un boîtier, donc c'est... il n'y a rien d'important à ce niveau-là.

Q. [433] Donc ça prendra un nouveau collecteur, est-ce que c'est ce que vous...

R. Non.

Q. [434] Non?

R. Ça ne prend pas un nouveau collecteur, c'est une communication, le collecteur a fait ses liens de communication avec une boîte qui est la boîte... et l'autre boîte c'est une boîte qui va parler soit à un cellulaire ou qui va aller parler à des

satellites.

Q. [435] Donc il faudrait changer la boîte plutôt?

R. C'est un modem dans la boîte, quand on parle de la boîte, là, c'est un modem. Donc quand on dit le collecteur, le collecteur, la combinaison d'un collecteur c'est vraiment une boîte qui arrive avec la technologie Gridstream à l'intérieur avec tous ses moyens de communication dans lequel lui est en lien avec une communication WAN, et cette communication WAN-là se fait à l'intérieur... par un modem. C'est un... on parle d'un modem. Ce modem-là, soit qu'il parle à un satellite, soit qu'il parle à une communication cellulaire.

M. GEORGES ABIAD :

Il faut se rappeler aussi que là-dedans, le collecteur, juste pour vous mettre en contexte, là, c'est environ cinq cents (500) collecteurs pour la couverture totale de tout le Québec, cinq cents (500) collecteurs à travers le Québec pour les trois point huit millions (3 800 000) de compteurs. Et dans le « business case », dans le cas d'affaire on va dans le panel 3, on a maintenu des montants pour entretenir ces collecteurs-là. Donc, juste pour vous donner ça en « background », là, si vous me permettez.

LE PRÉSIDENT :

Il nous reste deux minutes avant d'ajourner.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Q. [436] Je vais en profiter pour une dernière question. Donc on sait qu'il y a une entente avec Rogers, là, qui assure justement la couverture, là, satellite ou cellulaire, est-ce que
(15 h 28)

Est-ce que c'est cinq cents (500) collecteurs qui sont inclus dans cette entente-là? On voulait savoir le nombre.

M. GEORGES ABIAD :

R. C'est peut-être cinq cents (500) ou six cents (600), dans le fond, ils vont vous préciser ça. Mais je vais... je vais me fier à mes collègues pour répondre plus spécifiquement à votre question.

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. L'entente... L'entente avec Rogers prévoit tous les services IP nécessaires à notre réseau. Présentement, Rogers a eu les... la volumétrie nécessaire et c'est cette volumétrie-là qui lui a été déposée. Quand on parle de cinq cents (500) c'est cinq cents (500), cinq cent soixante (560) qu'on a de collecteurs au complet. C'est cinq cent soixante (560) qu'il a vus. Il connaît ses ratios

cellulaire, il connaît ses ratios satellite.

Q. [437] Puis ça respecte qu'est-ce qui avait été prévu initialement par le Distributeur?

R. Oui, ça respecte. La façon que ça a été fait, juste pour vous donner une perspective de ce tout-là, c'est basé vraiment sur l'ensemble de la topologie qui a été définie avec Landis+Gyr lors de la... du dépôt de Landis+Gyr en termes de proposition. Donc, on a... Suite à la sélection de notre finaliste, nous avons fait une deuxième phase, un deuxième tour de roue avec nos fournisseurs potentiels de service IP et c'est avec ces tours de roue-là on amenait la volumétrie, quel genre de « data » qui se promènent sur ces volumes-là. Donc, eux étaient au courant exactement de quel genre de volumétrie on s'en allait dans le marché.

Q. [438] Et puis si, éventuellement le nombre de collecteurs venait à augmenter, là vous allez peut-être me référer au panel 3, mais est-ce que... est-ce que le Distributeur serait tenu de payer pour plus de collecteurs, davantage de liens de communication, est-ce qu'il y a des modalités qui sont prévues par rapport à ça?

M. GEORGES ABIAD :

R. C'est-à-dire que c'est sûr que les collecteurs vont

augmenter et la croissance va... va continuer au Québec, là. Donc, là, présentement le design est fait pour trois millions huit cent mille (3,8 M) compteurs et Landis+Gyr garantit, comme on le disait, en termes d'équipements de routeurs le nombre que ça prend pour... pour que la lecture soit faite, là, selon les pourcentages que je vous ai donnés tantôt, c'est-à-dire cent pour cent (100 %) de couverture, quatre-vingt-dix-neuf point quatre pour cent (99,4 %) de lecture quotidienne.

Q. [439] Donc, ce que vous...

M. FABIO CHARBONNEAU :

R. Peut-être juste une précision à ce que Georges a apporté. La topologie qui va être en place va être capable de prendre une augmentation du nombre de compteurs. Parce qu'on n'a pas... on n'a pas comblé l'ensemble des capacités d'un collecteur. Donc, un collecteur a toujours de la place pour recevoir d'autres compteurs. Donc, ce côté-là on va être capable de supporter une... une augmentation dans le temps. Quand on regarde on augmente d'à peu près soixante mille (60 000) par année, là, à peu près en termes de nouvelles constructions et autres. Donc, cette augmentation-là pour une couple d'années va être capable d'être supportée par le

même réseau sans ajout de collecteurs
supplémentaires.

Donc, cette capacité-là a été
vraiment... a été analysée pour avoir optimiser
notre mise en place et de s'assurer qu'on garde
tout le temps un bon taux de réponse.

Q. [440] D'accord.

LE PRÉSIDENT :

Alors... Bien, si vous avez d'autres questions vous
les poserez demain matin, là. Mais on ajourne, il
est trois heures et demie (15 h 30) Alors on
ajourne à demain matin neuf heures et demie
(9 h 30). Merci, Messieurs, Dames.

AJOURNEMENT

R-3770-2011
21 mars 2012

PANEL 2 - HQD
Contre-interrogatoire
Me Geneviève Paquet

- 261 -

SERMENT D'OFFICE :

Je soussigné, CLAUDE MORIN, sténographe officiel,
certifie sous mon serment d'office, que les pages
qui précèdent sont et contiennent la transcription
exacte et fidèle de la preuve en cette cause, prise
par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la
Loi. Et j'ai signé.

Claude Morin

sténographe officiel